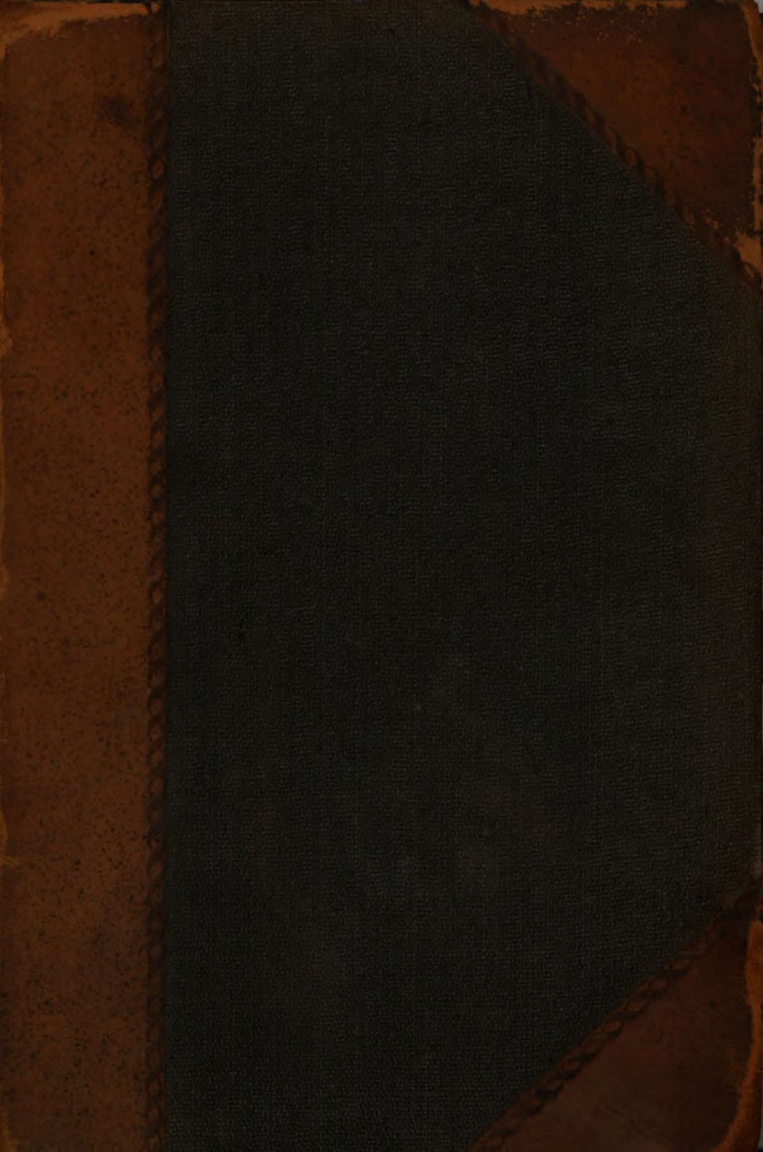






ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE

1872.



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

—

Année	de la création du monde. . . .	5878
—	de la période julienne.	6585
—	depuis le déluge universel . . .	4220
—	de la fondation de Rome, selon Varron	2625
—	de l'ère de Nabonassar	2619
—	de l'ère chrétienne	1872

L'année 2648 des Olympiades, ou la 4e année de la 662e Olympiade, commence en juillet 1872.

L'année 1289 des Turcs ou de l'Hégire commence le 11 mars 1872, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1872 du calendrier julien commence le 13 janvier.

ÉCLIPSES EN 1872.

Le 22 *mai*, éclipse partielle de lune, visible à Louvain.

Entrée de la lune dans l'ombre à 10 h. 59 m. du soir.

Milieu de l'éclipse à 11 h. 36 m. du soir.

Sortie de l'ombre, le 23, à 0 h. 13 m. du matin.

Grandeur de l'éclipse = 0,11, le diamètre de la lune étant *un*.

Le 5 *juin*, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

Le 15 *novembre*, éclipse partielle de lune, visible à Louvain.

Entrée de la lune dans l'ombre à 5 h. 20 m. du matin.

Milieu de l'éclipse à 5 h. 37 m. du matin.

Sortie de l'ombre à 5 h. 55 m. du matin.

Grandeur de l'éclipse = 0,02, le diamètre de la lune étant *un*.

Le 30 *novembre*, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	11
Épacte	XX
Cycle solaire	5
Indiction romaine	15
Lettre dominicale	*G. F.*

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 28 janvier.
Les Cendres, 14 février.
Pâques, le 31 mars.
Les Rogations, 6, 7 et 8 mai.
L'Ascension, 9 mai.
La Pentecôte, 19 mai.
La Sainte-Trinité, 26 mai.
La Fête-Dieu, 30 mai.
Le premier dimanche de l'Avent, 1 décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au Saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 21, 23 et 24 février. — Les 22, 24 et 25 mai. — Les 18, 20 et 21 septembre. — Les 18, 20 et 21 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonc-

tionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre, sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université, chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta,*

avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit, le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

a..

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 13 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 10 h. 17 m. du soir.
● N. L. le 10, à 3 h. 16 m. du soir.
☽ P. Q. le 17, à 0 h. 20 m. du soir.
☺ P. L. le 25, à 5 h. 33 m. du soir.

—

1 Lund. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR.
2 Mard. s. Adélard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. ste Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ÉPIPHANIE*. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Dim. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. — ste Mélanie, vierge.
8 Lund. ste Gudule, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. s. Marcellin, évêque.
10 Merc. s. Agathon, pape.
11 Jeud. s. Hygin, pape.
12 Vend. s. Arcade, martyr.
13 Sam. ste Véronique.

14 Dim. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Lund. s. Paul, ermite.
16 Mard. s. Marcel, pape.
17 Merc. s. Antoine, abbé.
18 Jeud. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Vend. s. Canut, roi de Danemark.
20 Sam. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Dim. *Saint Nom de Jésus*. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Lund. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Mard. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Merc. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Jeud. Conversion de s. Paul.
26 Vend. s. Polycarpe, évêque et martyr.
27 Sam. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Dim. *Septuagésime*. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Lund. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Mard. ste Martine, vierge et martyre.
31 Merc. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☾ D. Q. le 2, à 10 h. 28 m. du matin.
● N. L. le 9, à 2 h. 10 m. du matin.
☽ P. Q. le 16, à 6 h. 42 m. du matin.
◯ P. L. le 24, à 11 h. 15 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Vend. PURIFICATION DE LA TRÈS-Ste VIERGE. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Sam. s. Blaise, évêque et martyr.
4 DIM. *Sexagésime.* s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine.
5 Lund. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. ste Scolastique, vierge.

11 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.* — s. Séverin, abbé.
12 Lund. ste Eulalie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste Euphrosine, vierge.
14 Merc. *Les Cendres.* s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Jeud. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Vend. ste Julienne, vierge.
17 Sam. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Dim. *Quadragésime.* s. Siméon, évêque et martyr.
19 Lund. s. Boniface de Lausanne. — *Commencement du second semestre de l'année académique* 1871-1872.
20 Mard. s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Merc. *Quatre-temps.* b. Pepin de Landen.
22 Jeud. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Vend. *Quatre-temps.* Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Sam. *Quatre-temps.* s. Mathias, apôtre.
25 Dim. *Reminiscere.* ste Walburge, vierge.
26 Lund. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Mard. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Merc. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.
29 Jeud. s. Justin. s. Oswald, évêque.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 7 heures 15 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 57 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 7 h. 47 m. du soir.
● N. L. le 9, à 1 h. 12 m. du soir.
☽ P. Q. le 17, à 2 h. 44 m. du matin.
☺ P. L. le 25, à 2 h. 2 m. du matin.

—

1 Vend. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Sam. s. Simplice, pape.
3 Dim. *Oculi*. ste Cunégonde, impératrice.
4 Lund. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Droit. — Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collége du Saint-Esprit.*
8 Vend. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste Françoise, veuve.
10 Dim. *Lætare*. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Lund. s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Merc. ste Euphrasie, vierge.
14 Jeud. ste Mathilde, reine.
15 Vend. s. Longin, soldat.
16 Sam. ste Eusébie, vierge.
17 Dim. *Judica. La Passion.* ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Lund. s. Gabriel, archange.
19 Mard. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Merc. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Jeud. s. Benoit, abbé.
22 Vend. Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Basile, martyr.
23 Sam. s. Victorien, martyr.
24 Dim. *Les Rameaux.* s. Agapet, évêque de Synade.
25 Lund. s. Humbert, évêque.
26 Mard. s. Ludger, évêque de Munster. — *Commencement des vacances académiques.*
27 Merc. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Sixte III, pape.
29 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Eustase, abbé.
30 Sam. s. Véron, abbé.
31 Dim. PAQUES. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 49 *minutes.*

☾ D. Q. le 1, à 2 h. 50 m. du matin.
● N. L. le 8, à 0 h. 50 m. du matin.
☽ P. Q. le 15, à 10 h. 30 m. du soir.
☺ P. L. le 23, à 1 h. 56 m. du soir.
☾ D. Q. le 30, à 8 h. 39 m. du matin.

—

1 Lund. SECOND JOUR DE PAQUES*. s. Hugues, abbé.
2 Mard. s. François de Paul. — *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*
3 Merc. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Jeud. s. Isidore de Séville.
5 Vend. s. Vincent Ferrier.
6 Sam. s. Célestin, pape.
7 DIM. *Quasimodo.* s. Albert, ermite.
8 Lund. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Mard. ANNONCIATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Merc. s. Macaire, évêque.
11 Jeud. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Vend. s. Jules I, pape.
13 Sam. s. Herménégilde, martyr.

14 Dim. *Misericordia.* ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Lund. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Mard. s. Drogon, ermite. — *Fin des vacances académiques.*
17 Merc. s. Anicet, pape et martyr.
18 Jeud. s. Ursmar, évêque, abbé de Lobbes.
19 Vend. s. Léon IX, pape.
20 Sam. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Dim. *Jubilate.* s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Lund. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Mard. s. Georges, martyr.
24 Merc. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Jeud. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Vend. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Sam. s. Antime, évêque et martyr.
28 Dim. *Cantate.* s. Vital, martyr.
29 Lund. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Mard. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20: Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 28 minutes.

● N. L. le 7, à 1 h. 37 m. du soir.
☽ P. Q. le 15, à 4 h. 24 m. du soir.
☺ P. L. le 22, à 11 h. 27 m. du soir.
☾ D. Q. le 29, à 2 h. 31 m. du soir.

—

1 Merc. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Jeud. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Vend. Invention de la ste Croix
4 Sam. ste Monique, veuve.
5 Dim. *Vocem.* s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Lund. *Rogations.* s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. *Rogations.* s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Rogations.* Patronage de s. Joseph. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ASCENSION DE N.-S. J.-C. s. Grégoire de Nazianze, docteur.
10 Vend. s. Antonin, archevêque de Florence. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

12 DIM. *Exaudi.* ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Lund. s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865.
15 Merc. ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Jeud. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Vend. s. Pascal Baylon.
18 Sam. *Jeûne.* s. Venance, martyr.
19 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Pierre Célestin, pape.
20 Lund. SECOND JOUR DE PENTECOTE*. s. Bernardin de Sienne.
21 Mard. ste Itisberge, vierge.
22 Merc. *Quatre-temps.* ste Julie, vierge et martyre.
23 Jeud. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Vend. *Quatre-temps.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Sam. *Quatre-temps.* s. Grégoire VII, pape.
26 DIM. LA SAINTE TRINITÉ. s. Philippe de Néri.
27 Lund. s. Jean I, pape.
28 Mard. s. Germain, évêque de Paris.
29 Merc. s. Maximien, évêque de Trèves.
30 Jeud. FÊTE-DIEU*. s. Ferdinand III, roi.
31 Vend. ste Pétronille, vierge.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, à 3 heures 50 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 24 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 30.

● N. L. le 6, à 3 h. 42 m. du matin.
☽ P. Q. le 14, à 7 h. 38 m. du matin.
☺ P. L. le 21, à 7 h. 16 m. du matin.
☾ D. Q. le 27, à 9 h. 46 m. du soir.

—

1 Sam. s. Pamphile, martyr.
2 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. *Procession générale.* ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 Lund. ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Boniface, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Médard, évêque de Noyon.
9 DIM. *Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.* ss. Prime et Félicien, martyrs.

10 Lund. ste Marguerite, reine. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Barnabé, apôtre.
12 Merc. s. Jean de Sahagun.
13 Jeud. s. Antoine de Padoue.
14 Vend. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.
15 Sam. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 DIM. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Lund. ste Alène, vierge et martyre.
18 Mard. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Merc. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Jeud. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Vend. s. Louis de Gonzague.
22 Sam. s. Paulin, évêque de Nole.
23 DIM. b. Marie d'Oignies.
24 Lund. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Mard. s. Guillaume, abbé.
26 Merc. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Jeud. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Vend. s. Léon II, pape.
29 Sam. ss. PIERRE ET PAUL*, apôtres. *Jeûne.*
30 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. — *Indulgence plénière.* ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 4 minutes.

● N. L. le 5, à 6 h. 43 m. du soir.
☽ P. Q. le 13, à 8 h. 6 m. du soir.
☺ P. L. le 20, à 2 h. 12 m. du soir.
☾ D. Q. le 27, à 7 h. 37 m. du matin.

—

1 Lund. s. Rombaut, évêque, patron de Malines. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. Visitation de la Sainte-Vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. s. Théodore, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ste Godelive, martyre.
7 DIM. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 Lund. ste Élisabeth, reine de Portugal. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ss. Martyrs de Gorcum. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen. — Commencement des vacances académiques.*
10 Merc. Les sept Frères Martyrs.
11 Jeud. s. Pie I, pape.

12 Vend. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Sam. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Lund. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Mard. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Merc. s. Alexis, confesseur.
18 Jeud. s. Camille de Lellis.
19 Vend. s. Vincent de Paul.
20 Sam. s. Jérôme Émilien.
21 Dim. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges.*
22 Lund. ste Marie-Madeleine.
23 Mard. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Merc. ste Christine, vierge et martyre.
25 Jeud. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Vend. ste Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Sam. s. Pantaléon, martyr.
28 Dim. s. Victor, martyr.
29 Lund. ste Marthe, vierge.
30 Mard. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Merc. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 47 *minutes.*

● N. L. le 4, à 10 h. 4 m. du matin.
☽ P. Q. le 12, à 6 h. 11 m. du matin.
☺ P. L. le 18, à 9 h. 12 m. du soir.
☾ D. Q. le 25, à 8 h. 53 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Pierre-ès-Liens.
2 Vend. *Portioncule.* s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Sam. Invention de s. Étienne.
4 Dim. s. Dominique, confesseur.
5 Lund. Notre-Dame aux Neiges.
6 Mard. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Merc. s. Donat, évêque et martyr,
8 Jeud. s. Cyriac, martyr.
9 Vend. s. Romain, martyr.
10 Sam. s. Laurent, martyr.
11 Dim. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Lund. ste Claire, vierge.
13 Mard. s. Hippolyte, martyr, b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Merc. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Jeud. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Vend. s. Roch, confesseur.

17 Sam. s. Libérat, abbé.
18 Dim. ste Hélène, impératrice.
19 Lund. s. Jules, martyr. b. Louis Flores, d'Anvers, martyr.
20 Mard. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Merc. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Jeud. s. Thimothée, martyr.
23 Vend. s. Philippe Béniti.
24 Sam. s. Barthélemi, apôtre.
25 Dim. s. Louis, roi de France.
26 Lund. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Mard. s. Joseph Calasance.
28 Merc. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Jeud. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Vend. ste Rose de Lima, vierge.
31 Sam. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, *à* 6 *heures* 11 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* I *heure* 53 *minutes.*

● N. L. le 3, à 1 h. 12 m. du matin.
☽ P. Q. le 10, à 2 h. 22 m. du soir.
☺ P. L. le 17, à 5 h. 23 m. du matin.
☾ D. Q. le 24, à 1 h. 40 m. du soir.

—

1 Dim. *ss. Anges-Gardiens.* s. Gilles, abbé.
2 Lund. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Mard. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Merc. ste Rosalie, vierge.
5 Jeud. s. Laurent Justinien, patriarche de Vénise.
6 Vend. s. Donatien, martyr.
7 Sam. ste Reine. — Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (9 *décembre* 1425).
8 Dim. Nativité de la très-sainte Vierge*. s. Adrien, martyr.
9 Lund. s. Gorgone, martyr.
10 Mard. s. Nicolas de Tolentino.
11 Merc. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Jeud. s. Guy d'Anderlecht.
13 Vend. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Sam. Exaltation de la ste Croix.

15 **Dim.** *s. Nom de Marie.* s. Nicomède, martyr.— *Commémoration des douleurs de la très-sainte Vierge Marie.*
16 Lund. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Mard. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Merc. *Quatre-temps.* s. Joseph de Cupertino.
19 Jeud. s. Janvier, martyr.
20 Vend. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 Sam. *Quatre-temps.* s. Mathieu, apôtre.
22 **Dim.** ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Lund. ste Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Mard. Notre-Dame de la Merci.
25 Merc. s. Firmin.
26 Jeud. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Vend. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Sam. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 **Dim.** s. Michel, archange.
30 Lund. s. Jerôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 55 *minutes.*

● N. L. le 2, à 3 h. 49 m. du soir.
☽ P. Q. le 9, à 9 h. 22 m. du soir.
☺ P. L. le 16, à 3 h. 53 m. du soir.
☾ D. Q. le 24, à 9 h. 12 m. du matin.

—

1 Mard. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Merc. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Jeud. s. Gérard, abbé.
4 Vend. s. François d'Assises.
5 Sam. s. Placide, martyr.
6 Dim. s. Brunon, confesseur.
7 Lund. s. Marc, pape. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au samedi* 13 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
8 Mard. ste Brigitte, veuve. — *Fin des vacances académiques.*
9 Merc. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à neuf heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1872-1873.

10 Jeud. s. François de Borgia.
11 Vend. s. Gommaire, patron de Lierre.
12 Sam. s. Wilfrid, évêque d'York.
13 Dim. s. Édouard, roi d'Angleterre. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42, 45 *et* 46 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
14 Lund. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
15 Mard. ste Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
16 Merc. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
17 Jeud. ste Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
18 Vend. s. Luc, évangéliste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
19 Sam. s. Pierre d'Alcantara. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règl. gén. art. 6.
20 Dim. s. Jean de Kenti.
21 Lund. ste Ursule et ses compagnes, martyres. *Réunion du Conseil rectoral.*
22 Mard. s. Mellon, évêque.
23 Merc. s. Jean de Capistran.
24 Jeud. s. Raphaël, archange.

25 Vend. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Sam. s. Évariste, pape et martyr.
27 DIM. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
28 Lund. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Mard. ste Ermelinde, vierge.
30 Merc. s. Foillan, martyr.
31 Jeud. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 28 *minutes.*

● N. L. le 1, à 5 h. 47 m. du matin.
☽ P. Q. le 8, à 4 h. 9 m. du matin.
☺ P. L. le 15, à 5 h. 27 m. du matin.
☾ D. Q. le 23, à 6 h. 4 m. du matin.
● N. L. le 30, à 6 h. 53 m. du soir.

—

1 Vend. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*

2 Sam. Les Fidèles Trépassés.

3 DIM. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

4 Lund. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.* — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

5 Mard. s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

6 Merc. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

7 Jeud. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

8 Vend. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome.
10 DIM. s. André Avellin.
11 Lund. s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Merc. s. Stanislas Kostka.
14 Jeud. s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Vend. s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de S. M. le roi* LÉOPOLD II.
16 Sam. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 DIM. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Lund. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Mard. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Merc. s. Félix de Valois.
21 Jeud. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Vend. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Sam. s. Clément I, pape et martyr.
24 DIM. s. Jean de la Croix.
25 Lund. ste Cathérine, vierge et martyre.
26 Mard. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Merc. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Jeud. s. Rufe, martyr.
29 Vend. s. Saturnin, martyr.
30 Sam. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 0 *heure* 11 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 25 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 31.

☽ P. Q. le 7, à 11 h. 54 m. du matin.
☺ P. L. le 14, à 10 h. 2 m. du soir.
☾ D. Q. le 23, à 2 h. 30 m. du matin.
● N. L. le 30, à 6 h. 54 m. du matin.

—

1 DIM. *Avent.* s. Eloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Lund. ste Bibienne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Ambroise, évêque et docteur.
8 DIM. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Lund. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*

10 Mard. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Merc. s. Damase, pape.
12 Jeud. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Vend. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Sam. s. Spiridion, évêque.
15 Dim. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Lund. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Mard. ste Begge, veuve. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*
18 Merc. *Quatre-temps.* Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Jeud. s. Némésion, martyr.
20 Vend. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Philogone, évêque.
21 Sam. *Quatre-temps.* s. Thomas, apôtre.
22 Dim. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Lund. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Mard. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Merc. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Jeud. Second jour de Noël*. s. Étienne, premier martyr.
27 Vend. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Sam. ss. Innocents.
29 Dim. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Lund. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Mard. s. Silvestre, pape.

—

PLANÈTES PRINCIPALES.

Moment du passage au méridien, à Louvain, le 15 de chaque mois.

—

VÉNUS.

Le 15 janvier,	à 9 h. 4 m. du matin.
» février,	à 9 h. 40 m. du matin.
» mars,	à 10 h. 11 m. du matin.
» avril,	à 10 h. 32 m. du matin.
» mai,	à 10 h. 51 m. du matin.
» juin,	à 11 h. 23 m. du matin.
» juillet,	à 0 h. 5 m. du soir.
» août,	à 0 h. 38 m. du soir.
» septembre,	à 0 h. 57 m. du soir.
» octobre,	à 1 h. 19 m. du soir,
» novembre,	à 1 h. 58 m. du soir.
» décembre,	à 2 h. 39 m. du soir.

MARS.

Le 15 janvier,	à 2 h. 8 m. du soir.
» février,	à 1 h. 37 m. du soir.
» mars,	à 1 h. 5 m. du soir.
» avril,	à 0 h. 30 m. du soir.
» mai,	à 11 h. 58 m. du matin.
» juin,	à 11 h. 27 m. du matin.
» juillet,	à 10 h. 58 m. du matin.
» août,	à 10 h. 23 m. du matin.
» septembre,	à 9 h. 42 m. du matin.
» octobre,	à 8 h. 56 m. du matin.

Le 15 novembre,	à 8 h. 2 m.	du matin.
» décembre,	à 7 h. 6 m.	du matin.

JUPITER.

Le 15 janvier,	à 0 h. 12 m.	du matin.
» février,	à 9 h. 51 m.	du soir.
» mars,	à 7 h. 51 m.	du soir.
» avril,	à 5 h. 55 m.	du soir.
» mai,	à 4 h. 14 m.	du soir.
» juin,	à 2 h. 35 m.	du soir.
» juillet.	à 1 h. 3 m.	du soir.
» août,	à 11 h. 29 m.	du matin.
» septembre,	à 9 h. 53 m.	du matin.
» octobre,	à 8 h. 16 m.	du matin.
» novembre,	à 6 h. 30 m.	du matin.
» décembre,	à 4 h. 38 m.	du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier,	à 11 h. 22 m.	du matin.
» février,	à 9 h. 35 m.	du matin.
» mars,	à 7 h. 51 m.	du matin.
» avril,	à 5 h. 56 m.	du matin.
» mai,	à 3 h. 58 m.	du matin.
» juin,	à 1 h. 50 m.	du matin.
» juillet,	à 11 h. 39 m.	du soir.
» août,	à 9 h. 29 m.	du soir.
» septembre,	à 7 h. 23 m.	du soir.
» octobre,	à 5 h. 28 m.	du soir.
» novembre,	à 3 h. 34 m.	du soir.
» décembre,	à 1 h. 49 m.	du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. G. Mgr Victor Auguste Dechamps, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1er octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siége métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Gaspar Labis, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr Théodore Alexis Joseph de Montpellier, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr. Théodore Joseph Gravez, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868.

1.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

---

(1) Nosseigneurs les Cardinal-Archevêque et Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

N. J. Laforet, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en théologie, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Christ, membre de l'académie royale de Belgique et de l'académie de la religion catholique de Rome. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, n° 27.

SECRÉTAIRE.

E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la faculté de droit. Place du Peuple, n° 17.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.
T. J. Lamy, doyen de la faculté de théologie.
J. J. Thonissen, doyen de la faculté de droit.
E. Hayoit, doyen de la faculté de médecine.
L. C. de Monge, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

A. J. A. Devivier, doyen de la faculté des sciences.

E. E. A. De Jaer, secrétaire de l'Université.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, T. J. Lamy.
Secrétaire, J. M. Van den Steen.

H. G. Wouters, prof. émérite, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége. Rue Ste-Anne, nº 7.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St-Esprit; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St-Esprit.

F. J. Ledoux, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. Lamy, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége de Marie-Thérèse; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte.

E. H. J. Reusens, prof. ord., docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Collége du St-Esprit.

F. J. Moulart, prof. ord., docteur en droit canon; les cours élémentaires de théologie et de droit canon. Collége du St-Esprit.

A. J. J. F. Haine, prof. ord., docteur en théologie; le cours élémentaire de théologie morale. Rue de Namur, nº 108.

J. M. Van den Steen, prof. ord. et directeur au collége du St-Esprit; le cours élémentaire de théologie.

B. Jungmann, prof. ord., docteur en théologie et en philosophie; l'histoire ecclésiastique. Rue des Orphelins, nº 44.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. J. Thonissen.
Secrétaire, J. Van Biervliet.

L. B. De Bruyn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les pandectes. Rue de Namur, nº 190.

T. J. C. Smolders, prof. émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien membre du conseil

provincial du Brabant, bourgmestre de Louvain. Rue des Chats, n° 22.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold et chevalier de SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants et du conseil communal; le droit civil approfondi. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue du Manége, n° 29.

J. J. Thonissen, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, n° 42.

C. T. A. Torné, prof. ord., le droit naturel ou la philosophie du droit et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. De Jaer, prof. ord., le droit civil approfondi. Place du Peuple, n° 17.

C. H. X. Périn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'Université de France; l'économie politique, le droit public interne et externe, et le droit administratif. Rue des Récollets, n° 19.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, n° 8.

J. P. A. H. Staedtler, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue de la Station, n° 97.

J. Van Biervliet, prof. extraord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 53.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, E. Hayoit.
Secrétaire, E. Sovet.

P. J. E. Craninx, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, n° 1.

M. R. Michaux, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de

médecine, correspondant de l'académie impériale de médecine et de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc., membre du conseil communal; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 28.

F. Hairion, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophthalmique de l'armée, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg, membre de la société d'ophthalmologie d'Heidelberg, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie. Rue Léopold, n° 20.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 133.

E. M. Van Kempen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord., chevalier de

l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la thérapeutique générale, la pathologie générale des maladies internes. Rue des Chats, nº 36.

E. Hayoit, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, nº 66.

C. Blas, prof. ord. à la faculté des sciences, correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Hôtel de Suède.

E. Masoin, prof. extraord.; la physiologie et les maladies mentales. Place de l'Université, nº 12.

E. Sovet, prof. extraord.; l'anatomie descriptive et la médecine opératoire. Rue du Manége, nº 2.

E. Hubert, prof. extraord.; les exercices cliniques et les opérations obstétricales. Rue Léopold.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, L. C. de Monge.
Secrétaire, C. C. A. M. Moeller.

N. J. Laforet, recteur de l'Université, prof. ord.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége. Rue Vleminckx, nº 73.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; la littérature grecque, l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, n° 52.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, n° 19.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie. Rue des Récollets, n° 27.

C. C. A. M. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Montagne St-Antoine, n° 16.

C. P. E. Cartuyvels, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége du Pape Adrien VI; la psychologie, la métaphysique générale et spéciale, et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

L. C. de Monge, prof. ord., docteur en droit, officier d'académie de l'Université de France;

l'histoire de la littérature française. Rue Marie-Thérèse, n° 22.

E. I. J. M. Poullet, prof. ord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives, chevalier de l'ordre de la couronne de chêne, membre du conseil provincial du Brabant, membre effectif de la société d'émulation de Bruges, membre correspondant de l'académie d'archéologie d'Anvers; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, n° 130.

P. G. H. Willems, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris, et de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », correspondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg; la littérature latine et les antiquités romaines. Place Saint-Jacques, n° 26.

L. Bossu, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Rue de Namur, n° 97.

A. H. H. Dupont, prof. extraord., docteur en théologie et en philosophie; la logique et la philosophie morale. Collége du Pape.

C. de Harlez, prof. ord., chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége Juste-Lipse, directeur de l'école normale ecclésiastique pour les humanités.

P. P. M. Alberdingk Thym, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de la

société de littérature néerlandaise de Leyde, et de la société historique d'Utrecht; la littérature flamande. Rue des Récollets, nº 5.

—

FACULTÉ DES SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Doyen, A. J. A. Devivier.
Secrétaire, L. Cousin.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la conception de Villa-Viçosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Edimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'académie royale de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société

linnéenne de Bordeaux, de la société royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique, de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, etc.; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collége du Roi, rue de Namur.

A. J. Docq, prof. ord., docteur en sciences, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la physique expérimentale et l'astronomie physique. Collége des Prémontrés, rue de Namur.

P. L. Gilbert, prof. ord., docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, membre de la société philomatique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la statique élémentaire et la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, n° 20.

L. Henry, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de Belgique, membre de la société chimique de Paris et de la société chimique allemande de Berlin; la chimie générale, organique et inorganique. Place de l'Université, n° 10.

P. E. Martens, prof. ord., docteur en sciences et en médecine, membre de la société royale de botanique de Belgique, de la société de botanique d'Anvers et de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn; la botanique, la physiologie des plantes et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, prof. ord.; la minéralogie et la géologie. Rue de Tirlemont, nº 121.

A. J. A. Devivier, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, la physique industrielle et la mécanique appliquée. Rue des Chats, nº 25.

Fr. Dewalque, prof. ord., ingénieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, membre correspondant de l'union des arts de Marseille; la chimie industrielle et les manipulations chimiques. Boulevard de Tirlemont, nº 11.

F. Krans, prof. ord., ingénieur des mines, arts et manufactures ; la métallurgie. Rue des Orphelins, nº 46.

C. Blas, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société chimique allemande de Berlin, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société chimique de Paris; la chimie analytique (docimasie). Hôtel de Suède.

G. Lambert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Rue du Canal, nº 68.

L. Cousin, prof. ord.; ingénieur des ponts et

chaussées; les constructions du génie civil. Rue de la Station, nº 166.

J. Micha, prof. extraord., ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Hôtel de Suède.

J. B. Carnoy, prof. extraord., docteur en sciences; la géométrie analytique et l'algèbre supérieure. Rue de Namur, nº 97.

N. Breithof, ingénieur des arts et manufactures et des mines, répétiteur, directeur des travaux graphiques; le lever des plans et les travaux graphiques. Rue du Canal, nº 54.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. Baguet. Place du Peuple, nº 19.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères. Rue de Diest, nº 46.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krake-straat, nº 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, nº 7.
C. De Weerdt. Rue de Namur, nº 95.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krake-straat, nº 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.
(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la fac. de théologie.

Directeur, J. M. Van den Steen, prof. à la fac. de théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).
(*Place de l'Université.*)

Président, C. P. E. Cartuyvels, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régents, Cambier et Depierreux, bacheliers en théologie.

---

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(*Rue St-Michel.*)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

COLLÉGE JUSTE-LIPSE; PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE POUR LES HUMANITÉS.
(*Rue des Récollets.*)

Président, C. de Harlez, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Directeur, J. B. Dewez.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Collége du St-Esprit.

---

est de 650 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

Sous-bibliothécaire, P. Verschueren.
Aide-bibliothécaire, Vanderlinden.
Concierge, J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(*Rue St-Michel.*)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur et *répétiteur*, ...
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Chefs des travaux, H. Ponthière et Em. Miest.
Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE DE MANIPULATIONS CHIMIQUES.
(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.

Chef des travaux, U. Massalski, rue Neuve, n° 43.

Garçon de service, P. Vaesen.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(*Place de l'Université, n°* 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, A. Lallemand.
Garçon de service, P. Vaesen.

CABINET DE PHYSIQUE.
(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. J. Docq, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur et *répétiteur*, F. Terby, docteur en sciences. Rue des Bogards, nº 124.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(*Voer des Capucins.*)

Professeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, Gielen.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).
(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, C. De Weerdt.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 3 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 283.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE(1).
(*Collége du Roi*, *rue de Namur*.)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.
Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (2).
(*Rue des Récollets*.)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.
Préparateurs, G. Borginon et E. Venneman.
Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (3).
(*Aux Halles*, *Krake-straat*, n° 2.)

Directeur, E. Masoin, prof. à la fac. de médecine.
Préparateurs, A. Dumont et J. Denis.
Concierge, J. Vincx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.
(2) Voyez ibid., p. 253.
(3) Voyez ibid., p. 250.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie.

Concierge, J. Vranckx.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.
(*A l'Hôpital civil*, *rue de Bruxelles*.)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.

Élèves internes, Th. De Baisieux, L. De Rode et J. Dumont, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

Professeur, F. Hairion.

Élève interne, F. Mathé, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(*Rue des Dominicains*.)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élèves internes, J. Hubert et F. Janssens, docteurs en médecine.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1871-1872.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Lamy*. — Secrét. : M. *Van den Steen*.

Cours élémentaires.

J. M. Van den Steen, Prof. ord. et Sous-Régent au collége du St-Esprit. *Les traités* DE ACTIBUS HUMANIS, DE CONSCIENTIA, DE LEGIBUS, DE PECCATIS ET DE VIRTUTIBUS, mardi à midi, jeudi et samedi à 11 heures. — *Les institutions liturgiques*, lundi à 11 heures.

A. J. J. F. Haine, Prof. ord. *Les traités* DE ORDINE, DE EXTREMA UNCTIONE ET DE MATRIMONIO, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, jeudi à 10 heures.

F. J. Moulart, Prof. ord. *Les traités* DE CENSURIS, DE IRREGULARITATIBUS, DE INDULGENTIIS ET DE JUBILAEO, lundi à midi et mardi à 11 heures.

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége de Marie-Thérèse. INTRODUCTIO GENERALIS IN S. SCRIPTURAM, mercredi et vendredi à 11 heures. — Il dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, Prof. ord. *L'Épître aux Philippiens et les Actes des Apôtres*, mardi à 9 heures et jeudi à 11 heures. — *Le Grec du Nouveau Testament, questions choisies, d'après sa* GRAMMATICA GRÆCITATIS N. T., lundi à 9 heures.

Cours supérieur d'*Hébreu* et l'*Arabe*, lundi et vendredi à 11 heures.

B. Jungmann, Prof. ord. *L'histoire ecclésiastique depuis le XIe jusqu'au XVe siècle de l'ère chrétienne*, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, Prof. ord. et Président du collége du St-Esprit. *La théologie morale*; 1a 2æ SUMMÆ S. THOMÆ, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

H. J. Feye, Prof, ord. DE RESCRIPTIS; — DE BENEFICIIS ET OFFICIIS ECCLESIASTICIS; — DE VOTO; — DE ORDINATIONIBUS ET DE IRREGULARITATIBUS, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

F. J. Moulart, Prof. ord. *Le droit civil ecclésiastique. De l'administration des biens de fabrique*, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

J. B. Lefebve, Prof. ord. *Le traité* DE GRATIA, mercredi à 9 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

F. J. Ledoux, Prof. ord. *Le traité* DE ECCLESIA, lundi, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

2

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége de Marie-Thérèse. *L'Hébreu, cours élémentaire*, lundi et mardi à 11 heures. — *Introduction générale aux livres de l'Ancien Testament*, cours indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. *Les antiquités chrétiennes et l'archéologie*, aux jours et heures à déterminer.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Thonissen*. — Secrét. : M. *Van Biervliet*.

Examen de Candidat.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *L'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain*, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi.

L. J. N. M. Rutgeerts, Prof. ord. *Les institutes du droit romain*, lundi, mardi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil*, lundi et vendredi de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le droit naturel ou la philosophie du droit*, jeudi et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté

de Philosophie. *L'histoire politique moderne*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. Debruyn, Prof. ord. *Les pandectes*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

E. E. A. De Jaer, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Le code civil*, lundi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, mardi à 10 heures et jeudi à 11 heures.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *Le droit public*, mardi, mercredi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre. — *L'économie politique*, jeudi et samedi à 9 heures et demie.

Deuxième examen de Docteur.

J. B. C. G. Delcour, Prof. ord. *Le code civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. J. Thonissen, Prof. ord. *Le droit criminel*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures et samedi de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le droit commercial*, mercredi et vendredi de 9 heures et demie

à 11 heures, pendant le premier semestre; mercredi de 9 heures et demie à 11 heures et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *La procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires*, jeudi de 10 heures et demie à midi, pendant toute l'année.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le droit civil ecclésiastique*. De l'administration des biens de fabrique, cours facultatif, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. Périn, Prof ord. *Le droit des gens*, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, après Pâques. — *Le droit public, national et étranger*, cours indiqué ci-dessus. — *Les principes du droit administratif*, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

J. B. C. G. Delcour, Prof. ord. *Les lois organiques de l'administration du royaume*, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *La continuation du cours de droit des gens et du cours d'économie politique*, comme ci-dessus. — *La statistique.*

J. B. C. G. Delcour, Prof. ord. *Les lois organiques de l'administration du royaume*, continuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Les éléments du droit commercial et la législation consulaire*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil*, cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le droit naturel ou la philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *L'encyclopédie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *Le droit public, le droit des gens et les principes du droit administratif*, cours indiqués ci-dessus.

L'économie politique, jeudi et samedi, à 9 heures et demie (cours de deux années).

J. B. C. G. Delcour, Prof. ord. *Les parties spéciales du droit administratif*, samedi à 7 heures, pendant le second semestre (cours à continuer pendant deux semestres).

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, Prof. ord. *Les lois organiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent*, mercredi et jeudi de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, Prof. ord. *Cours spécial de droit civil*, lundi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'exposé des principes généraux du code civil*, cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat doivent

en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Hayoit*. — Secrétaire : M. *Sovet*.

Examen de Candidat.

E. Masoin, Prof. extraord. *La physiologie humaine* (y compris *l'embryologie et les éléments de physiologie comparée*), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre; jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, Prof. ord. *L'anatomie humaine* (*générale, descriptive et topographique*), jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant toute l'année.

E. Sovet, Prof. extraord. Pendant le premier semestre : *l'ostéologie, l'arthrologie, la myologie et l'angéïologie* (*anatomie descriptive*), lundi et mardi à 8 heures et mercredi à 8 heures et à 3 heures. — Il dirigera en outre les élèves dans les dissections tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures.

C. Blas, Prof. ord. *La pharmacologie*, y compris *les éléments de pharmacie*, lundi et mardi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi, de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. Le cours d'*anatomie comparée* indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit, Prof. ord. *La pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes*, lundi, mardi et vendredi à 11 heures, mercredi et jeudi à midi, pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 heures, mardi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, Prof. ord. *La thérapeutique générale*, y compris *la pharmaco-dynamie*, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La pathologie générale*, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, Prof. ord. *L'anatomie pathologique*, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit, Prof. ord. *La médecine légale*, lundi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, Prof. ord. *La théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants*, lundi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

E. Hubert, Prof. extraord. *Exercices cli-*

niques, mardi et jeudi à 4 heures. *Opérations obstétricales*, aux jours et heures à indiquer ultérieurement.

F. Hairion, Prof. ord. *L'hygiène publique et privée*, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, Prof. ord. *La pathologie chirurgicale*, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. extraord. *Leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales*, samedi à 2 heures et demie, pendant toute l'année.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, Prof. ord. *La clinique interne et consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, Prof. ord. *La clinique chirurgicale et consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Sovet, Prof. extraord. *La médecine opératoire*, lundi, mercredi, jeudi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il diri-

gera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

E. Hubert, Prof. extraord. *La clinique des accouchements*, aux jours et heures à déterminer.

F Hairion, Prof. ord. *La clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées*, à l'hôpital civil, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant toute l'année. — *La théorie des mêmes maladies*, mardi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre. — *Exercices ophthalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, Prof. ord. *L'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications* (cours de *pharmacologie* indiqué ci-dessus) pendant le premier semestre. — *La chimie pharmaceutique*, lundi et mardi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures et demie à midi, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*opérations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques*), trois après-midi par semaine (séance de trois heures chacune), pendant toute l'année.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *de Monge.* — Secrétaire : M. *Moeller.*

Examen de candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, Prof. ord. et Président du collége du Pape. *La psychologie*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, Prof. extraord. *L'introduction à la philosophie et la logique*, lundi à 10 heures, mardi à 9 heures et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; *la philosophie morale*, mardi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, Prof. ord. *Les antiquités romaines*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, Prof. ord. *L'histoire de la littérature française*, lundi, mercredi et jeudi à 10 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, Prof. ord. *L'histoire politique de l'antiquité*, mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'histoire politique du moyen âge*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. *L'histoire politique de la Belgique*, lundi à 8 heures, mardi à 10 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, Prof. ord. et Président du collége du Pape. *La métaphysique*, mardi, mercredi, jeudi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'histoire de la philosophie moderne*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, Prof. ord. *L'histoire de la littérature grecque*, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — *La littérature grecque*, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, Prof. ord. *La littérature latine*, lundi à 11 heures, pendant toute l'année.

C. C. A. M. Moeller, Prof. ord. *Les antiquités grecques*, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre ; vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. P. M. Alberdingk Thym, Prof. extraord. *La littérature flamande* (cours facultatif), lundi et mercredi à midi.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'Enseignement moyen.

Directeur : *C. de Harlez.*

Première année.

Antiquités romaines ; — Histoire de l'antiquité ; — Histoire de la littérature latine ; — Histoire de la littérature française et dissertations ; — Étude des principes de littérature et composition ; — Grammaire comparée de la langue grecque et de la langue latine : compositions ; — Philologie et littérature latines ; — Philologie et littérature grecques ; — Méthodologie ; — Littérature flamande ; — Langue allemande.

Deuxième année.

Encyclopédie de la philologie ; — Histoire du moyen âge et des temps modernes ; —Antiquités grecques ; — Histoire de la littérature grecque ; — Histoire de la littérature française : dissertations ; — Études des principes de littérature ; — Grammaire générale ; — Principes de linguistique ; — Grammaire comparée : compositions ; — Philologie et littérature latines ; — Philologie

et littérature grecques ; — Méthodologie et pédagogie ; — Littérature flamande ; — Langue allemande.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *Devivier.* — Secrétaire : M. *Cousin.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

L. Henry, Prof. ord. *La chimie générale, inorganique et organique*, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre ; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre. — *Des exercices de chimie pratique*, facultatifs, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

A. J. Docq, Prof. ord. *La physique expérimentale*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre ; mardi, mercredi et jeudi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. Martens, Prof. ord. *La botanique générale et spéciale*, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures et demie à une heure, pendant le premier semestre ; lundi, vendredi et samedi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Des démonstrations microscopiques et des herborisations* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. *La zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, Prof. ord. *La minéralogie*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La psychologie*, lundi et mardi à 8 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. P. E. Cartuyvels, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Président du collége du Pape. Le cours de *religion* indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, Prof. ord. Le cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus. — *Des exercices de chimie pratique*, obligatoires, auront lieu aux jours et heures à déterminer.

F. Dewalque, Prof. ord. *La théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessous.

A. J. Docq, Prof. ord. Le cours de *physique expérimentale* indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, Prof. ord. Le cours de *botanique* indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, Prof. ord. Le cours de *minéralogie* indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Président du collége du Pape. Le cours de *religion* indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

A. J. Docq, Prof. ord. Le cours de *physique* indiqué ci-dessus.

J. Carnoy, Prof. extraord. *L'Algèbre supérieure et la Géométrie analytique*, jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. Henry, Prof. ord. Le cours de *chimie inorganique*, pendant le premier semestre, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *psychologie* indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Président du collége du Pape. Le cours de *religion* indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, Prof. ord. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *La statique élémentaire*, mardi à 9 heures pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, Prof. ord. Le cours de *minéralogie* indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. *La géométrie descriptive*, lundi et mercredi à 8 heures et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. *L'anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. extraord. Le cours de *physiologie* indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, Prof. ord. *L'astronomie physique*, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, Prof. ord. Le cours de *minéralogie* indiqué ci-dessus. — *La géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — Des *exercices géologiques* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, Prof. ord. Le cours de *chimie* indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, Prof. ord. Le cours de *botanique* indiqué ci-dessus. — *La géographie botanique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. Gilbert, Prof. ord. *L'analyse supe-*

rieure, aux jours et heures à déterminer. — *La mécanique analytique*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre. — *La physique mathématique*, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant toute l'année.

J. Carnoy, Prof. extraord. *Le calcul des probabilités*, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'astronomie mathématique*, jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Première année.

L. Henry, Prof. ord. *La chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, Prof. ord. Le cours de *physique* indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. Le cours de *géométrie descriptive* indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, Prof. ord. *La théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. Carnoy, Prof. extraord. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *psychologie* indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie et Président du collége du Pape. Le cours de *religion* indiqué ci-dessus.

N. E. Breithof, Ingénieur des arts et manufactures et des mines. *Les travaux graphiques*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure et de 2 à 4 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 12 heures à 1 heure, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, Prof. ord. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La mécanique analytique*, cours indiqué ci-dessus. — *Les éléments de statique*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, Prof. ord. *La minéralogie*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres, à la charpente*, lundi à 9 heures, mardi à 8 heures, mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre — *La physique industrielle*, lundi de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La chimie analytique* (*docimasie*), mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire* (*travaux analytiques*), jeudi et vendredi de 3 à 6 heures pendant toute l'année.

J. Micha, Prof. extraord. *La description générale des machines*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, Ingénieur des arts et manufactures et des mines. *Les travaux graphiques*, lundi de 10 heures à 1 heure, mardi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, mardi de 8 heures à 10 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. *Les éléments de la paléontologie animale*, samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, Prof. ord. *La géologie*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. *La mécanique appliquée*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, mardi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures et demie, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

F. Dewalque, Prof. ord. *La chimie indus-*

trielle, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 9 à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire*, *pour les sections des chimistes, des mécaniciens, du génie civil et des mines*, mardi de 3 heures à 6 heures, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre jusqu'à la Noël; — *pour la section des chimistes*, mardi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, depuis le 1er mai jusqu'à la fin des cours.

F. Krans, Prof. ord. *La métallurgie*, mercredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

G. Lambert, Prof. ord. *L'exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

L. Cousin, Prof. ord. *Les constructions du génie civil*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. Micha, Prof. extraord. *La construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

C. Blas, Prof. ord. *Les travaux du laboratoire pour la section des métallurgistes*, mardi et mercredi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, pendant le premier semestre jusqu'à la Noël et depuis le 1er mai jusqu'à la fin des cours.

N. E. Breithof, Ingénieur des arts et manufactures et des mines. *Les projets et travaux graphiques, pour toutes les sections*, lundi, mardi et vendredi de 2 à 5 heures, depuis le 1er janvier jusqu'à la fin du premier semestre ; — *pour les sections des mécaniciens, du génie civil et des mines*, mardi, vendredi et samedi de 3 à 6 heures pendant tout le second semestre; — *pour les sections des métallurgistes et des chimistes*, depuis le commencement du second semestre jusqu'au 1er mai.

Quatrième année.

F. Dewalque, Prof. ord. *La chimie industrielle* (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués. — *Travaux du laboratoire, pour la section des chimistes*, mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre ; — mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 à 7 heures, mercredi de 2 heures et demie à 7 heures, depuis le 15 mai jusqu'au 1er juillet.

F. Krans, Prof. ord. *La métallurgie* (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

G. Lambert, Prof. ord. *L'exploitation des mines* (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

L. Cousin, Prof. ord. *Les constructions du génie civil* (cours de deux ans), aux jours et heures ci dessus indiqués.

J. Micha, Prof. extraord. *La construction des machines* (cours de deux ans), aux jours et heures ci-dessus indiqués.

C. Blas, prof. ord. *Les travaux du laboratoire pour la section des métallurgistes*, mardi et mercredi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, jeudi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant le premier semestre jusqu'à la Noël; mardi, mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, depuis le 1er juin jusqu'à la fin des cours.

N. E. Breithof, Ingénieur des arts et manufactures et des mines. *Les projets et travaux graphiques, pour les sections des mécaniciens, du génie civil et des mines*, lundi de 10 à 1 heure, mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et samedi de 2 à 5 heures, pendant le premier semestre; mardi de 8 à 11 heures et demie, vendredi de 3 à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 à 6 heures, pendant le second semestre; — *pour la section des métallurgistes*, aux mêmes jours et heures respectivement, depuis le 1er janvier jusqu'à la

fin du premier semestre, et depuis le commencement du second semestre jusqu'au 1er juin ; — *pour la section des chimistes*, aux mêmes jours et heures, pendant les dix premières semaines du second semestre.

COURS FACULTATIFS.

J. T. Beelen, Prof. ord. Le cours supérieur d'*Hébreu* et l'*Arabe*, cours indiqués ci-dessus.

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége de Marie-Thérèse. Le cours élémentaire d'*Hébreu* indiqué ci-dessus et un cours de *Syriaque*, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. *Les antiquités chrétiennes et l'archéologie*, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, Prof. ord. Cours de *langue* et de *littérature sanscrite*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

P. P. M. Alberdingk Thym, Prof. extraord. *La littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

N. J. LAFORET.

Le secrétaire, É. DE JAER.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, L. Bossu, professeur à la faculté de philosophie et lettres.
Vice-Président, E. Jacques, étudiant en médecine.
Secrétaire, A. Harmignie, étudiant en droit.
Membres, E. Poullet, professeur à la faculté de philosophie et lettres; E. Masoin, professeur à la faculté de médecine; E. Dumongh, bachelier en théologie; A. de Ceuleneer, étudiant en droit.

Membres actifs.

Mgr A. J. Namèche, vice-recteur de l'Université.
Mgr J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.
L. Bossu, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. P. E. Cartuyvels, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et prés. du collége du Pape.
E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la fac. de droit et secrétaire de l'Université.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1844, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 29 octobre 1871.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
L. C. de Monge, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.
A. Dupont, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.
A. J. J. F. Haine, prof. ord. à la fac. de théologie.
T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
E. Masoin, prof. extraord. à la fac. de médecine.
C. A. C. M. Moeller, prof. ord à la fac. de phil. et lettres.
J. J. Moulart, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
E. J. J. M. Poullet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. H. J. Reusens, prof. ord. à la fac. de théologie et bibliothécaire de l'Université.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. M. Van den Steen, prof. ord. à la fac. de théologie.

P. G. H. Willems, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. Van Biervliet, prof. extraord. à la fac. de droit.
B. Jungmann, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. P. M. Alberdingk Thym, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
A. de Ceulencer, étud. en droit.
V. De Coster, étud. en droit, d^r en phil. et lettres.
E. Dumongh, étud. en théologie.
J. Fisse, étud. en théologie.
E. Gilles, étud. en droit.
A. Harmignie, étud. en droit.
E. Jacques, étud. en médecine.
J. Lefebvre, étud. en théologie.
E. Valentin, étud. en philosophie.
Proost, d^r en sciences naturelles.

Membres assistants.

Boone, étud. en théologie.
Boutiau, étud. en phil. et lettres.
E. Calewaert, étud. en droit.
V. Cambier, étud. en théologie.
F. Cogels, étud. en droit.
T. de Baisieux, étud. en médecine.
Deruelle, étud. en droit.
R. de Pierreux, étud. en théologie.
C. Duesberg, étud. en droit.
Green, étud. en théologie.
Henry, étud. en théologie.
D. Hermès, étud. en théologie.

E. Houtart, étud. en philosophie.
Itlet, étud. en théologie.
Kleberg, étud. en théologie.
H. Lambrecht, étud. en théologie.
Leinehan, étud. en théologie.
Maddvik, étud. en théologie.
B. Mestdagh, étud. en droit.
J. Novent, étud. en phil. et lettres.
D. O'Flyn, étud. en théologie.
J. B. Pittoors, étud. en théologie.
A. Scully, étud. en théologie.
L. Servais, étud. en médecine.
L. Sovet, docteur en droit, étud. en théologie.
E. Van Ermenghem, étud. en médecine.
Verschueren, étud. en théologie.
A. Virez, étud. en théologie.
J. Vlamings, étud. en théologie.
J. Walsch, étud. en théologie.

Membres honoraires (1).

S. G. Mgr DECHAMPS, archevêque de Malines.
S. G. Mgr CH. FILLION, évêque du Mans.
S. G. Mgr H. MARET, évêque de Sura et doyen de la Sorbonne, à Paris.
S. G. Mgr MERMILLOD, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève.
Edm. de Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil.

(1) L'astérisque indique les membres honoraires qui ont été membres actifs.

et lettres, vicaire général hon. de Montauban, chanoine de Versailles.

A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, prof. à l'Université de Liége.

A. Dechamps, ministre d'État, à Scailmont près Manage.

P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

F. Chon, professeur d'histoire au Lycée de Lille.

* Le comte L. de Mérode, à Bruxelles.

* L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, à Anvers.

* A. Schmit, à Paris.

* L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, à Nancy.

* E. Gérard, préfet des études à l'athénée de Liége.

* C. L. Declèves, bachelier en théologie, directeur des missions diocésaines, à Binche.

* Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond, doyen à Stavelot.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, à Herstal.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, préfet apostolique à Constantinople.

Aug. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne,* à Paris.

E. Hiron, docteur en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

* M. Deprez, docteur en phil. et en droit, juge à Mons.
* D'Hanis, avocat à Mons.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

* J. C. Deloose, ancien professeur de philosophie à St-Nicolas, curé-doyen à Termonde.

L'abbé Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres.

* F. Labis, docteur en théologie, prof. au séminaire de Tournai.

N. Keph, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt.

* Th. Smekens, juge au tribunal civil à Anvers.
* D. Demoor, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Gand.
* F. Devos, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Gand.
* A. De Becker, avocat à Bruxelles.
* E. Solvyns, sénateur à Gand.
* J. J. G. Duculot, docteur en philosophie et lettres, curé-doyen à Beauraing.
* B. Quinet, à Mons.
* N. Cornet, à Eupen.
* F. Tychon, docteur en phil. et lettres, ancien prof. à l'athénée royal de Bruges.
* G. J. H. Verzyl, prof. au séminaire de Rolduc.

* J. Poumay, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Huy.
* J. J. Toussaint, doct. en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
* F. Degive, doct. en philosophie et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.

V. de Laprade, membre de l'académie française, à Lyon.

L'abbé de Valroger, de l'Oratoire, à Paris.

* X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain.

D. M. Jehl, missionnaire à Sancto-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.

* P. A. Foccroulle, doct. en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége.
* Em. Halleux, à Bruges.
* F. D. Doyen, bachelier en théologie, curé à Jambes.
* L. Lannoy, docteur en phil. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Nivelles.
* J. B. Laforêt, doct. en phil. et lettres.
* N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne.
* F. J. Loise, doct, en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai.
* Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial, échevin de la ville de Louvain.
* J. Nagels, avocat à Hasselt.
* H. Jadot, doct. en phil. et lettres.

* J. B. Deneubourg, bachelier en théologie, curé à Froyenne.
* C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg.
* A. Delvigne, prof. au petit séminaire de Malines.
* L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres.
* J. C. A. J. Jacobs, avocat à Anvers.
* J. Lesuisse, juge à Dinant.
* M. Jacobs, avocat à Louvain.
* P. Staes, substitut du procureur du roi, à Mons.
* F. Capelle, candidat en phil. et lettres.
* F. Maton, licencié en théologie, chanoine à Tournai.
* E. Lambrechts, directeur de l'école moyenne d'Oorderen (Anvers).
* A. Malengreau, banquier à Chimay.
* L. Lambin, licencié en théologie, chanoine et professeur au séminaire de Namur.

G. J. Van Heeswyck, docteur en phil. et lettres, directeur du collége St-Quirin à Huy.

* P. Van Biervliet, avocat à Gand.
* C. Biart, avocat à Anvers.

F. Jadot, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

* F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant.

Ad. Camus, prof. à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

* Mgr Osw. Van den Berghe, prélat protonotaire apostolique, à Schaerbeek.

* H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, religieux rédemptoriste à St-Trond.
* L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, curé de Notre-Dame, à Namur.
* Em. Molle, docteur en phil. et en droit, juge à Marche.
* L. Crahay, juge au tribunal de Hasselt.

A. Solbreux, supérieur du collége de N.-D. de La Tombe.

* Em. Nève, prof. hon. de l'Université catholique de Louvain, à Maestricht.

F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Courtrai.

* V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Genève (Suisse).
* J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, prof. au séminaire de Bruges.
* P. Wauters, docteur en sciences, ancien professeur au séminaire de St-Roch.

B. Dumortier, membre de la chambre des représentants, à Tournai.

Le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'académie royale de Belgique, ministre de l'intérieur, à Bruxelles.

* A. Liagre, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai.
* Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance.
* A. Stillemans, docteur en phil. et lettres, supérieur du séminaire de St-Nicolas.

* J. Josson, licencié en théologie, curé à Eugies.

* C. D'Hendecourt, docteur en phil. et lettres, à Paris.

* A. De Prins, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Louvain.

* J. Sottiau, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Mons.

* Em. Lucq, bachelier en théologie, religieux de l'ordre des Frères-prêcheurs.

A. Van Gameren, docteur en droit canon, chanoine à Malines.

Mgr Woodlock, docteur en théologie et en droit canon de l'Université catholique de Louvain, recteur de l'Université catholique de Dublin.

* Ch. Wauters, avocat à Anvers.

* O. Guilmot, docteur en philosophie et lettres, à Charleroi.

A. de Caumont, fondateur des congrès scientifiques de France, président de la société pour la conservation des monuments historiques, à Paris.

J. Carmagnolle, curé de la Mourre, au diocèse de Fréjus.

* Le comte L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles.

Mgr Voisin, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, vicaire général du diocèse de Tournai.

P. M. Rouard de Card, provincial de l'ordre des Frères-prêcheurs en Belgique.

E. Giron, ancien professeur, à Bruxelles.
Reinke, professeur ordinaire de théologie et de langues orientales à l'académie de Munster.
* H. D'Hont, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruges.
* P. de Gerlache, commissaire d'arrondissement à Nivelles.
* A. De Leyn, docteur en droit, professeur au séminaire de Roulers.
* P. Demaret, docteur en théologie, professeur de théologie au grand séminaire de Tournai.
* L. Limelette, avocat, à Namur.
* L. Van den Bossche, docteur en phil. et en droit, à Anvers.
* Ad. Leschevin, avocat, à Tournai.
* Ch. Moureau, avocat, à Anvers.
* F. Daury, licencié en théologie, professeur à Dinant.
* F. Debert, avocat à Mons.
* E. de Gaiffier, docteur en droit, à Flostoy.
* H. De Cordes, avocat, à St-Josse-ten-Noode.
* E. Duriau, licencié en droit canon, vicaire au Rœulx.
* J. Rayée, bachelier en droit canon, professeur à Basse-Wavre.
J. B. Abbeloos, docteur en théologie, professeur au grand séminaire à Malines.
J. Klein, curé d'Arnolsdorf en Silésie
A. Digard, avocat à la cour impériale, à Paris.
H. Peyrot, sous-régent au collége Marie-Thérèse à Louvain.

* A. Van Weddingen, docteur en théologie, aumônier du Roi, à Bruxelles.

J. A. Auvray, licencié en théologie, chanoine prémontré à l'abbaye de Montdaye en Normandie.

* P. Fourez, principal du collége d'Enghien.

* T. Ferminne, bachelier en théologie, vicaire à Awagne.

* Le marquis de la Boessière-Thiennes, docteur en philosophie et lettres, à Lombize.

* A. Mathieu, avocat à Bruxelles.

* A. Tisquen, avocat à Verviers.

* J. Willemaers, doct. en philosophie et lettres, à Louvain.

* T. De Bruyn, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Bruxelles.

* C. De Jaer, avocat à Bruxelles.

* L. Nève, docteur en droit, à Gand.

* J. Liagre, docteur en théologie, prof. de philos. au séminaire de Bonne-Espérance.

Le major A. Daufresne de la Chevalerie, à Louvain.

Charaux, professeur de philosophie.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN PENDANT L'ANNÉE 1870-1871, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1871, PAR M. ALPHONSE HARMIGNIE, SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

En décidant qu'il serait fait au commencement de chaque année un rapport sur les travaux de l'année précédente, les fondateurs de notre société voulurent nous donner à perpétuité une leçon et un encouragement : nous montrer d'une main le but élevé que nous devons poursuivre, de l'autre les généreux efforts faits par nos devanciers pour y atteindre.

Ils ne s'étaient pas trompés, Messieurs. La Société Littéraire, en contemplant son passé, se promet toujours de ne jamais en ternir la gloire, et toujours elle tient parole. Fille de l'*Alma Mater*, elle sait que noblesse oblige, elle veut remplir dignement les devoirs que lui imposent son origine. les glorieuses traditions de ses fondateurs et de ceux qui les ont suivis.

(1) La commission était composée de M. le professeur L. Bossu, président; et de MM. E. Jacques, vice-président, A. Harmignie, secrétaire; E. Poullet, E. Masoin, Dumongh, A. de Ceuleneer, membres.

Mais un noble cœur ne se contente pas de ne pas déroger, il s'efforce sans relâche d'augmenter indéfiniment la gloire de son nom et de sa race. Telle est aussi la généreuse ambition de notre société. Elle a continué cette année sa marche progressive. Je vais vous le prouver, tout en regrettant qu'une tâche si honorable n'ait point été confiée à un plus habile rapporteur.

Mais hélas, Messieurs, pourquoi faut-il que la vue de funèbres cyprès ombrageant des tombes à peine refermées vienne aujourd'hui troubler nôtre joie et glacer notre cœur?

La mort impitoyable a frappé à coups redoublés dans nos rangs, choisissant ses victimes parmi les hommes d'élite.

Au sein même de la commission directrice, elle est venue moissonner l'un de nos amis les plus dévoués et les plus aimés, M. Léonce Lamal, étudiant du doctorat en philosophie et secrétaire de notre société.

Tous, aussi bien que moi, Messieurs, vous avez conservé présent à la mémoire le souvenir des brillantes et précieuses qualités qui ornaient ce jeune homme de 20 ans; et je ferais injure à votre cœur de collègue et d'ami, si je croyais nécessaire de vous les rappeler ici.

Il y a deux ans à peine, vous étiez réunis autour de cette chaire, écoutant avec bonheur cette voix sympathique qui nous montrait le mérite

des confessions de Saint Augustin comparées à celles de J. J. Rousseau. Hélas! la mort ne lui a pas même laissé le temps d'achever cette étude si intéressante.

Parmi nos membres honoraires, nous déplorons la perte de deux hommes dont la Belgique entière porte le deuil : M. le baron de Gerlache ancien président du Congrès national et de la Cour de cassation, et (ce qui honore plus encore son noble caractère), président de la société de Saint-Vincent de Paul en Belgique ; et M. Albert Lienart, membre de la Chambre des représentants et ancien membre actif de notre société ; l'un, mort plein de jours, après avoir dignement rempli la carrière la plus brillante et la plus honorable qu'il soit possible de rêver; l'autre, au contraire, arrêté par la mort au seuil d'une carrière qui s'ouvrait devant lui, pleine d'honneurs et de triomphes ; mais tous deux emportant devant Dieu un passé attestant la foi la plus vive et la plus ardente charité.

Que l'exemple de ces hommes éminents soit pour nous une leçon, Messieurs, qu'il nous apprenne comment il est possible, au milieu des occupations les plus absorbantes, de se consacrer au bonheur de ses semblables et au soulagement des malheureux.

Après avoir payé aux défunts ce tribut d'hommages si indigne de leur mérite, je crois, Messieurs, être l'interprète de tous les membres de

cette société en priant M. le professeur Lamy d'agréer nos bien sincères remercîments pour les nombreux services qu'il a rendus à la Société Littéraire durant les trois années de sa présidence. C'est avec un bien grand regret, Messieurs, que nous avons vu cet homme si dévoué, devoir, par suite de ses nombreuses occupations, abandonner les fonctions si délicates de président qu'il avait remplies avec tant de tact et de bonheur.

Mais heureusement, Messieurs, si M. Lamy nous a échappé comme président, nous l'avons conservé comme membre actif, et très-actif de notre société au succès de laquelle il s'intéresse vivement ; et nous avons le bonheur de voir maintenant au fauteuil de la présidence un homme digne en tout point de lui succéder.

Dans toutes nos discussions, nous avons toujours vu MM. Bossu, Lamy et les autres professeurs membres de la société, se mettre à la tête des combattants, encourageant par leur exemple les plus timides à se jeter dans la mêlée, et nous faisant, par leur talent, prendre goût à ces luttes amicales où vainqueurs et vaincus trouvent également leur profit. Aussi, Messieurs, ai-je considéré comme un devoir d'inscrire à la suite de l'analyse de ceux des travaux qui ont été soumis à la discussion les noms des membres qui sont entrés en lice, afin que le souvenir de leur zèle se perpétue dans cette société.

Suivons donc, Messieurs, ces maîtres dévoués dans la voie qu'ils veulent bien nous ouvrir, c'est ainsi que nous leur témoignerons le mieux notre affection et notre gratitude.

Permettez-moi, maintenant, d'aborder l'examen de nos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. Emile Gilles a ouvert la série de ces travaux en nous donnant lecture, dans les séances du 20 novembre et du 4 décembre, d'une étude intitulée : *Eloge et vie de Christophe Colomb.*

Le but de l'auteur est de nous faire connaître les particularités les plus frappantes de la vie de ce grand homme, de nous montrer surtout l'étendue de son génie si vaste, l'élévation de ses sentiments si nobles et si chrétiens, la fermeté de son courage si héroïque; en un mot de nous faire admirer cette figure de Christophe Colomb, l'une des plus grandes, des plus nobles, des plus sublimes que nous présente l'histoire.

Après nous avoir parlé de la naissance obscure de ce grand homme, après nous l'avoir montré luttant contre l'indigence pour pouvoir fréquenter quelque temps à peine les écoles, et commençant dès l'âge de 14 ans sa vie de travaux et de périls, M. Gilles nous fait remarquer l'étendue de ce génie qui, livré à lui-même et à sa seule expérience, sut créer, soutenir contre tous les savants de son époque, et réaliser enfin, aux applaudissements du monde entier, un plan

gigantesque dont les siècles précédents avaient à peine pu entrevoir la possibilité.

Il nous le montre ensuite errant dans toute l'étendue des mers alors connues, conduit partout par la main divine qui le prépare à sa mission, jeté enfin sur la plage hospitalière du Portugal où l'attend la révélation de ses destinées.

C'est là, en effet, qu'il conçut ce plan qui l'a rendu immortel. Ce plan était, non pas d'aller à la recherche d'un monde absolument nouveau, mais de se rendre aux Indes en traversant l'Atlantique dans toute sa longueur au lieu de contourner l'Afrique comme les Portugais l'essayaient en vain depuis longtemps. Colomb n'avait pas conçu l'existence de l'Amérique telle qu'elle se révéla plus tard par hasard à son génie explorateur; mais sa gloire eût-elle été moindre s'il n'eût même rencontré que les Indes, et surtout les Indes telles qu'elles se présentaient à son esprit, c'est-à-dire s'avançant au loin dans le Pacifique et servant, comme l'Amérique, de contrepoids à notre continent?

Ici, M. Gilles nous fait connaître les revers, les refus, les vicissitudes de tout genre que Colomb eut à supporter à Gênes, en Portugal, en Espagne, quand il sollicita la protection des puissants pour la réalisation de ses idées. Nous ne pouvons, à notre tour, entrer dans tous ces détails qui montrent cependant si bien que la vie du génie n'est pas toujours une suite de suc-

cès et de triomphes, mais bien plutôt une chaîne de revers et de déceptions.

L'auteur nous fait ensuite le récit de ce voyage à jamais mémorable de Colomb vers cette Amérique à laquelle il ne devait même pas donner son nom; il nous le montre luttant contre ses compagnons effrayés de leur propre audace, les arrêtant dans leurs projets homicides, ranimant leur courage, et abordant enfin, radieux de gloire et de joie, à cette terre de promission où le guida son génie et surtout son génie chrétien, l'amour des âmes, la soif de les arracher à l'erreur et à la barbarie.

Les succès de Colomb sont bientôt suivis de revers; la jalousie et l'envie s'élèvent aussitôt contre lui. A peine créé vice-roi des pays qu'il a découverts, il est attaqué de toutes parts, et à deux reprises, il se voit forcé, même chargé de chaînes, de revenir en Espagne pour s'y justifier.

Une première fois il obtient pleine satisfaction, mais une seconde fois il ne parvient qu'à faire déclarer son innocence, sans obtenir réparation de ses ennemis qui continuent à triompher sur ses ruines. Las de réclamer contre ces injustices, il obtient dans ses vieux jours de pouvoir au moins s'occuper encore de nouvelles recherches.

Mais le ciel, comme les hommes, semble l'avoir abandonné. Chassé par la tempête, il se voit

refuser, par un successeur indigne, un asile dans les terres qu'il a données à l'Espagne, et bientôt après, jeté sur une plage inconnue, il s'y voit pendant dix longs mois sur le point de mourir de faim, lui, son fils, son frère et tous ses compagnons !

Informé de ses infortunes, son successeur a la cruauté d'envoyer un navire pour s'assurer de sa triste situation et lui apporter quelques secours dérisoires, comme s'il eût aspiré à voir mourir celui qui avait enrichi son pays d'un nouveau monde.

Ici s'arrête la vie errante de Colomb.

De retour en Espagne, il ne fit plus qu'y traîner dans la misère une vie délaissée, et ce grand homme put craindre de terminer dans l'indigence son illustre mais triste carrière. Sa vertu seule le soutint dans ses malheurs ; c'est en pardonnant à ses ennemis, les yeux tournés vers le ciel, et les paroles du Christ mourant sur les lèvres, qu'il termina sa vie comme un saint, après l'avoir passée comme un héros !

Dans les séances du 18 décembre et du 15 janvier, M. Vital Decoster nous a donné lecture d'un fragment de son mémoire couronné au concours universitaire de 1869-1870. Dans cette partie de son œuvre, l'auteur s'occupe de *l'état religieux du monde Gréco-Romain pendant les trois premiers siècles de notre ère.*

M. Decoster commence par nous parler du

discrédit universel où était tombé le Paganisme à la fin de la République, en même temps que de l'abaissement moral qu'avait amené le triomphe du Scepticisme. Battu en brèche depuis des siècles, l'édifice mythologique s'était enfin écroulé sous les coups de la philosophie; mais les anciennes croyances n'avaient pas été remplacées; le vide s'était fait dans les cœurs. L'athéisme, qui dominait tous les esprits, avait engendré une corruption inouïe et des crimes sans nom. Ces hommes avaient perdu, avec la foi de leurs pères, le culte du Vrai et du Bien.

Toutefois l'athéisme ne pouvait vivre longtemps dans ces temps désastreux, témoins de tant d'injustices et de misères. Le découragement et l'épouvante devaient faire renaître l'idée religieuse un moment étouffée. L'humanité, fatiguée d'adorer Jupiter et Junon, mais tourmentée d'un vif besoin de croire, allait chercher un refuge dans les cultes exotiques : les religions de l'Asie allaient fournir un nouvel aliment à sa crédulité.

Ici l'auteur nous fait assister au douloureux spectacle du monde Romain, accueillant avec ivresse les superstitions les plus immorales : il nous le montre prosterné aux pieds d'Isis et de Cybèle, et asservi aux pratiques les plus viles, aux rites les plus infâmes.

Cependant l'aurore d'une ère nouvelle avait lui sur le monde. Le Christ était venu apporter

à l'univers étonné sa doctrine de paix et d'amour, sa religion simple et sublime. Une courte analyse des préceptes contenus dans l'Évangile devait ici trouver place. L'auteur insiste surtout sur les dogmes de l'unité de Dieu et de la Providence, de l'immortalité de l'âme, de la fraternité et de la charité universelles.

Cette religion divine, qui donnait satisfaction aux plus nobles aspirations du cœur humain, ne satisfit pas les écoles de philosophie. Convaincues que le triomphe du Christianisme entraînerait leur ruine; les sectes philosophiques prirent à tâche de défendre le Paganisme expirant. Toutefois la philosophie ne devait défendre le Polythéïsme qu'en le défigurant; elle allait le transformer plutôt que le restaurer, elle allait tenter de le convertir en une religion de l'esprit, et de le concilier avec les dogmes de l'Unité et de la Providence divines.

Cette tâche, réprouvée par la logique, fut poursuivie avec une ardeur et une subtilité dignes d'une meilleure cause.

L'auteur nous montre les Plutarque et les Maxime de Tyr mettant au service de cette conciliation impossible tout ce qu'ils ont de science et de sagacité. Il nous les peint empruntant à l'Asie la doctrine du démon, et convertissant les divinités inférieures du Paganisme en bons et mauvais anges, tandis qu'au moyen de l'interprétation allégorique ils cherchaient à retrou-

ver sous les dénominations de Vénus, d'Isis, de Jupiter, des symboles du Dieu suprême ou des entités métaphysiques telles que la matière, la forme, la substance.

Les Néoplatoniciens reprirent l'œuvre de Plutarque et de Maxime. La doctrine néoplatonicienne nous apparaît comme le testament philosophique et religieux de l'antiquité. Les Néoplatoniciens sont à la fois des sages et des hiérophantes. En même temps qu'ils résument les doctrines de la philosophie hellénique, ils tentent de concilier toutes les religions dans l'unité d'une même symbolique.

Une discussion des plus animées et des plus courtoises s'engagea à propos de ce travail entre M. Decoster et Messieurs Lamy, L. Sovet, Fisse, et Liagre, et se prolongea pendant deux séances.

Votre secrétaire eut ensuite l'honneur de vous présenter, dans les séances du 29 janvier et du 19 février, une *étude sur la politique du cardinal de Richelieu.*

L'époque de Richelieu est certainement l'une des plus intéressantes de l'histoire de France et même de l'Europe. C'est elle, en effet, qui marque le mieux la transition du régime politique du moyen âge au régime inauguré par la Révolution française.

Étudier la politique de Richelieu d'une façon complète serait donc une entreprise pleine de difficultés. Aussi l'auteur n'a-t-il pas eu cette

prétention; il s'est contenté de l'envisager à un point de vue tout-à-fait spécial. Il s'est attaché à prouver, par l'examen de l'état social alors existant, que le système de centralisation mis en vigueur par le Cardinal était nécessaire en ce moment à la France, et que dans toute sa politique Richelieu n'était pas mû par le désir de servir son intérêt personnel, mais bien par l'amour ardent de sa patrie et l'ambition de la rendre heureuse et prospère.

Toute sa politique se résume en trois grands points :

L'abaissement des nobles.

La ruine de la puissance politique des Huguenots.

L'amoindrissement de l'influence de la maison d'Autriche au profit de la France.

C'est ainsi qu'à l'intérieur il organisa le pouvoir absolu, tandis qu'à l'extérieur il fonda le système de l'équilibre Européen.

Laissant un peu à l'écart l'examen de la politique extérieure, qui exigerait des connaissances trop étendues sur l'état de l'Europe et le droit international à cette époque, l'auteur s'attache surtout à démontrer la nécessité des réformes introduites par Richelieu à l'intérieur de la France.

La noblesse et le parti Huguenot, établis en France avec une puissance militaire considérable, étaient animés d'un profond esprit d'insu-

bordination ; ils suscitaient des guerres civiles continuelles et ne reculaient pas, dans l'accomplissement de leurs coupables desseins, même devant l'appel à l'étranger et aux peuples les plus hostiles à leur patrie.

Le mal avait pris une extension effrayante sous la régence de Marie de Médicis, princesse faible et intrigante, qui ne trouvait de meilleur moyen pour apaiser les mécontents que de leur prodiguer des honneurs et des pensions. La France en ce moment se trouvait sous le coup de l'anarchie et d'un démembrement complet. Les institutions déviées ou vermoulues ne suffisaient plus à maintenir l'ordre; le salut du pays exigeait un homme qui eût assez d'audace, de fermeté et de génie pour imposer silence aux factions et faire renaître la paix et la sécurité. Or, par quel moyen pouvait-on arriver à ce but, dans un pays peu habitué à la liberté et à la pratique du régime parlementaire, si ce n'est par l'établissement du pouvoir absolu ?

Ah, certes, le remède était amer, et plaise au ciel que plus jamais nos sociétés ne sentent la nécessité de l'employer; mais quand le mal est si profond, les remèdes violents deviennent nécessaires.

Cependant, se hâte de dire l'auteur, Richelieu alla trop loin; enivré par l'éclat de la grandeur et de la puissance, il ne s'arrêta pas au pouvoir absolu. Voyant que tout lui était possible, il se

crut parfois tout permis et il agit en despote, ce qui n'est jamais légitime, quelle que soit la situation d'un peuple. C'est ainsi qu'il lui arriva de mettre en œuvre, pour arriver à son but, des moyens odieux que les principes les plus élémentaires du droit condamnent, tels que l'institution de cours extraordinaires, etc.

Les successeurs de Richelieu furent plus coupables que lui.

Bien que la situation du pays se fût améliorée, ils préférèrent jouir en paix du pouvoir absolu plutôt que de donner à la France, unifiée et pacifiée par la politique du cardinal, des institutions plus libres qui eussent singulièrement contribué à conjurer les réactions barbares et sanglantes du dernier siècle.

Passant ensuite à l'examen du véritable mobile de la conduite de Richelieu, l'auteur s'efforce de démontrer le désintéressement de ce grand homme d'Etat. Il invoque à cet effet les dernières paroles du cardinal mourant, les maximes inscrites dans ses mémoires, et les témoignages des historiens.

Il pense avec M. Sainte-Beuve qu'il pèse sur la mémoire de Richelieu un préjugé qui se dissipera peu à peu, à mesure que les générations seront plus battues du flot des révolutions.

Enfin, jetant un dernier coup d'œil sur l'ensemble de l'œuvre grandiose de ce ministre qui sut jouer tous les grands rôles dans l'État, et qui

fit de sa patrie la première des nations Européennes, l'auteur n'hésite pas à dire que Richelieu n'est pas seulement un grand homme, mais peut-être le plus grand génie politique des temps modernes.

Après ces luttes et ces discussions, on sentait, Messieurs, la nécessité de goûter un instant de repos dans l'asile plus calme de la littérature et de la charité.

Le travail de M. Jacques répondit merveilleusement à ce besoin.

Quinze jours aux ambulances de Sedan, tel est le titre du récit que notre Vice-Président nous fit dans la séance du 5 mars.

Etant entré dès le lendemain des événements du 2 septembre au service des ambulances qui occupaient le champ de bataille des Ardennes, M. Jacques fut à même de recueillir des détails intimes sur les faits remarquables dont ce pays continuait d'être le théâtre. Il nous serait difficile d'analyser cette relation, si intéressante à tous les points de vue; on la retrouvera tout entière dans le tome XI des Mémoires de notre Société.

Dans la séance du 19 mars, M. l'abbé Dumongh provoqua de nouvelles luttes en traitant, dans son étude sur *la Chronologie biblique devant les sciences*, une des questions les plus épineuses et les plus controversées de notre temps, c'est-à-dire l'accord à établir entre les données de la géologie et le récit de Moïse. 5.

Quel est l'âge du monde?

Quel est l'âge de l'homme?

L'ordre de succession des êtres décrit par Moïse est-il possible, est-il véritable?

Voilà les questions que l'auteur se propose de résoudre.

Jusqu'ici M. Dumongh ne nous a donné lecture que de la première partie de son travail dans laquelle il répond à la première de ces trois questions. Nous espérons en voir bientôt paraître la seconde partie.

Géologiquement parlant, dit M. Dumongh, le monde est, sans conteste, d'une très-haute antiquité, et les siècles qui ont précédé la première apparition de l'homme doivent se compter par milliers. Moïse, au contraire, semble restreindre la période préadamique au court intervalle de six jours. Comment donc le concilier avec la science?

L'auteur mentionne sommairement trois systèmes de conciliation. L'un consiste à supposer que le globe terrestre aurait été créé d'un seul jet avec toutes les marques de la vétusté; ce système n'est pas impossible.

Un autre, celui de Buckland et de Mgr Wiseman, met une séparation radicale entre un vieux et un nouveau monde, entre un monde enseveli dans un cataclysme universel, et un autre monde restauré en 6 jours.

A l'heure qu'il est, ce système est délaissé et sans espoir de revivre.

Le troisième système, très-accrédité de nos jours, est le système dit des *Concordistes*, dans lequel on considère les jours de la Genèse comme des jours métaphoriques servant à désigner des périodes de temps indéterminées, se succédant chronologiquement. Cette hypothèse, à laquelle la science réservait ses meilleures sympathies, semble destinée à cimenter pour toujours l'accord entre la Science et la Révélation. Cependant, remarque l'auteur, cette interprétation n'est pas la plus large qu'autorise le texte sacré.

Au cartel lancé par M. Dumongh répondirent avec empressement MM. Lamy, Masoin, Jacques, Decoster et Fisse. L'attaque fut des plus habiles et la défense des plus vigoureuses.

Le chant des Muses nous fit abandonner le combat, et nous réunit autour de M. Valentin qui, dans les séances du 26 mars et du 4 juin, nous donna lecture de plusieurs poésies. On les trouvera dans le tome XI des Mémoires, en voie de publication.

Enfin, Messieurs, la série de nos travaux fut clôturée par une étude sur l'*influence dogmatique des Papes au Ier siècle*, que M. Fisse présenta dans les séances du 14 mai et du 4 juin.

Dans les circonstances actuelles, en présence de la triste situation du souverain Pontife dépouillé de son pouvoir temporel, il est opportun plus que jamais de rappeler le concours de la Papauté à la conservation du dogme. Telle est

la pensée qui inspira à M. Fisse cette recherche théologique, destinée à réfuter l'assertion de M. Edgar Quinet, qui nie expressément toute action de la Papauté aux premiers siècles.

Avant d'aborder le fond de la question, l'auteur nous donne un ensemble de raisons qui démontrent à l'évidence que pendant les trois premiers siècles l'intervention des Papes dans une question de foi était souvent très-difficile. Cependant, il n'est pas vrai de dire qu'elle fût nulle.

M. Fisse nous expose successivement les faits qui prouvent que St-Pierre a lutté par ses écrits et par ses actes contre les erreurs qui s'élevèrent dès le premier siècle.

L'auteur s'arrête surtout à l'examen de la question si controversée des rapports de Simon le Mage avec le chef des Apôtres. M. Fisse puise ensuite une nouvelle preuve à l'appui de sa thèse dans l'étude des écrits de St-Clément et en particulier de sa première épître aux Corinthiens, où se trouvent clairement condamnés à l'avance les systèmes protestants sur la Constitution de l'Église et notamment l'éclectisme de M. Guizot.

De l'ensemble de ses recherches, l'auteur tire les trois conséquences suivantes :

1° Les Papes ont été mêlés à presque toutes les questions de dogme agitées à cette époque, questions qui forment pour ainsi dire tout le dogme catholique.

2° Ils y ont été mêlés d'une façon tout-à-fait spéciale, de sorte que de l'ensemble des faits exposés découle un argument très-sérieux en faveur de la primauté du Pape.

3° Bien plus, on peut tirer de ces mêmes faits un argument de présomption en faveur de l'infaillibilité du Pontife romain. MM. Lamy, Bossu, Itlet, Jacques et Cus prirent part à la discussion que souleva le travail de M. Fisse.

Ici, Messieurs, se termine l'exposé de notre bilan littéraire.

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, l'excellent usage de la discussion, malheureusement délaissé pendant quelque temps, a été repris avec succès.

Continuons dans cette voie, Messieurs. Le but de cette Société est en effet de nous former non pas seulement à l'art d'écrire, mais bien encore à l'art de la parole; en nous livrant avec ardeur à la discussion, nous ne faisons donc que nous conformer strictement aux vœux des fondateurs de cette institution; la discussion, d'ailleurs, est un puissant élément de vitalité; elle fait ressortir et briller les qualités du travail écrit et sert ainsi beaucoup au développement du talent littéraire.

Messieurs, notre Société se propose de donner cette année une preuve de sa féconde énergie, en publiant un nouveau volume de mémoires choisis. Ce sera le onzième tome de cette collec-

tion dont l'origine remonte à 1840. J'espère, Messieurs, que vous y trouverez la confirmation de ce que je disais tantôt : que la Société Littéraire n'a pas dégénéré.

Vous pourrez constater une extrême variété dans les travaux qui s'y trouvent réunis : théologie, sciences, histoire, voyage, poésie, tous les genres y sont représentés... Je me trompe, Messieurs, il est malheureusement une étude qui a été complétement délaissée depuis plusieurs années, c'est l'étude des questions sociales.

C'est là une grande lacune, sur laquelle je me permets d'attirer toute votre attention. Certes, Messieurs, ce sujet est bien digne d'intérêt en ce moment, où le flot de la démagogie la plus effrénée grossit sans cesse et menace d'engloutir la société tout entière. Remarquons-le bien, c'est ce côté des connaissances humaines qui exige le plus impérieusement d'être éclairé du pur flambeau de la Foi et de la Religion; où pourrions-nous mieux apprendre à traiter ces questions au double point de vue de la vraie Science et de la Foi, que dans cette Université catholique, au sein de cette Société Littéraire qui en est une des plus belles émanations?

Mettons-nous donc courageusement à l'œuvre, Messieurs, ne nous laissons pas rebuter par les difficultés qu'offre parfois ce genre d'études; ayons confiance en Dieu, contemplons la grandeur du but à atteindre, et la profondeur de

l'abîme à combler; suivons les généreux exemples de nos prédécesseurs et nous triompherons de tous les obstacles.

Préparons-nous, Messieurs, tant que nous sommes encore sous l'aile protectrice de l'*Alma Mater*, à ces combats pour la Justice et la Vérité que, tôt ou tard, nous serons tous appelés à livrer. De la sorte, lorsque nous serons dispersés et livrés aux périls de la vie, nous oserons regarder en face le terrible problème social qui se pose devant le monde à cette époque; nous ne tremblerons pas, car nous connaîtrons la solution qu'il faut lui donner. Eclairé des rayons de la Foi, nous ne tâtonnerons pas dans les ténèbres comme on fait et comme feront toujours les sceptiques et les esprits forts. En face de ces questions redoutables, ils sont dans la même confusion et la même impuissance que les premiers incrédules devant la tour de Babel.

Plus d'une fois alors, Messieurs, nous nous souviendrons de nos luttes si amicales et nous bénirons cette Société Littéraire pour les services immenses qu'elle nous aura rendus et dont nous serons plus que jamais à même d'apprécier toute l'importance.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.
Vice-président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial et échevin.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat, receveur des facultés de l'Université.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Membres, les présidents et vice-présidents des Conférences.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, E. Martens, professeur à la faculté des sciences.
Vice-président, Aug. Maes, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Scheurette, étud. en médecine.
Trésorier, L. Antheunis, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, Em. Van Winckel, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.

Vice-président, E. Jacques, étud. en médecine.
Secrétaire, A. Vanden Weghe, étud. en médecine.
Trésorier, J.-B. Dumont, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, H. Demaret, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Sainte-Gertrude.

Président, A. Devivier, prof. aux écoles spéciales.
Vice-président, H. Ponthière, étud. aux écoles spéciales.
Secrétaire, B. Schmitz, étud. en médecine.
Trésorier, J. Vanmaldeghem, étud. aux écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, F. Durozé, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Michel.

Président, E. Poullet, prof. à la fac. de philosophie.
Vice-président, A. Harmignie, étud. en droit.
Secrétaire, J. Novent, étud. en philosophie.
Trésorier, A. Jonckheere, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, A. de Ceuleneer, étud. en philosophie.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial et échevin.

Vice-président, Ch. Delcour, prof. à la fac. de droit, membre de la Chambre des représentants, conseiller communal.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat, receveur des facultés de l'Université.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, J. B. Boine.

Conseil de la Conférence Saint-Joseph.
(Collége de la Sainte-Trinité.)

Directeur, M. le Supérieur du Collége.
Président, C. Schrenemacher, étudiant.
Vice-président, J. Decaluwe, étudiant.
Secrétaire, E. Rollier, étudiant.
Trésorier, L. Simon, étudiant.

Conseil de la Conférence du patronage des Jeunes-ouvriers.

Président, U. Massalski, répétiteur à l'Université.
Vice-président-secrétaire, J. Novent, étud. en philosophie.
Aumônier-trésorier, L. Struyf, vicaire de Saint-Michel.
Trésorier de la caisse des secours mutuels, Jos. de l'Escaille, ingénieur civil.

Conférence St-Lambert (Héverlé-lez-Louvain).

Protecteurs, LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse d'Arenberg.

Président, chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.

Vice-président, G. Stroobants, fermier, à Héverlé.

Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.

Trésorier, J. Verbeek, vicaire, à Héverlé.

Gardien du vestiaire, C. Vander Borght, à Héverlé.

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DES CONFÉRENCES, PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1870-1871.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Jamais la question du paupérisme n'a autant préoccupé les esprits qu'à notre époque; elle est aujourd'hui la question capitale, sur laquelle tous les regards se portent et devant laquelle toutes les autres préoccupations s'effacent de plus en plus. Elle n'est plus comme autrefois un problème proposé seulement à l'étude de quelques hommes dévoués et charitables, mais elle a pris un caractère menaçant pour tout l'ordre social.

Des causes variées et que nous n'avons pas à rechercher ici développent le paupérisme dans de grandes proportions : à mesure que la grande industrie, en se développant prodigieusement, ruine le travail en famille et augmente le nombre des prolétaires et des pauvres, le scepticisme, en détruisant les croyances religieuses de la société, d'une part, enlève aux travailleurs un frein qui leur est cependant plus indispensable que jamais, d'autre part, il tend à tarir dans les classes riches la source de la véritable charité, nous faisant ainsi rétrograder, au nom du

progrès, jusqu'aux doctrines égoïstes et déshonorantes de l'antiquité.

Un grand penseur a fort justement défini l'homme : un animal religieux. Eh bien, Messieurs, ôtez à l'homme cette qualité, enlevez le second terme de cette définition, comme le font les sceptiques qui nient la religion et voyez ce qu'il reste !...

Si le Christianisme a vaincu l'égoïsme des païens, s'il a remplacé leur morale impure par cette morale sublime qui eût fait l'admiration en même temps que l'effroi de l'antiquité amollie par l'effet des doctrines sceptiques, c'est qu'il est venu rétablir dans le monde l'idée pure de la Divinité et répandre dans les cœurs l'amour de Dieu et l'amour désintéressé des créatures, en vue de Dieu.

Du jour où Jésus-Christ eut dit : ce que vous ferez aux plus petits d'entre vous, c'est à moi que vous le ferez, la charité chrétienne fut créée.

Faire du pauvre le représentant de Dieu, quelle grande idée ! quelle source inépuisable de prodiges, de dévoûment et d'abnégation ! Est-il étonnant après cela que des rois et des reines aient déposé la pourpre pour revêtir la bure du pauvre, et se soient réduits eux-mêmes à la misère afin de soulager celle de leurs sujets les plus infimes ?

Ah ! qu'elles sont pâles et creuses, à côté de cette sublime doctrine, les théories de nos mo-

dernes philanthropes! Est-il un seul de ces rêveurs qui ait abandonné ses biens, son nom, sa position, comme le font des milliers de faibles vierges chrétiennes, pour aller de plein gré s'enfermer, ignorées du monde, au milieu des misères et des infirmités les plus repoussantes? Non-seulement le christianisme a fait refleurir sur la terre le sentiment de la compassion que l'égoïsme païen avait étouffé, mais il a enseigné une idée nouvelle que l'antiquité n'avait pas soupçonnée : le respect du pauvre. Et c'est parce que de nos jours on a oublié ce précepte divin que le pauvre s'insurge et se livre à tous les excès de la démagogie.

Eh! Comment voulez-vous qu'il ne frémisse pas, cet indigent qui a conscience de sa dignité d'homme et qui se voit repoussé comme une chose vile, ou à qui on ne fait qu'une aumône brutale et dédaigneuse? Comment voulez-vous, s'il n'est pas chrétien, qu'il ne dise pas à ces mauvais riches qui l'écrasent par leur luxe et leur indifférence : « quand j'aurai pour moi la force, je vous écraserai à mon tour sous le poids de ma colère! »

Mais, grâce au ciel, la douce charité qu'un Dieu est venu apporter au monde n'est pas éteinte dans tous les cœurs, et cette Société de Saint Vincent de Paul, la plus belle des institutions dont s'honore le XIXe siècle, en est un des fruits les plus beaux.

Véritable *Internationale* chrétienne, cette Société se répand dans toute l'Europe, prêchant aussi le partage des biens, non pas un partage imposé par la cupidité des pauvres et concédé à regret par l'avarice des riches, mais un partage libre, spontané, inspiré par l'amour du prochain et la fraternité chrétienne.

Elle va plus loin que le socialisme, Messieurs, car dans son ardente charité, elle donne plus qu'elle ne possède, se confiant en Dieu et dans la générosité de ses membres pour combler les déficits causés par sa générosité.

Sa confiance n'a jamais été trompée, et la situation de nos Conférences de Louvain en est une nouvelle preuve.

L'année passée, le Rapporteur constatait dans nos finances un déficit d'environ 2000 fr.; cette année il n'est plus que de 500 fr. (1); pourtant le

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires : fr.	1,541 83	Déficit de l'année antérieure : fr.	1,974 83
Quêtes extraordinaires :	155 00	Pain (4613) :	3,780 53
Quête au Sermon :	759 63	Vêtements :	1,600 71
Souscriptions :	1,528 00	Paille :	302 40
Dons particuliers :	2,230 37	Coke :	227 30
Fêtes musicales :	1,438 74	Dépenses diverses :	273 40
Total : fr.	7,653 57	Total : fr.	8,159 17

BILAN.

Total des dépenses : fr.	8,159 17
Total des recettes :	7,653 57
Déficit : fr.	505 60

nombre des familles secourues est resté sensiblement le même (235 au lieu de 237), et le prix du pain a augmenté de 18 centimes; ce qui fait sur un total de 4613 pains une somme de 830 fr.

Sans cette circonstance fâcheuse nous aurions donc pu inscrire à notre budget un boni de plus de 300 fr.

Cette amélioration dans l'état de nos finances provient de plusieurs causes.

D'abord, la somme des dons particuliers dépasse d'un millier de francs celle de l'année antérieure; et à ce propos je me fais un doux devoir de témoigner tous nos remercîments à ces bienfaiteurs généreux, et principalement à Mgr Laforet qui nous a donné cette année encore une nouvelle preuve de son dévoûment à notre œuvre.

Le reste de l'excédant des recettes de cette année sur celles de l'année 1869-1870, c'est à vous, Messieurs les Étudiants, que nous le devons. Un chaleureux appel avait été fait, l'an dernier, à votre générosité et à votre bon vouloir; vous l'avez écouté (le cœur d'une jeunesse catholique peut-il rester insensible à la prière des pauvres?); mettant au service des malheureux toutes les ressources de votre talent musical, vous avez organisé des concerts, des fêtes et des promenades en musique, qui ont rapporté à notre Société plus de 1300 fr.

Un grand concert de charité a produit fr. 933-33;

une matinée musicale fr. 271-82; et les quêtes faites par la *Société des Fanfares* en plusieurs circonstances fr. 161-59.

Honneur et reconnaissance soient donc rendus à de si nobles efforts!

Le pensionnat des Filles de Ste-Marie (Institut Paridaens) a pris à cœur d'apporter aussi son appoint au soulagement de nos pauvres; à l'occasion d'une fête donnée dans cet établissement, 72 fr. ont été recueillis et déposés dans notre caisse.

Le talent et le dévoûment du R. P. Jenner, prêtre de la Compagnie de Jésus, qui s'est prêté avec tant de bonté à prêcher un sermon de charité dans l'église St-Pierre, nous ont valu fr. 759-63.

Vous le voyez, Messieurs, notre situation s'est considérablement améliorée cette année. Cependant il importe grandement de ne point se faire illusion.

Une des choses les plus fâcheuses que nous remarquions, c'est la diminution du chiffre des souscriptions et surtout du produit des quêtes faites aux séances ordinaires; certes, la diminution n'est pas grande depuis un an, mais elle existe, et c'est déjà trop. Veuillez remarquer, Messieurs, que votre honneur est engagé ici. C'est en effet le produit des quêtes habituelles qui donne en quelque sorte le degré de votre zèle à fréquenter les séances, et de votre géné-

rosité envers les pauvres. Vous ne devez donc pas souffrir que ce degré s'abaisse alors que vos rangs grossissent dans de fortes proportions.

Pendant l'année 1867-1868 ces quêtes réglementaires avaient produit plus de 1700 fr., et pendant l'année 1868-1869 plus de 1800 fr. !

En 1869-70, ce chiffre est descendu à 1566 fr. et l'année passée à 1534 fr.

Nos besoins grandissent pourtant tous les jours.

L'hiver s'annonce mal; les denrées alimentaires ont atteint des prix exorbitants; néanmoins nous voudrions ne pas diminuer encore le nombre des familles secourues, si considérablement amoindri déjà, depuis plusieurs années. Il y a trois ans ce nombre était de 270, l'année suivante il était descendu à 266, l'an passé il se réduisait à 237, cette année il fut de 235, et au 1er octobre 1871, il tombait à 231 ; soit depuis trois ans, Messieurs, une diminution de 40 dans le chiffre de nos ménages!

Et pourtant les demandes de secours qui se présentent en foule dévoilent souvent des abîmes de misère.

Récemment, une pauvre femme implorait l'assistance de notre Société.

Cette malheureuse est mariée et mère de quatre enfants, jeunes encore ; son mari, d'une santé fort débile, se voit cloué chez lui par la maladie, pendant la plus grande partie de l'an-

née; elle est donc la seule qui puisse pourvoir à tous les besoins de la famille, et pour comble de malheur, elle ne peut vaquer librement à aucune occupation, à cause de la surveillance et des soins incessants qu'exige un de ses enfants, complétement aveugle.

Voilà, certainement, Messieurs, une situation bien digne de pitié; combien de cas analogues on pourrait trouver dans cette ville!

Eh bien, non, Messieurs, il ne sera pas dit que devant de tels spectacles nous devrons rester inactifs, impuissants, par défaut de ressources financières; vous avez déjà donné des preuves nombreuses de votre ardente charité, vous ne démentirez pas votre passé.

Signaler devant vous une bonne œuvre à faire, c'est pour ainsi dire l'accomplir; jamais un appel fait à votre dévoûment n'a manqué d'être écouté.

L'année passée, le rapporteur signalait une diminution d'un millier de francs dans le chiffre des souscriptions fournies par les bienfaiteurs, bourgeois et étudiants, et cette année, comme par enchantement, ces mille francs nous reviennent.

L'année passée, encore, on recommandait notre œuvre au zèle des sociétés musicales d'étudiants pour combler un déficit énorme, et voilà que ces sociétés nous procurent près de 1400 fr.

Aujourd'hui je me permets de signaler la diminution de vos aumônes habituelles aux réunions de nos Conférences ; je suis persuadé que cette lacune sera plus que comblée à la fin de l'année qui s'ouvre.

Messieurs, vous êtes profondément chrétiens ; pour stimuler votre zèle, il est superflu de rappeler les bienfaits dont Dieu comble ceux qui font généreusement l'aumône; ni cette merveilleuse organisation de la charité, telle que nous l'enseigne la doctrine catholique, en vertu de laquelle la main suppliante de l'indigent qui s'ouvre pour recevoir une obole s'ouvre aussi pour donner à l'homme charitable des richesses bien plus précieuses, des trésors *que la rouille et les vers ne rongent point ;* — ces considérations, si belles qu'elles soient, vous sembleraient encore trop intéressées ; un seul mobile vous guide dans vos bonnes actions : le désir de plaire au divin Maître. Vous ne faites pas le bien par amour de vous-mêmes, mais par *amour de Dieu.* Motif sublime, Messieurs, que les plus grands génies de l'antiquité ne connaissaient point et que le christianisme a su rendre vulgaire.

A l'œuvre donc, Messieurs, ne nous arrêtons jamais dans le chemin de la charité où Jésus-Christ nous précède. Donnons largement notre argent. Notre Maître a donné son sang et sa vie !

Ce à quoi nous devons tenir beaucoup aussi, Messieurs, c'est à la régularité dans les visites,

afin que le pauvre ne puisse jamais penser que nous l'oublions. Ces visites ont un double but; d'abord celui de distribuer les secours matériels, ensuite, et surtout, de donner aux pauvres les secours spirituels, les enseignements, les consolations de la Foi.

Soyons les amis de ceux que nous secourons. Si leur langue nous est inconnue, notre attitude du moins peut témoigner de notre affection et de notre respect. Certes, dans ce cas, l'attrait de la charité ne sera pas aussi grand pour nous, mais ce ne doit pas être une raison de négliger les visites; car, à supposer même qu'elles n'aient aucune utilité morale pour nos protégés (ce que je suis loin de penser, puisque la seule démarche que nous faisons relève le pauvre à ses propres yeux), elles auront du moins pour nous ce grand avantage de nous habituer de bonne heure à cette pieuse pratique.

En terminant ce rapide examen de la situation de nos Conférences, notre pensée se reporte tout naturellement vers nos confrères qui naguère coopéraient aux mêmes œuvres que nous, et qui sont maintenant allés recevoir dans un monde meilleur la récompense de leurs mérites.

Malheureusement pour nous, Messieurs, ces séparations douloureuses ont été nombreuses cette année.

Et d'abord n'avons-nous pas été, avec toutes les Conférences de Belgique, plongés dans le

deuil par la mort du Président général de la Société de notre pays, le vénéré baron de Gerlache?

Ah! Messieurs, quelle perte immense pour notre association!

Qui pourrait retracer le zèle et le dévoûment de cet homme, le modèle le plus accompli du patriote et du chrétien?

En présence d'un si grand malheur, que je ne crains pas d'appeler un malheur public, le silence de la douleur est l'éloge le plus éloquent.

Plus tard, Messieurs, l'histoire nationale redira de sa voix imposante les mérites de cet homme, l'un des plus illustres fondateurs de nos chères institutions; mais, à nos yeux, sa plus grande gloire et son grand mérite seront d'avoir été toujours le bienfaiteur et le père de tant de malheureux.

La Conférence St-Pierre a fait une perte bien sensible dans la personne de son Président d'honneur, le Révérend M. Craessaerts, curé-doyen de l'église St-Pierre; la ville entière a regretté ce prêtre si digne de sa noble mission; mais les pauvres surtout l'ont pleuré.

Cette même Conférence a perdu aussi un de ses membres fondateurs, Monsieur Laporte. Malgré son grand âge et les conseils de ses amis qui craignaient pour sa santé, ce noble vieillard n'a cessé d'assister aux séances et de visiter les pauvres que lorsque les infirmités

lui eurent rendu complétement impossibles ces généreuses imprudences.

La mort a fait de nombreux vides parmi les étudiants, membres actifs de la société; elle nous a ravi coup sur coup MM. Lamal et Larcin, de la Conférence Ste-Gertrude; M. Dimanche, de la Conférence St-Jacques, et M. Aug. Carlier, de la Conférence Notre-Dame, tous enlevés, à la fleur de l'âge, à un avenir qui s'ouvrait séduisant devant eux, parce qu'ils voyaient dans les carrières diverses qu'ils voulaient embrasser un moyen de faire le bien.

Parmi nos membres honoraires nous déplorons la perte de MM. les professeurs Vrancken et Ernst dont les dons généreux nous étaient d'un grand secours, et de Mme Marneffe, cette dame compatissante qui faisait un si bel usage de sa fortune. Deux membres souscripteurs sont également décédés.

Prions, Messieurs, pour le repos des âmes de tous ces confrères qui ont passé en répandant autour d'eux le doux parfum de la plus pure charité.

Vos constants efforts pour améliorer la condition matérielle et morale des jeunes ouvriers ont continué, Messieurs, de donner les plus beaux résultats. Le *Patronage des Ouvriers* prospère de plus en plus. Cette institution qui a pour but de moraliser l'ouvrier par des instructions religieuses, par l'exercice de ses devoirs

de chrétien, par les bienfaits d'une saine instruction et de l'épargne, enfin par des récréations honnêtes, comptait pendant l'année qui vient de s'écouler 10 membres actifs et 220 membres ouvriers, ainsi répartis en trois sections :
55 dans la section des jeunes gens de 11 à 15 ans,
75 dans celle des jeunes gens de 15 à 18 ans,
90 » » » » » de 18 ans et plus.

Les réunions ordinaires ont lieu pour la première section les dimanches de 5 à 8 heures, et pour la deuxième et la troisième les dimanches et lundis de 6 à 8 heures.

C'est surtout aux jours de débauche et de dissipation qu'il importe d'écarter les jeunes ouvriers du cabaret; aussi la Société organise-t-elle ordinairement à ces époques des excursions dans une des principales villes du pays; elle accomplit ainsi le grand précepte devenu banal :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.

Cette année pendant la kermesse les deux sections supérieures sont allées à Malines, et la troisième section à Gand.

Un autre jour la Société fit donner une représentation dramatique, à laquelle les ouvriers assistaient avec leur famille.

Le 28 mai, eut lieu le pèlerinage annuel à N. D. de Steenbergen, dans le bois d'Héverlé. Là, pieusement agenouillés dans le temple rustique, nos ouvriers demandent à celle qu'on appelle si justement la Consolatrice des affligés

et le Secours des chrétiens, la force nécessaire pour accomplir toujours dignement et chrétiennement leurs devoirs.

La Société possède maintenant un drapeau sur lequel est inscrite cette belle devise, qui devrait être gravée au fond du cœur de tous les hommes, riches et pauvres : *Religion et Travail.*

Nos ouvriers attachent une grande importance à ce signe de ralliement qui contribuera beaucoup à maintenir parmi eux l'esprit de corps et la bonne tenue.

La situation financière de la société est bonne, car le dernier bilan constate un encaisse de 300 fr., chose assez rare dans les œuvres de charité.

Une caisse de secours mutuels et une école dominicale sont annexées au patronage. Le nombre des déposants à la caisse de secours était de 28 cette année et le chiffre des sommes déposées s'élevait à 230 fr.

Les leçons, à l'école dominicale, se donnent tous les dimanches de 2 à 4 heures ; le personnel enseignant est composé de 11 professeurs, et les élèves sont au nombre de 108; la plupart sont des ouvriers du Patronage.

Jusqu'ici les deux sections inférieures de ce dernier se sont réunies dans deux salles du Cercle de l'Union, et nous rémercions bien vivement cette société qui, non contente de prêter ses locaux, fournit encore gratuitement le chauf-

fage ; mais les salles deviennent trop étroites pour contenir le nombre sans cesse croissant des ouvriers. Depuis deux mois les demandes d'inscription affluent, et l'on ne sait vraiment où placer tous ces jeunes gens. Je me permets d'attirer sur ce point l'attention des personnes dévouées à cette œuvre si populaire.

*
* *

La Conférence Saint-Lambert, à Héverlé, est parvenue aussi à améliorer beaucoup sa position financière, sans diminuer ses aumônes (1).

L'année passée, elle accusait un déficit de 50 fr. 78 cent., aujourd'hui elle compte un boni de 52 fr. 98 cent.

La commune a cependant été bien rudement

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Souscriptions : fr.	225 00	Distribut. de Houille : fr.	688 00
Don extraordinaire :	800 00	» de Pains :	212 90
Quêtes ordinaires :	98 00	» de Vêtements :	64 34
		Secours en argent :	39 00
Total : fr.	1,123 00	Frais divers :	15 00
		Déficit de l'année passée :	50 78
		Total : fr.	1,075 02

BILAN.

Recettes : fr.	1,123 00
Dépenses :	1,075 02
Boni : fr.	52 98

éprouvée par l'épidémie de la petite vérole, et par la rigueur de l'hiver ; c'est ainsi que les distributions de charbon ont coûté 688 fr. au lieu de 306 fr. qu'elles avaient coûtés en 1869-70.

Mais la charité des habitants d'Héverlé a grandi dans la même mesure que les besoins. S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg a bien voulu doubler ses dons annuels ; le clergé de la commune a déployé une infatigable activité et les bonnes sœurs de l'hospice d'Arenberg ont fait preuve d'un dévoûment sublime, étendant leur zèle ardent non-seulement sur Héverlé, mais encore sur cinq ou six villages environnants.

Pour le plus grand bien des pauvres, la Conférence, qui compte 11 membres actifs, est dans les meilleurs rapports avec le clergé et l'autorité civile, qui lui prêtent tout leur appui dans sa charitable mission.

∴

Une des œuvres les plus touchantes qu'il soit possible de rencontrer, c'est le Patronage des enfants pauvres, comme le pratique la Conférence St-Joseph, composée d'élèves du collége de la Ste-Trinité.

Leurs petits protégés sont pris parmi les élèves de l'école des Frères de la charité ; leur nombre a été, cette année, de 115.

La Conférence compte 10 membres actifs, et se trouve au point de vue financier dans un état

6.

de progrès qu'envieraient beaucoup d'œuvres de bienfaisance (1).

Les recettes se sont élevées à fr. 2989-03, et les dépenses à fr. 2979-96; l'année précédente les récettes avaient été de fr. 2159-70, et les dépenses de fr. 2069-11 ; il y a donc eu cette année presqu'un millier de francs de plus que l'année passée, qui ont été consacrés à l'amélioration matérielle et morale de la position de ces enfants.

Une foule de petits moyens aussi ingénieux qu'efficaces sont employés pour soutenir leur zèle et leur bonne conduite.

Tous les mois on leur distribue des récompenses consistant en pains et en objets d'habillement ; le jour de la St-Nicolas, des friandises leur sont offertes; et chaque année a lieu une

(1) Voici le Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.		BALANCE.	
Reliquat de l'année précédente :	fr. 90 68	Distribution de prix pains, St-Nicolas, Prem. com. régals, etc. :	fr. 888 87	Recettes	2989 03
Quêtes ordinaires :	25 09	Vestiaire :	1317 74	Dépens.	2978 96
Id. extraord. dons particuliers :	44 78	Concert de charité :	268 51	En caisse	10 07
Rétribut. des membres aspirants :	37 00	Diverses :	503 84		
Concert de char. :	833 40	Total :	fr. 2978 96		
Vestiaire, jeux, amendes :	1936 97				
Diverses :	21 11				
Total :	fr. 2989 03				

grande distribution de prix. Ces prix sont des choses d'une utilité immédiate, telles que des étoffes ou des habits confectionnés; ils constituent donc une aumône déguisée qui, loin d'humilier le pauvre, contribue à développer en lui les nobles sentiments de l'émulation et de l'amour-propre bien entendu.

Cette cérémonie fut fixée cette année au 2 février, fête de la Purification; 506 fr., 79 cent. furent consacrés à l'achat des prix; la fête se termina par un régal que servirent les membres de la Conférence.

27 de ces enfants pauvres se sont préparés à la première communion. Comme d'habitude, ils ont été l'objet de soins particuliers; et le jour de ce grand acte, ils furent conviés à un régal. Cette attention les toucha, car ils quittèrent leurs bienfaiteurs en leur exprimant la plus vive reconnaissance et en emportant de cette fête un doux souvenir destiné à leur rappeler le grand acte auquel Dieu les avait appelés le matin.

Au commencement de juillet, tous les enfants furent conduits à la campagne des Joséphites, où ils purent librement prendre leurs ébats et se livrer aux jeux les plus variés. Le goûter d'usage couronna cette charmante petite fête de famille. Ah! qu'elle était grande alors la joie de ces enfants, et combien il était doux au cœur des jeunes gens de se sentir la cause de ces quelques moments de félicité semés dans l'exis-

tence de ces frères indigents pour qui la privation est la règle ordinaire de la vie! — Quelques semaines après, une nouvelle fête fut donnée, plus belle peut-être que toutes les autres par la pensée qu'elle renfermait. Je veux parler de la séance musicale et dramatique donnée au profit de cette œuvre par les ouvriers Liégeois. Quoi de plus beau que le spectacle de ces ouvriers venant d'une province voisine pour mettre au profit de leurs jeunes frères de Louvain leur zèle et leurs talents?

Le public, sensible à cette pensée fraternelle, accourut nombreux à cette séance, qui, tous frais déduits, produisit environ 500 fr.

Comment serait-il possible que plus tard, lorsque l'heure des passions aura sonné, ces enfants devenus des hommes ne se souviennent plus des moments si doux qu'ils ont passés et des bienfaits si grands qu'ils ont reçus au patronage de la Conférence St-Joseph? Noble et touchante dans le présent, cette institution n'est-elle pas déjà un puissant antidote contre les maux de l'avenir?

*
* *

La charité, Messieurs, est infatigable; elle n'abandonne le pauvre en aucune circonstance, elle redouble quand il est accablé par les infirmités et la maladie, elle assiste à son lit de mort, elle accompagne sa dépouille jusqu'à sa dernière

demeure, elle vient s'agenouiller sur son tombeau et prier pour le repos de son âme.

N'est-ce pas précisément ce que fait l'Association de St-Charles-Borromée, fondée à Louvain, il y a quelques années? Cette Société prodigue des secours aux pauvres, malades ou infirmes, veille à ce qu'ils reçoivent dignement les derniers sacrements, leur procure des funérailles convenables et fait célébrer à leur intention une messe de *Requiem*. Ce sont les Sœurs maricoles qui veulent bien se charger de la distribution des bons de viande, de bouillon, etc.; et les pauvres trouvent toujours en elles un zèle et un dévoûment qui ne se lassent jamais.

*
* *

Tel est, Messieurs, le consolant tableau des œuvres de charité qui se rattachent de près ou de loin à notre Société de St-Vincent de Paul. Il existe encore bien d'autres œuvres dans cette ville, au milieu de la jeunesse universitaire, mais je ne puis en parler ici.

Cependant, laissez-moi vous dire combien il est beau de voir un millier de jeunes gens unir à la foi la plus forte la plus ardente charité. La charité, Messieurs, mais nous la trouvons partout ici, elle nous entoure, elle nous presse, elle nous absorbe pour ainsi dire, et ne laisse échapper personne! Combien en est-il parmi nous qui ne soient mêlés à l'une au moins des œuvres

nombreuses qui croissent, fleurissent et se propagent sous le souffle fécond de l'*Alma Mater?*

Continuons, Messieurs, ces nobles traditions; attisons en nous cette sainte flamme de la charité, afin que plus tard les soucis de la vie réelle soient impuissants à l'éteindre. Rappelons-nous toujours ces paroles éloquentes que le chef aimé et vénéré de cette Université adressait à nos aînés dans une circonstance solennelle, et que je me permets de reproduire en terminant ce rapport : « La jeunesse, disait-il, est la saison des semailles; si vous ne semez rien, que voulez-vous récolter plus tard? Sans doute on peut semer encore dans l'âge mûr, mais ce n'est plus la saison propice, les semences ne germeront plus avec la même vigueur, jamais elles n'auront la même fraîcheur et le même éclat.

« Semez donc à présent, semez courageusement, patiemment, laborieusement, dans les larmes, s'il le faut... Semez de saints et purs enthousiasmes; l'enthousiasme du vrai, du beau, du bien, le dévoûment à la Religion, à la Patrie, *à vos frères pauvres et souffrants de la famille humaine*... Ainsi vous ne dépenserez pas tristement ce magnifique don de la vie que Dieu vous a fait, vous traverserez ce monde noblement comme il sied à des hommes et à des chrétiens; l'Université, votre mère, sera fière de tels enfants; et elle pourra, en vous montrant avec un égitime orgueil à une société livrée au culte de

l'or et du plaisir, lui dire comme la Cornélie antique : Pour moi, voilà mes trésors et mes joyaux » (1).

---

(1) Discours prononcé par Mgr Laforet, le 30 octobre 1865, au Grand Auditoire du collége du Pape en réponse aux félicitations que les étudiants par la bouche de M. Werner de T'Serclaes lui avaient adressées solennellement, à l'occasion de sa nomination de Recteur de l'Université catholique.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (ANNÉE 1870-1871).

—

Commission directrice.

Président d'honneur, Mgr Laforet, recteur de l'Université.
Président, M. le professeur Van Kempen.
1r *Vice-Président*, M. le professeur Masoin.
2d *Vice-Président*, M. Debaisieux, étudiant.
Secrétaire, M. Montjoie, étudiant.
Trésorier, M. Lemaître, étudiant.
Membres, C. Lacompte et J. B. Dumont, étud.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninex, Haan, Hairion, Hayoit, Hubert L., Hubert E., Lefebvre, Michaux, Sovet.
M. le docteur Van Roechoudt.
MM. les étudiants Arnould, Borginon A., Borginon G., Brasseur, Claus, Clerx, Cuylits J., Delaunois, De Rode, Dubois, Dufrane, Dumont A., Englebienne; Exterdael, Focquet E., France, Friart, Ghyoodt, Goffin, Goubeau, Hermans, Hubert F., Janssens, Lacompte M., Landa, Lambert, Leclaire, Leroy, Lorent, Marsigny, Massart, Mathé, Petit, Pollard, Scheurette, Schmits, Thibaut, Thys, Van de Maele, Vallez, Van den Weghe, van Vyve.

Membres honoraires.

MM. Larrey, à Paris, docteur en médecine.
Planquart, à Mouscron, id.
Bruyer, à Mont-sur-Marchienne, id.
Franchimond, à Marchin, id.
Plettinck, à Meulebeke, id.
Morel, à Gosselies, id.
Wauters, à Frameries, id.
Gallez, à Châtelet, id.

Membres correspondants (1).

MM.
Le baron Dunot de St-Maclou, docteur à Caen (France).
Ferrand, professeur à Paris.
*Ceysens, docteur à Geetz-Betz.
*J. Armand, à Harzé.
*P. Ectors, à Molenbeek-St-Jean.
*Ch. Louwers, à Dison.
*J. Coppée, à Jumet.
*C. De Meulenaere, à Ardoye.
*L. Deprez, à Rebecq-Rognon.
*Ch. Devloo, à Renynghe.
*A. Goffin, à Hekelghem lez-Alost.
*A. Otten, à Heesch (Hollande).
*J. Van Kerckhoven, à Anvers.
*J. Wittmann, à Malines.
*J. Boine, à Louvain.

(1) * Signifie : ancien membre actif.

* F. Ausloos, à Louvain.
* A. Bidet, à Frameries.
* Pr. de Cooman, à Grammont.
* D. Demain, à Grez.
* G. De Preter, à Rhode-Ste-Genèse.
* J. de Ram, à Vorsselaer.
* E. Joris, à Gembloux.
* Ch. Nelis, à Anvers.
* F. Raes, à Handzaeme.
* M. Roels, à Gouy lez-Piéton.
* Ph. Bastiné, médecin de bataillon, à Bruxelles.
* N. Baudine, à Braine-le-Château.
* J. Bœver, à Laroche.
* F. Decamps, à Anderlecht.
* A. Elens, à Kersbeek.
* F. Godfrind, à Havelange.
* A. Henry, à Taintignies.
* A. Jageneau, à Fall-Mehr.
* Th. Lefèvre, à Menin.
* L. Miot, à Charleroi.
* A. Noots, à Neerpelt.
* G. Otten, à Heesch (Hollande).
* L. Soete, à Gheluwe.
* A. Haesaerts, à Rumpst.
* St. Reynaert, à Aersele lez-Thielt.
* G. Lambié, à Looz.
* A. Thirifay, à Namur.
* D. Bamps, à Merchtem.
* A. Quinet, à Gilly.
* F. Clynmans, à Wuestwezel.

* L. De Plasse, à Charleroi.
* A. Dusauçois, à Nimy.
* J. Evrard, à Belœil.
* A. Moulaert, à Bruges.
* Th. Leroy, à Macon.
* C. Kaisin, à Floreffe.
* E. Van Turnhout, à Wetteren.
* E. Van Steenkiste, à Bruges.
* G. Desmedt, à Gerpinnes.
* H. Gérard, à Gozée.
* Ch. Goffin, à Enghien.
* G. Loriers, à Landenne-sur-Meuse.
* J. Peeters, à Bruxelles.
* A. Reynaert, à St-Nicolas.
* J. Vassart, à Falisolles.
* G. Verriest, à Wervicq.
* Nackers, à Moorsele.
* L. Delvigne, à Spy (Namur).
* A. Dethy, à l'hôpital de Namur.
* F. Baurain, à Binche.
* J. Fourez, à Ploegsteert.
* J. Priem, à Thielt.
* E. Schneider, à Bruxelles.
* L. Vanderheyde, à Poperinghe.
* A. Van Lieberghen, à Utrecht.
* A. Vanquaethem, à West-Roosbeke.
* Depotter...
* Dosfel, à Termonde.
* Froidbise, à Ohey.
* Ledresseur, à Mons.

7.

* Mœller, à Nivelles.
* Moureau, à Anvers.
* Noël, à Gouy-le-Piéton.
* Servais, à Anvers.
* Sneyers...
* Tellier, à Mont-St-Jean.
* Vanneste...
* Moreau, à Tournai.
* C. Van den Heuvel, à Willebroeck.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1870-71, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE, ET LU EN SÉANCE DU 9 NOV. 1871, PAR M. A. MONJOIE, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Au moment où notre Société va reprendre ses travaux interrompus par quelques semaines de repos, une question bien naturelle se présente à notre esprit; celle de savoir ce que nous avons fait pendant l'année qui vient de s'écouler. Comme au voyageur sur le point de reprendre sa course, la prudence nous fait interroger notre passé, pour régler notre marche dans la nouvelle étape que nous allons parcourir. C'est à cette question que doit répondre le rapport que je viens aujourd'hui vous présenter. Je m'empresse de le dire, Messieurs, l'année 1870-71 a été pour la société de médecine une année de prospérité. Le nombre de ses membres actifs a augmenté; la bibliothèque s'est enrichie de plusieurs ouvrages importants; les finances sont restées en bon état; en un mot, sa situation intérieure n'a rien laissé à désirer.

Quant à ses séances, elles ont été, il est vrai, peu nombreuses; mais si nous tenons compte

des circonstances difficiles dans lesquelles nous nous sommes trouvés, si nous nous rappelons que dans les commencements de l'année, un grand nombre des membres les plus actifs de la Société ont été retenus loin de nous (1), nous ne nous reprocherons encore rien de ce côté. J'ajouterai même que nous n'avons que des progrès à constater. Depuis longtemps, en effet, le nombre des membres assistants aux séances n'a été aussi grand que pendant cette année.

Les travaux qui nous ont occupés ont été aussi, par le choix des sujets, et la manière dont ils ont été traités, dignes des antécédents de la Société. Je ne puis mieux vous en faire juger qu'en les résumant brièvement.

A la première séance, M. Dumont J. B. nous donna lecture d'un travail intitulé : *De la Glycogénie dans le diabète*. Passant en revue les diverses opinions émises sur ce sujet, il s'arrêta d'abord à celle de Bouchardat pour la rejeter. D'après cet auteur, la présence en excès de sucre dans l'économie et par suite la glycosurie sont dues à une sacharification exagérée des matières féculentes dans l'intestin. Les liquides digestifs deviennent acides par la suppression des fonctions cutanées, et donnent lieu à la production d'une espèce de diastase. Mais, nous dit

(1) Plusieurs membres de la Société étaient attachés au service de santé de l'armée Belge ou aux ambulances Françaises et Prussiennes.

M. Dumont, ces prétendues réactions chimiques ne sont qu'hypothétiques; la suppression des fonctions cutanées n'est pas constante, et d'ailleurs elle est consécutive à la glycosurie.

La théorie de Miahle ne lui paraît pas plus plausible. La réaction acide du sang dans le diabète n'est nullement démontrée. Le fût-elle, la diminution dans la combustion des glycoses ne s'expliquerait pas encore. Il faut en effet pour cette combustion par les alcalis une température de 90°.

Rouget, ayant trouvé du sucre dans les muscles paralysés, attribua la glycosurie à un défaut d'assimilation des matières sucrées, et à une désassimilation trop rapide des substances amylacées des tissus.

Cette théorie, si elle était vraie, impliquerait nécessairement un amaigrissement constant chez les diabétiques. Or Trousseau cite des cas où il y eut augmentation de poids.

Reste l'opinion de Claude Bernard attribuant la glycosurie à un excès d'action de l'appareil hépatique. C'est celle que M. Dumont admet. Il apporte à son appui les considérations suivantes : à l'état normal, il y a production de sucre dans le foie. Si l'on agit soit directement, soit indirectement sur l'innervation de cet organe, la quantité de sucre produit est toujours en rapport avec l'activité de sa circulation. Comme corollaires de ces faits, on rencontre chez les

diabétiques des lésions de différents organes qui ont des rapports nerveux avec le foie.

Certes, nous dit M. Dumont en finissant, il reste des faits que cette théorie n'explique pas, mais dans l'état actuel de la science, c'est celle que je regarde comme la plus rationnelle et la moins obscure.

Le 15 décembre, M. Arnould nous communiqua *l'observation d'un accouchement prématuré, provoqué pour vice du bassin.* Son but était de justifier l'opération et le procédé employé. Nous regrettons de ne pouvoir fournir ici un exposé de ce remarquable travail.

A la séance du 22 décembre, M. Ghyoodt nous développa une thèse ainsi conçue : *« Dans l'état actuel de la science, on doit regarder le chancre dur et le chancre mou comme deux maladies distinctes. »*

L'histoire des maladies du genre de celles où M. Ghyoodt a puisé son sujet a donné lieu à beaucoup de recherches, et par là même à beaucoup de théories. Les principales sont la théorie de l'identité, et la théorie de la non-identité. D'après la première, le chancre dur, le chancre mou et la blennorrhagie sont des manifestations d'une même maladie; d'après la seconde, la blennorrhagie est distincte du chancre dur, et du chancre mou. Les partisans de cette dernière théorie peuvent eux-mêmes se diviser en deux classes : les unicistes qui regardent le chancre dur et le

chancre mou comme une seule maladie, et les dualistes qui en font deux affections distinctes. C'est donc le dualisme que vient soutenir M. Ghyoodt. A son appui, il établit le parallèle suivant entre les deux affections :

Le chancre dur, comme manifestation première d'une maladie générale, a besoin d'un temps d'incubation qui existe toujours.

Le chancre mou, étant une maladie locale, n'a pas d'incubation ; aussi se manifeste-t-il dès le moment où il a été contracté.

Le chancre dur est le plus souvent solitaire, indolent, à base indurée, chondroïde ; il débute par une simple érosion et dans quelques cas par une papule. A la période d'état, il offre une ulcération superficielle, à bords inclinés, irrégulière et recouverte d'une fausse membrane. Il suppure peu.

Le chancre mou, le plus souvent multiple, douloureux, à base molle, tout au plus accompagné d'une induration inflammatoire, débute par une vésico-pustule. Entièrement développé, il offre une ulcération profonde remplie de détritus organique et donnant lieu à une assez forte suppuration.

Le chancre dur s'accompagne de l'induration indolente des glanglions lympathiques sans tendance à la suppuration.

Le chancre mou s'accompagne souvent d'adénises phlegmoneuses.

Le chancre dur comme mal local est peu grave; il a une tendance à la guérison, s'ulcère peu, devient très rarement phagédénique ou gangréneux.

Le chancre mou est une lésion locale assez grave; il se complique souvent de phagédénisme et de gangrène.

L'inoculation du pus d'un chancre dur produit un effet positif sur l'individu atteint de chancre mou comme sur celui qui a toujours été complétement indemne. Elle donne un effet négatif sur un individu atteint de maladie constitutionnelle.

L'inoculation du pus d'un chancre mou produit un effet positif chez tout individu, qu'il ait ou non été atteint de maladies spécifiques.

La coexistence sur un même point des deux espèces de chancres est encore une preuve à l'appui du dualisme. Enfin le traitement vient corroborer cette théorie. Le mercure, spécifique du chancre dur, n'a pas d'effet sur le chancre mou, qui a besoin uniquement d'un traitement local.

M. Focquet, à la séance du 14 janvier, vint nous parler *du fonctionnement de la peau.*

Les fonctions de cette membrane vasculaire sont d'une importance incontestable. Outre la part qu'elle prend à l'oxydation du sang, elle concourt encore à la dépuration de ce liquide, par la perspiration et les sécrétions dont elle

est le siége. Différentes causes peuvent troubler ces fonctions; les principales sont la malpropreté et le froid.

Quels sont les effets nuisibles de ces deux agents sur l'économie? Quels sont les moyens d'y remédier? — Telles sont les questions auxquelles répond le travail de M. Focquet.

Les substances étrangères qui recouvrent la surface du corps sont, nous dit-il, une des premières causes des maladies parasitaires, grâce au milieu commode et substantiel qu'elles offrent. Par l'irritation continue qu'elles exercent, elles attirent le sang à la périphérie; d'où des éruptions cutanées diverses. Enfin la couche imperméable, qu'elles forment obstrue l'orifice des glandes de la peau; de là survient l'altération du sang, et, sinon la production des diathèses scrofuleuse et tuberculeuse, du moins leur apparition plus rapide chez les individus qui y sont prédisposés.

Quant au froid, et surtout au froid humide, en agissant à la surface du corps, il donne lieu au resserrement des capillaires et amène une gêne croissante dans la circulation périphérique. Son action est-elle faible et de peu de durée? — il se produit une réaction qui donne lieu aux engelures etc. Est-elle plus prononcée? — il se produit un refoulement du sang vers les viscères profonds. De là des hypérémies et des inflammations visécrales plus au moins graves. Enfin

le froid est-il intense? — l'arrêt de la circulation et la mort en sont bientôt la conséquence.

Dans la seconde partie de son travail, M. Focquet nous développe diverses règles hygiéniques propres à prévenir et à combattre ces troubles des fonctions cutanées. Les bains, les lotions, les frictions sèches souvent répétées, des vêtements suffisamment chauds, une accoutumance prudente au froid, tels sont les principaux moyens qu'il nous conseille.

Le 28 janvier, j'eus l'honneur de vous exposer quelques courtes *Considérations sur la nature du rachitisme.*

Après avoir tracé un bref tableau de cette maladie, je m'arrêtai aux opinions formulées sur sa nature. Certains auteurs la définissent une affection diathésique; d'autres, une inflammation spécifique du tissu osseux; d'autres enfin, avec Niemeyer, une affection du périoste et des cartilages épiphysaires. L'exposé de la maladie me parut suffisant pour réfuter ces diverses opinions. Restait à la regarder comme une maladie du sang. C'est ce que je fis en posant comme thèse à la fin de mon travail la définition suivante : *Le rachitisme consiste en un trouble dans la composition normale du sang, ayant pour effet d'entraver la calcification du tissu osseux.*

La séance du 18 février fut remplie par un travail de M. Janssens, intitulé : *Des nerfs suspensifs.*

Je me refuse, nous dit-il, à admettre la théorie des nerfs suspensifs. C'est une hypothèse qu'une observation plus exacte et des expériences plus rigoureuses feront, pense M. Janssens, rejeter complétement.

En 1861, Rosenthal avait défini le rôle du laryngé supérieur. La question de l'innervation dans les mouvements respiratoires semblait résolue, quand, il y a deux ans, Paul Bert est venu renverser les conclusions de Rosenthal et prouver que le nerf laryngé est positif. La théorie de Ch. Bernard sur les nerfs vaso-moteurs est elle-même incompatible avec les découvertes et les expériences de Vulpian, de Schiff et d'autres physiologistes. L'action suspensive du nerf grand splanchnique n'ayant jamais été bien constatée, M. Janssens ne s'y arrête pas.

L'innervation du cœur est plus difficile à interpréter. Je ne puis ici, pour défendre mon opinion, faire appel à des expériences directes, nous dit M. Janssens; mais j'invoque l'identité des résultats obtenus par Paul Bert sur le bout central du nerf vague, et des effets bien connus de l'excitation de son bout périphérique. Pourquoi l'excitation d'un même nerf aurait-elle, d'un côté, effet positif sur la respiration, de l'autre, effet négatif sur le cœur ?

Quant à l'accélération des battements du cœur par section des pneumo-gastriques, on peut l'expliquer sans recourir à la théorie des nerfs sus-

pensifs. Le nerf vague étant considéré comme positif, sa section a pour effet de supprimer tout l'influx nerveux qu'il envoie au cœur. La force de contraction de cet organe étant ainsi diminuée, la quantité de sang lancée à chaque mouvement est moindre qu'à l'état normal. Alors le cœur, comme dans différentes maladies organiques qui affaiblissent son action, tend à rétablir la régularité de la circulation en multipliant ses contractions.

D'ailleurs il est bien naturel de voir survenir des troubles de la circulation, à la suite de la section d'un nerf qui se distribue aux principaux appareils de l'économie, et qui même d'après certains auteurs a pour fonction de présider à la liquidité du sang.

Le 4 mars, M. Schmits est venu nous lire un travail ayant pour titre : *De l'influence des vapeurs de charbon sur l'organisme.*

Leur action nuisible est démontrée, tant par les accidents fréquents auxquels elles donnent lieu, que par les expériences faites sur des animaux.

Voici comment l'auteur divise son travail : il recherche 1° quels sont les éléments délétères des vapeurs de charbon ; 2° quelle est leur action ; 3° comment ils sont éliminés de l'organisme.

A) La chaleur de ces vapeurs n'est généralement pas assez intense pour donner lieu aux

accidents que l'on observe. On ne peut pas davantage les attribuer à l'acide carbonique ou à l'hydrogène protocarboné qu'elles renferment. Le premier de ces gaz n'est pas assez toxique; le second y existe en quantité trop minime. C'est donc l'oxyde de carbone qui intervient pour la plus grande part dans la production des accidents. Il est démontré qu'il suffit d'un millième de ce gaz dans l'air atmosphérique pour le rendre irrespirable. Or l'air des appartements où on a placé un réchaud en renferme jusques cinq millièmes de son volume.

B) Les autopsies de lapins auxquels on a fait respirer de l'oxyde de carbone ont démontré que c'est particulièrement sur les globules rouges du sang qu'il exerce son action. Ce liquide parait alors rutilant, n'absorbe plus que le quart de l'oxygène qu'il absorbe à l'état normal. Il a perdu sa vitalité; une transfusion faite avec ce sang reste sans effet.

Voici comment Claude Bernard interprète cet état : l'oxyde de carbone introduit dans l'organisme va prendre la place de l'oxygène combiné à l'hémoglobine, et anéantit ainsi l'action excitante ou vivifiante des corpuscules rouges sur les tissus. A l'appui de cette théorie, il apporte les faits suivants : l'affinité plus grande de l'hémoglobine pour l'oxyde de carbone que pour l'oxygène ; la présence d'oxyde de carbone dans les globules du sang empoisonné.

Cette théorie rend d'ailleurs très bien compte des symptômes d'asphyxie que l'on observe chez les individus qui ont respiré l'oxyde de carbone.

c) Deux suppositions sont admissibles pour expliquer l'élimination de ce gaz de l'économie. D'après la première, il y aurait destruction des corpuscules rouges altérés. Ce serait par une nouvelle génération de ces éléments que le sang rentrerait dans son état normal. D'après la deuxième, les corpuscules rouges abandonneraient l'oxyde de carbone pour se combiner à l'oxygène. C'est pour cette seconde hypothèse que se prononce M. Schmits. On peut, en effet, nous dit-il, ramener à son état normal, en moins d'un quart d'heure, un lapin dont le sang a été entièrement empoisonné par l'oxyde de carbone. Si on place du sang intoxiqué au contact d'un air oxygéné et chaud, on le voit bientôt revenir à son état primitif.

A la séance du 11 mars, M. Dubois nous donna lecture d'un travail ayant pour titre : *De la nutrition des tissus.*

Les aliments réputés nécessaires à la vie sont divisés en trois grandes classes : 1° les principes immédiats azotés ou substances quaternaires; 2° les principes immédiats non azotés ou substances tertiaires; 3° différents sels et l'eau. Ces substances introduites dans le courant circulatoire à la suite du travail de la digestion sont déversées au sein des tissus. Là, en vertu

d'une espèce d'affinité existant entre elles et les éléments anatomiques, elles se fixent sur ces éléments pour un temps plus ou moins long, par un travail intime, moléculaire, dont le mécanisme est encore le secret de la vie. C'est l'assimilation, la phase la plus importante de la nutrition.

Lorsque ces divers principes ont joué leur rôle, et que par suite d'une activité continuelle, ils se sont usés et brûlés, ils sont rejetés comme matière inutile et même nuisible, sous la dénomination générale de matières extractives. C'est la désassimilation.

Grâce à l'afflux continuel de substances nutritives, grâce à une juste répartition entre le travail de l'assimilation et celui de la désassimilation, les cellules animales se détruisent et renaissent simultanément, et, de cet antagonisme entre le travail réparateur et le mouvement désorganisateur, résulte pour les tissus l'existence et la vitalité.

Cette vitalité est très manifeste dans les tissus en voie de formation; mais quand leur développement est terminé, elle devient beaucoup plus obscure. Elle existe cependant encore, se manifestant alors sous deux modes distincts.

Dans les tissus invasculaires qui ne reçoivent le liquide sanguin que par une surface ou une extrémité, c'est par juxtaposition qu'elle s'effectue. Il y a apposition de molécules nouvelles à

une surface ou à une extrémité, et disparition de molécules usées à l'extrémité opposée.

Dans les tissus vasculaires, il y a pénétration du sang jusque dans leur profondeur; aussi le mouvement nutritif s'exerce-t-il dans la trame organique elle-même. Il y a intussusception.

Des phénomènes nerveux de la Néphrite parenchymateuse, tel est le titre du travail que lut M. De Rode à la séance du 29 mars.

Après avoir tracé brièvement le tableau de ses phénomènes, il nous exposa les théories émises pour les interpréter.

Les opinions anciennes étaient insuffisantes; il ne fait que les citer.

L'opinion qui rapporte les susdits phénomènes à l'urémie n'est pas admissible : les observations cliniques et les expériences physiologiques la réfutent suffisamment.

La théorie de Frerichs, qui les attribue à la transformation de l'urée en carbonate d'ammoniaque, ne résiste pas davantage à l'examen. Reste à les attribuer à l'œdème cérébral ou à une intoxication du sang, résultat de la rétention dans ce liquide des matières extractives. C'est ce que M. De Rode fait dans les conclusions de son travail. J'admets, nous dit-il en finissant, que dans le cas où ces phénomènes ont une marche chronique ou surviennent à la fin de la maladie, c'est à la rétention des produits de l'usure des organes qu'on doit les attribuer. Dans

les cas où ces accidents ont une marche aiguë, je les rapporte à l'œdème cérébral et à l'hydropisie des méninges.

Le 13 mai, nous avons entendu un travail de M. Delaunois, intitulé : *Du fluide nerveux et du fluide électrique au point de vue de leur ressemblance.*

Le but de l'auteur était de démontrer l'identité des deux fluides. Cette proposition un peu téméraire (de l'aveu même de l'auteur) a été le sujet d'une discussion instructive. Après avoir rappelé les idées anciennes sur ce sujet, il cite quelques faits qui, d'après lui, font conclure à la vérité de ce qu'il avance. Telle est entre autres la production de l'électricité dans l'organisme ; telle est encore la variation négative de l'aiguille galvanométrique pendant l'activité d'un muscle en expérience ; telle est aussi l'action de l'électricité comme agent excitateur des nerfs et des muscles. Enfin, M. Delaunois, dans les phénomènes si complexes de l'électro-tonicité, trouve encore des faits à l'appui de sa proposition.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur s'attache à réfuter diverses objections que l'on oppose à la théorie qu'il soutient. Il finit en se confiant dans l'avenir, espérant que bientôt les progrès de la science viendront lui donner raison.

Enfin, Messieurs, à la séance du 3 juin, M. Lacompte, Camille, nous développa une thèse ainsi

conçue : *Les affections diathésiques ne se manifestent que chez les individus qui y sont prédisposés par hérédité.*

La discussion intéressante à laquelle cette thèse donna lieu remplit les séances du 17 et du 24 juin.

Tel est, Messieurs, un court aperçu de l'état et des travaux de la Société de médecine pendant l'année 1870-71. Avais-je tort en vous disant qu'elle était restée dans la voie du progrès? Soyons fiers du résultat obtenu; qu'il nous soit un encouragement pour l'avenir. Notre Société est loin encore d'être arrivée à son dernier degré de prospérité. A peine compte-t-elle dans son sein le quart des étudiants en médecine de l'université. A vous, qui jouissez des avantages qu'elle offre, de travailler à sa prospérité et à son développement. On a déjà dans les précédents rapports rappelé le but utile qu'avaient en vue ses fondateurs. Permettez-moi de vous en dire encore quelques mots; ce n'est que quand un but est nettement formulé, ce n'est qu'en l'ayant sans cesse en vue, qu'on emploie ses forces avec zèle et succès.

La science médicale est bien vaste. Depuis que, rejetant tout système, on en est venu à ne plus admettre d'autre autorité que celle de l'expérience, les théories s'ajoutent aux théories, les faits aux faits. Pendant nos quelques années d'université, nous parcourons d'un pas rapide

ce vaste champ. C'est à peine si nous pouvons en explorer quelques parcelles isolées.

Le système d'examen auquel nous sommes soumis, en limitant notre temps, en déterminant trop exactement nos matières, nous fait recourir pour nos études à des livres où le travail d'intelligence est tout fait. Nous n'apprenons pas à penser par nous-mêmes; nous n'acquérons pas l'esprit d'initiative, si utile pour réussir en médecine. Mais ici, Messieurs, dans cette Société nous venons mettre en commun le fruit de nos travaux; chacun de nous vient exposer au profit de tous le résultat de ses recherches. Les mémoires que nous sommes tenus de présenter nous apprennent à travailler et à penser par nous-mêmes. Les discussions auxquelles ils donnent lieu aiguisent notre intelligence, et exercent notre jugement. J'ajouterai qu'en mettant en face les forces de chacun de nous, elles stimulent notre émulation.

Il est un autre avantage que nous retirons de nos discussions à la Société de médecine, c'est d'apprendre à parler. Bien parler n'est guère moins utile au médecin qu'à l'avocat. Le premier a parfois des causes plus difficiles à gagner que les plus obscurs procès. Tantôt il lui faut convaincre, d'autres fois persuader, toujours il doit consoler.

Tel est le but de la Société de médecine, tels sont les avantages qu'elle offre.

Poursuivons, Messieurs, ce but utile. Puisons dans le passé des leçons et des encouragements pour l'avenir. Continuons à n'apporter ici que le fruit de recherches sérieuses. Conservons à nos discussions ce caractère intime qui les rend accessibles à tout le monde; et surtout, ne perdons pas cette animation qui donne tant de charme à nos séances. C'est ainsi que nous retirerons le plus de fruit de notre Société, c'est ainsi que nous travaillerons le plus efficacement à sa prospérité.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1870-1871.

—

Bacheliers en théologie (1).

1 Cambier, Victor, de Furnes, prêtre du diocèse de Bruges; 10 juillet.
2 Cus, Alphonse, de Péronnes lez-Binche, prêtre du diocèse de Tournai; id.
3 Degen, Henri, de Riemsloh, prêtre du diocèse d'Osnabrück; id.
4 Depierreux, Richard, de Tillet, prêtre du diocèse de Namur; id.
5 Gebruers, Pierre, de Gheel, prêtro de l'archidiocèse de Malines; id.
6 Lambrecht, Henri, de Welden, prêtre du diocèse de Gand; id.
7 Lefebvre, Ferdinand, de Namur, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
8 Willemsen, de Velden (Hollande), prêtre du diocèse de Détroit (Etats-Unis); id.

Bacheliers en droit canon.

1 Pouan, Bonaventure, de Tours; 25 mai.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*

2 Pittoors, Jean Baptiste, de Borsbeeck, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; 10 juillet.
3 Schoedrey, Jean, de Cologne, prêtre de l'archidiocèse de Cologne ; id.

Licenciés en théologie.

1 Bollaerts, Pierre, de Herenthals, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 10 juillet.
2 Lebrun, Charles, de Thuillies, prêtre du diocèse de Tournai; id.

Docteur en théologie.

Liagre, Jules, de Tournai, prêtre du diocèse de Tournai; 10 juillet.

Docteur en droit (2e examen) (1).

Gamboni, Amédée, de Nyon (canton de Vaud) ; 20 mars.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

1 d'Almeida Correà de Sa, Antonio, de Lisbonne; 16 mai.
2 de Plater Syberg, Stanislas, de Schlossberg, Courlande; 27 juin.
3 Hollman, Charles, de Maestricht; 4 juillet.

---

(1) Les grades académiques en droit, en médecine, en philosophie et en sciences sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858, du 13 février 1837 et du 8 mars 1858. Voyez plus loin.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Vandenpeereboom, Paul, d'Ypres; 19 décembre.
2 d'Oliveira Dias e Souza, Bartholomée, de Lisbonne, *avec grande distinction*; 8 juillet.

Candidat en sciences chimiques.

Massalski, Urbain, de Kedrasowka (Pologne); 6 mai.

Candidat en sciences naturelles.

de Plater Syberg, Stanislas, de Schlossberg, Courlande; 27 juin.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL, ET DES MINES.

—

Examen d'admission.

1 Bonnevie, Aug., de Bruxelles ; 3 octobre 1871.
2 Crols, Léon, de Bruxelles ; id.
3 Dautricourt, Camille, de Bruges ; id.
4 de Blondel, Louis, de Bruxelles ; id.
5 De Graer, Aloïse, de Woumen ; id.
6 de St-Cyr, Georges, de St-Josse-ten-Noode ; id.
7 de Selliers, Léonard, de Bruxelles ; id.
8 Deswaef, François, d'Hofstade lez-Alost ; id.
9 de Witte, Alphonse, de Bruxelles ; id.
10 Fiallos, Frédéric, de Comayagna (Honduras) ; id.
11 George, Alfred, d'Ottignies ; id.
12 Gillieaux, François, de Gilly ; id.
13 Hahn, Charles, de Bruxelles ; id.
14 Hiernaux, Léon, de Fleurus ; id.
15 Lacanne, Félix, de Hannut ; id.
16 Lambert, Arthur, de Charleroi ; id.
17 Lecomte, Alfred, d'Oreye ; id.
18 Malécot, Jean, de Charleroi ; id.
19 Meeus, Léon, d'Anvers ; id.
20 Mostaert, René, de Watou ; id.
21 Nivelle, Charles, de Bruxelles ; id.
22 Ortmans, Jules, de Verviers ; id.

23 Pardon, Gustave, de Roosbeek; id.
24 Rollier, Emile, de Willebroeck; id.
25 Snyers, Raymond, de Bruxelles; 7 octobre.
26 Stas, Arnould, d'Eykerliet; 3 octobre.
27 Feyszerski, Léopold, de Saint-Josse-ten-Noode; id.
28 Thirion, Julien, de Sclayn; id.
29 Verhoustraeten, Raymond, d'Anvers; id.
30 Verloove, Théodore, de Gand; id.

Examen de passage de la 1re *année d'études à la* 2me.

1 de Fierlant, Albert, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; 21 août 1871.
2 Van der Laat, Ernest, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; id.
3 André, Jean Baptiste, d'Éverbecq, *avec grande distinction*; id.
4 Lambert, Emile, de Lescheret, *avec grande distinction*; id.
5 le Grelle, Charles, de Paris, *avec grande distinction*; id.
6 Lambermont, Prudent, de Cugnon, *avec distinction*; id.
7 Zarco da Camara, Jean, de Lisbonne, *avec distinction*; id.
8 Charmanne, Hector, d'Yves-Gomezée; 9 octobre.
9 Coiquillon, Louis, de Nivelles; 21 août.
10 De Heen, Pierre, de Louvain; id.

11 Gasthuys, Achille, de Gand; id.
12 Harmel, Paulin, de Ste-Cécile ; id.
13 Heffinck, Cyrille, de Bruxelles ; 9 octobre.
14 Laroux, Joseph, de Bruxelles; 21 août.
15 Lefebvre, Gustave, de Warcoing ; id.
16 Licot de Nismes, Michel, de Bruxelles; id.
17 Marien, Louis, de Mazy ; 9 octobre.
18 Nève, Eugène, de la Hulpe ; id.
19 Noeufnet, Charles, de Montigny lez-Lens ; 21 août.
20 Pèche, Elie, de Cerfontaine; id.
21 Tonneau, Ferdinand, de Fléchinelle (France); id.
22 Vandervoordt, Jules, d'Anvers; id.
23 Van Maldeghem, François, de Heille (Hollande); id.
24 Verhoost, Edgard, d'Audenaerde; 9 octobre.
25 Walckiers, Louis, de Hérent; id.

Examen de passage de la 2me *année d'études à la* 3me.

1 Cools, Auguste, de Lierre, *avec la plus grande distinction;* 14 août 1871.
2 Vandenpeereboom, Etienne, de Blandecque (France), *avec la plus grande distinction;* 12 octobre.
3 Miest, Emile, de Monceau, *avec grande distinction;* 14 août.
4 Vierendeel, Arthur, de Louvain, *avec distinction;* id.

5 Claeys, Constant, de Courtrai; id.
6 Debouche, Emile, de Méhaigne; 12 octobre.
7 Delimoy, Charles, de Bouge lez-Namur; 14 août.
8 Génart, Léonard, de Fosses; id.
9 Ghislain, Eugène, de Boussu; id.
10 Hubert, Ernest, de Louvain; 12 octobre.
11 Loriers, Victor, de Melin; 14 août.
12 Malengreau, Léon, de Trelon; id.
13 Mils, Ferdinand, de Guegnies; id.
14 Sansen, Lucien, de Poperinghe; id.
15 Thibaut, Victor, de Taviet; 12 octobre.
16 Velge, Gustave, de Lennick-St-Martin; 14 août.

Examen de passage de la 3me *année d'études à la* 4me.

1 Aerts, Louis, de Louvain, *avec distinction*; 17 août 1871.
2 Dasse, Joseph, de Rochefort, *avec distinction*; id.
3 Ponthière, Honoré, de Vonèche, *avec distinction*; id.
4 Van Coillie, Pierre, de Gits, *avec distinction*; id.
5 Van der Aa, Lambert, de Buysingen, *avec distinction*; id.
6 Blariaux, Jean, de Beaumont; 12 octobre.
7 Coppée, Evence, de Haine-St-Pierre; 17 août.
8 Cornez, Augustin, de Châtelineau; 12 octobre.

9 Cousin, Emile, de On; 17 août.
10 Dehon, Auguste, d'Enghien; id.
11 Dewilde, Jules, de Budingen; id.
12 Dumont, Alexandre, d'Auvelais; 12 octobre.
13 Fabry, Clément, de Harsin; id.
14 Faignart, Lucien, de St-Vaast; 17 août.
15 Mertens, Guillaume, de Louvain; id.
16 Obozinski, Jean, de Louvain; id.
17 Piron, Justin, de Savy; id.
18 Soldenhoff, Richard, de Lyszkowice (Lithuanie); id.
19 Tirmarche, Léopold, de Louvain; 12 octobre.
20 Van Mol, Philémon, de Meldert; 17 août.

Examen de sortie.

1 De Bernard de Fauconval, Jules, de Malines; 24 Février.
2 Cousin, Victor, de On, *avec la plus grande distinction;* 19 octobre.
3 Timmermans, Francois, de Strombeek, *avec la plus grande distinction*; id.
4 Lallemand, Anatole, d'Anderlecht, *avec grande distinction;* id.
5 Tagnon, Paul, de Chevetogne, *avec grande distinction;* id.
6 Jourdain, Louis, de Namur, *avec distinction;* id.
7 Latinis, Léon, de Seneffe, *avec distinction;* id.
8 Pardon, Gustave, de Bruxelles, *avec distinction;* id.

9 Breithof, Michel, de Luxembourg; id.
10 de Vicq de Cumptich, Charles, de Bruxelles; id.
11 Goreux, Joseph, de Fallois; id.
12 Misonne, Lucien, de Fleurus; id.
13 Tennstedt, Constant, de Louvain; id.
14 Van Chaam, Jean, de Zeyenbergen (Hollande); id.

L'autorité académique a délivré le diplôme d'Ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, à MM. De Bernard de Fauconval, Cousin, Timmermans, Lallemand, Tagnon, Jourdain, Latinis, Pardon, Breithof, de Vicq de Cumptich, Goreux, Misonne, Tennstedt et Van Chaam.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1871 (1).

Candidats en droit.

1 Claes, Henri, de Lummel ; 13 juillet.
2 Malcorps, Ernest, de Louvain; 24 juillet.
3 Le Corbesier, Jules, d'Aerschot, *avec distinction;* id.
4 Deckers, Émile, d'Anvers, *avec distinction ;* id.
5 Bernard, Valère, de Wasmes, *avec distinction ;* id.
6 Hocedez, Julien, de Courtrai ; 25 juillet.
7 Mullie, Georges, de Courtraî ; id.
8 Vanderaa, Achille, de Beeringen, *avec distinction ;* id.
9 De Garcia de la Vega, Victor, de Bruxelles ; id.
10 Du Rutte, René, d'Ypres ; 26 juillet.
11 De Patoul, Charles, de Frasnes lez-Buissenal ; id.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction.* Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction.*

12 Brabant, Henri, de Namur ; 27 juillet.
13 De Ro, Georges, de Campenhout, *avec la plus grande distinction* ; id.
14 Philippe, Nestor, de Boignée ; 28 juillet.
15 Hoornaert, Jules, de Courtrai, *avec distinction* ; id.
16 Ghislain, Charles, de Fontaine-l'Evêque ; id.
17 Lespineux, Victor, de Statte-lez-Huy ; 29 juillet.
18 Jeanmart, Arthur, d'Alloy ; id.
19 Miche, Léon, de Mont-sur-Marchienne ; id.
20 Decoster, Vital, de Louvain, *avec la plus grande distinction* ; id.
21 Poodts, Camille, de Steendorp, *avec distinction* ; 31 juillet.
22 Dooreman, Charles, de Herzele, *avec distinction* ; id.
23 Herry, Georges, de Gand ; id.
24 Casier, Joseph, de Gand ; id.
25 Pirard, Léon, de Gand, *avec distinction* ; 1er août.
26 Jean, Édouard, d'Ostende ; id.
27 Van Raemdonck, Prosper, de Beveren-Waes ; id.
28 De Change, Paul, d'Anvers, *avec distinction* ; 2 août.
29 Van Iseghem, Paul, d'Ostende ; id.
30 Duvivier, Paulin, de Piéton, *avec distinction* ; id.
31 Vandenbergh, Arthur, de Gyverinchove ; 3 août.

32 Levie, Michel, de Binche, *avec distinction*; id.
33 Lecocq, Edgar, de Bon-Secours; id.
34 Meert, Auguste, de St-Nicolas, *avec distinction*; 4 août.
35 Nossent, Désiré, de Hasselt; 5 août.
36 De Renne, Ernest, de Falaën; id.
37 De Cleene, Edmond, de Zele, *avec distinction*; id.
38 Bauchau, Eugène, de Senenne; 7 août.
39 Meyvis, Théophile, de Lokeren, *avec distinction*; id.
40 Despret, Jules, de Chimay; id.
41 De Bie, Émile, de Moll; 8 août.
42 Schollaert, Florent, de Louvain; id.
43 Lagasse, Édouard, de Nivelles; id.
44 Colette, Léon, de Thorembais-les-Béguines; 9 août.
45 Capelle, Edmond, de Durmal; id.
46 Anne, Ernest, de St-Josse-ten-Noode; id.
47 De Wattines, Ursmar, d'Herquegies; id.

Docteurs en droit (1er examen).

1 Peeters, Émile, de Louvain; 24 juillet.
2 Ouverleaux, Gaston, d'Ath, *avec distinction*; id.
3 Limpens, Émile, d'Alost, *avec distinction*; id.
4 Mestdagh, Benoni, d'Ingelmunster; 25 juillet.
5 D'Hollander, Adolphe, de Moerzeke; id.
6 Goethals, Georges, de Gand, *avec distinction*; id.

7 Dauwe, Émile, de Caprycke, *avec distinction*; id.
8 Verhaegen, Georges, de Bruxelles; 26 juillet.
9 Staquez, Adolphe, de Chièvres; id.
10 Calewaert, Adolphe, de Courtrai; id.
11 De Creeft, Ferdinand, de St-Trond; id.
12 Harmignie, Alphonse, de Mons; 27 juillet.
13 Cuylits, Émile, d'Uccle, *avec la plus grande distinction*; id.
14 Vander Bruggen, Maurice, de Gand, *avec distinction*; id.
15 Herbecq, Félix, de Corennes, *avec distinction*; 28 juillet.
16 Van Houver, René, de Westoutre; id.
17 Moerinx, Albert, de Louvain; id.
18 Dens, Georges, d'Anvers, *avec distinction*; 29 juillet.
19 Descamps, Auguste, d'Armentières; id.
20 Gilles, Émile, d'Hotton, *avec la plus grande distinction*; id.
21 Bosmans, Jules, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
22 Goffin, Ernest, de Bruxelles, *avec distinction*; 31 juillet.
23 De Lichtervelde, Goutran, de Gand; id.
24 De Rode, Jules, de Louvain; id.
25 Bosmans, René, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 1er août.
26 D'Ursel, Hippolyte, de Bruxelles; id.
27 Van Caillie, Joseph, d'Ostende; id.

28 Dury, Charles, de Namur; 2 août.
29 De Schietere de Lophem, Hector, de Bruges; id.
30 Jonckheere, Oscar, de Bruges, *avec distinction* ; id.
31 Vanderstraeten Ponthoz, Pierre, de Bruxelles, *avec distinction*; 3 août.
32 Siffer, Camille, de Somerghem; id.
33 Capelle, Léon, de Namur, *avec distinction*; 4 août.
34 Goblet, Alfred, de Tournai; id.
35 Claes, Henri, de Lommel; id.
36 Van Eyck, Émile, de St-Nicolas; 5 août.
37 Thimus, Albert, de Herve; id.
38 Thibaut, Eugène, de Taviet; 7 août.
39 Waucquez, Louis, de Bruxelles; id.

Docteurs en droit (2e examen).

1 Cambier, Oscar, de Morlanwelz; 13 avril.
2 Misonne, Sylvain, de Fleurus; id.
3 Kervyn de Leyzele, Alfred, de St-Michel lez-Bruges; id.
4 Gérard, Ernest, de Séviscourt, *avec distinction*; 14 avril.
5 Van Roosbroeck, Jules, de Louvain; id.
6 Valcke, Alphonse, de Furnes; id.
7 Van Overstraeten, Albert, de Louvain, *avec distinction*; 15 avril.
8 Heyvaert, Armand, de St-Nicolas; id.
9 Vanden Peereboom, Xavier, d'Ypres, *avec la plus grande distinction*; 17 août.

10 De Corswarem, Adrien, d'Hasselt, *avec la plus grande distinction* ; id.
11 De Fauconval, Alfred, d'Archennes, *avec distinction* ; id.
12 Geuens, Alphonse, de Bruges, *avec distinction* ; 18 août.
13 Paquet, Auguste, de Namur; id.
14 Rolin, Jules, de Courtrai, *avec distinction*; id.
15 Verbist, Remi, d'Arendonck ; id.
16 Decock, Joseph, d'Ostende ; id.
17 Bovie, Félix, de Hasselt; id.
18 Hanon, Paul, de Nivelles ; 19 août.
19 Berghman, Justin, d'Ypres, *avec distinction*; id.
20 Declercq, Adolphe, de Moorsele, *avec distinction* ; id.
21 Decorte, Jules, de Wavre; 21 août.
22 Claeys, Adolphe, d'Oostcamp, *avec distinction*; id.
23 Cornand, Auguste, de Bruxelles ; id.
24 Debroeck, Charles, de Tervueren ; id.
25 Schoolmeesters, Herman, de Maeseyck, *avec distinction* ; id.
26 Blariaux, Léopold, de Beaumont; id.
27 Dumercy, Charles, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; id.
28 Fredericq, Albert, de Menin; 22 août.
29 Thibaut, Charles, de Dorinne ; id.
30 Vanbastelaer, Edmond, de Charleroi, *avec distinction* ; id.

31 Bonnevie, Victor, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; id.
32 De Vidts, Prosper, d'Alost; 23 août.
33 Stroobant, Jules, Marie, Paul, de Bruxelles; id.
34 Charles, Raymond, de Quiévrain, *avec la plus grande distinction*; id.
35 Briard, Edmond, de Namur; id.
36 Andris, Fernand, de Gilly; 24 août.
37 Remy, Louis, de Walhem; id.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Mathieu, Albert, de Bruxelles, *avec distinction*; 12 avril.
2 Liebaert, Julien, de Courtrai, *avec distinction*; 8 août.
3 Meert, Emile, de St-Nicolas, *avec distinction*; id.

Candidats-Notaires.

1 Boedts, Justin, d'Alveringhen; 22 avril.
2 Liégeois, Alphonse, de Thuin; id.
3 Peeters, Georges, de Willebroeck, 24 avril.
4 Debouche, Alexandre, de Mehaigne; id.
5 Martin, Edmond, de Jodoigne; 25 avril.
6 Lyon, Fernand, de Charleroi, *avec distinction*; 26 avril.
7 Vandezanden, Georges, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; id.

8 Pierman, Edgard, de Hannut, *avec distinction*; 19 août.
9 Stevenart, Charles, d'Inoourt; id.
10 Dauby, Henri, de Bruxelles; 21 août.
11 Vanbellinghen, Charles, de Malines; id.
12 Vliegen, Isidore, d'Herck-la-Ville; 22 août.
13 Mallue, Jules, de D'Duy; 23 août.
14 Hauzeur, Hyacinthe, de Ciney; id.
15 Tyberghein, Alfred, d'Ypres, *avec distinction*; id.
16 Demaret, Emile, d'Houding-Aimeries, *avec distinction*; 24 août.
17 Valcke, Alphonse, de Furnes; id.
18 Spaas, Adrien,Guillaume, de Hamont; 26 août.

Candidats en médecine.

1 De Jaeger, Auguste, de Kuesselaere; 24 juill.
2 Massart, Léonard, de St-Pierre-Capelle; id.
3 Guilmot, Antoine, d'Havelange, *avec distinction*; 25 juillet.
4 Goubeau, Jules, de Messines; id.
5 Dubois, Hippolyte, de Mataigne-la-petite, *avec distinction*; 27 juillet.
6 Renaux, Ridulphe, de Grandrieux, *avec distinction*; id.
7 Michel, Jules, de Horrues, *avec distinction*; 28 juillet.
8 Brems, Médard, de Heyst-op-den-berg, *avec distinction*; id.

9 Comberbach, Robert, de Malines; 29 juillet.
10 Vandenweghe, Aimé, d'Oostvleteren, *avec distinction*; id.
11 Coppé, Dieudonné, de Thorembais-St-Trond, *avec distinction*; 31 juillet.
12 Dewée, Edouard, de Lennick-St-Quentin; 1 août.
13 Otten, Gérard, de Heesch; id.
14 André, Dominique, d'Everbecq; 2 août.
15 Pollart, Arthur, d'Ath, *avec distinction*; id.
16 Gaussin, Félix, de Bournes; 3 août.
17 Richald, Henri, de Namur; 4 août.
18 Quinet, Alfred, de Gilly; 7 août.
19 Clercx, Jean, de Maestricht, *avec distinction*;
20 Delrue, François, de Rougy, 8 août.
21 Vanvyver, Albert, d'Anvers, *avec distinction*; id.
22 Vandemaele, Gust., de Sweveghem; 11 août.
23 De Lannoir, Gustave, de Gemappes; id.
24 Van Assche, Pierre, de Londerzeel; 14 août.
25 Naets, Auguste, de Boisschot, *avec distinction*; 16 août.
26 Wauthy, Léon Joseph, de Courcelles; id.
27 Defferney, Edmond, de Frasnes lez-Bussenal; 17 août.
28 De Champs, Félix, de Kessel-Loo; 18 août.
29 Bertrand, Paul, de Gand, *avec distinction*; id.
30 Vanderlinden, Désiré, d'Idegem; 19 août.
31 Walravens, Jean Joseph, de Goyck, *avec distinction*; 21 août.

32 Borginon, Alphonse, de Ledeberg Pamel, *avec distinction* ; 22 août.
33 Dufranc, Camille, de Frameries, *avec distinction* ; id.
34 Schueremans, Clément, de Hérent; 23 août.
35 Venesoen, Frédéric, d'Anvers ; id.
36 D'Août, Louis, de Walhain-St-Paul; 24 août.
37 Debouck, Désiré, de Dixmude, *avec distinction* ; 26 août.
38 Durand, Auguste, de Gembloux ; id.
39 Rootsaert, Emile, d'Iseghem, *avec distinction* ; 28 août.
40 Thys, Joseph, de Boisschot; id.
41 Menschaert, Gust., de Nederbrakel; 31 août.
42 De Keersmaeker, Albert, de Malines; 1 sept.
43 Exterdael, Joseph, de Gammerages ; id.

Docteurs en médecine (1r examen).

1 Durozé, François, de Watripont; 23 août.
2 Dumont, Jean Baptiste, de Counnes, *avec distinction* ; id.
3 Guilmot, Adolphe, de Havelange, *avec distinction* ; 24 août.
4 Warnant, Alfred, de Finnevaux ; id.
5 Beckers, Clément, de Budingen ; id.
6 Vansteenhuyse, Valère, de Courtrai ; 25 août.
7 Maes, Jean Auguste, de Herenthout, *avec distinction* ; id.
8 Clinquart, Alfred, de Paris, *avec distinction* ; id.

9 Stassin, Jean Baptiste, d'Ere ; 26 août.
10 Delcorde, Albert, de Braine-le-Château, *avec distinction* ; id.
11 Debaisieux, Théophile, de Mons, *avec la plus grande distinction* ; id.
12 Seghers, Honoré, de St-Gilles-Waes ; 28 août.
13 Janssens, Armand, de Malines ; id.
14 Montjoie, Adolphe, de Flostoy, *avec distinction* ; id.
15 Van Nuffel, Louis, de Boom, *avec la plus grande distinction* ; 29 août.
16 Van Hoof, François, de Malines, *avec la plus grande distinction* ; id.
17 De Rode, Léon, de Louvain, *avec la plus grande distinction* ; id.
18 Guermomprez, Florim. de Guignies ; 30 août.
19 Vanroechout, Léon, de Louvain ; id.
20 Masuy, Jules, de Petigny ; 31 août.
21 Delrue, Auguste, d'Heestert ; id.
22 D'Hollander, Désiré, de Moerzeke ; id.
23 Focquet, Edmond, de Marienbourg, *avec distinction* ; 1er septembre.
24 Meire, Auguste, d'Eccloo ; id.
25 Vallez, Adolphe, de Renaix ; 2 septembre.
26 Mathé, Jean François, de Schoonbroeck, *avec la plus grande distinction* ; 4 septembre.
27 Lacompte, Camille, de Sulsique, *avec distinction* ; id.
28 Bouharmont, Édouard, de Grand-Halleux, *avec distinction* ; id.

29 Ferrant, Auguste, de Wervicq, *avec distinction*; 5 septembre.
30 Marsigny, Joseph, de Mons ; 6 septembre.
31 D'Hooghe, Gustave, de Gand; *avec distinction.*

Docteurs en médecine (2e examen).

1 De Beule, Léonard, de Zele, *avec la plus grande distinction*; 24 juillet.
2 Lemaître, Alphonse, de Courcelles, *avec distinction*; id.
3 Dewolf, Jean Baptiste, d'Etichove ; id.
4 Vanden Maegdenbergh, Jacques, de Santvliet; 25 juillet.
5 Ketele, Gustave, de Dudzeele, *avec distinction*; id.
6 Scheneder, Adolphe, de Neufchâteau ; id.
7 Kelderman, Émile, de Moere ; 26 juillet.
8 Ghyoot, Alphonse, de Courtrai, *avec distinction*; id.
9 Truyens, Servais, d'Exel; id.
10 De Clippele, Oscar, de Grammont; 27 juillet.
11 Goffin, Léopold, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
12 Feyen, Auguste, de Hamont; id.
13 Petit, Arthur, de Moorslede ; 28 juillet.
14 Van Hove, Émile, de Bouchout, *avec la plus grande distinction*; id.
15 Durbecq, Auguste, de Chaumont-Gistoux; id.

16 Parys, Louis Jean, de St-Nicolas, *avec distinction* ; 29 juillet.
17 Van Durne, Louis, de Gand, *avec distinction* ; id.
18 De Rop, Édouard, de Beveren ; id.
19 Marhem, Gustave, de Warneton, *avec distinction* ; 31 juillet.
20 Le Couturier, Louis, de Walhain-St-Paul, *avec distinction* ; id.
21 Moureau, Alphonse, de Diest, *avec la plus grande distinction* ; id.
22 Van Everbroeck, Charles, de Turnhout ; 1er août.
23 De Rynck, Émile, de Coolscamp ; id.
24 Arnould, Joseph, de Dorinne, *avec la plus grande distinction* ; 2 août.
25 Procès, Léon, de Gentinnes, *avec la plus grande distinction* ; id.
26 Clerebaut, Joseph, de St-Pierre-Capelle ; 3 août.
27 Robyns, Charles, de Thollembeek ; id.
28 Piessens, Edmond, de Ste-Renelde, *avec distinction* ; id.
29 Bosmans, Jean Bernard, de Malines, *avec la plus grande distinction* ; 4 août.
30 Thibaut, Octave, de Denderwindeke, *avec distinction* ; id.
31 Vanderaa, Eugène, de Beeringen ; id.
32 Lange, Alphonse, de Bourlers ; 5 août.
33 Limbourg, Hippolyte, de Gammerages ; 7 août.

Docteurs en médecine (3me examen).

1 Dewolf, Jean Baptiste, d'Etichove; 28 juillet.
2 De Boule, Léonard, de Zele, *avec la plus grande distinction*; id.
3 Lemaître, Alphonse, de Courcelles, *avec distinction*; id.
4 Scheneder, Adolphe, de Neufchâteau; id.
5 Ketele, Gustave, de Dudzeele, *avec distinction*; id.
6 Vandenmaegdenberg, Jacques, de Santvliet; id.
7 Ghyoot, Alphonse, de Courtrai, *avec distinction*; id.
8 Kelderman, Emile, de Moere, *avec distinction*; id.
9 Truyens, Servais, d'Exel; id.
10 Feyen, Auguste, de Hamont; id.
11 De Clippele, Oscar, de Grammont; 4 septembre.
12 Goffin, Léopold, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
13 Durbecq, Auguste, de Chaumont-Gistoux, *avec distinction*; id.
14 Van Hoof, Emile, de Bouchout, *avec la plus grande distinction*; id.
15 Petit, Arthur, de Moorslede, *avec distinction*; id.
16 Parys, Louis Jean, de St-Nicolas, *avec distinction*; id.

17 De Rop, Edouard, de Beveren; id.
18 Van Durme, Louis, de Gand, *avec distinction*; id.
19 Marhem, Gustave, de Warneton, *avec distinction*; id.
20 Moureau, Alphonse, de Diest, *avec la plus grande distinction*; id.
21 Le Couturier, Louis, de Walhain-St-Paul, *avec distinction*; id.
22 De Rynck, Emile, de Coolscamp; id.
23 Van Everbroeck, Charles, de Turnhout; 11 septembre.
24 Procès, Léon, de Gentinnes, *avec la plus grande distinction*; id.
25 Arnould, Joseph, de Dorinne, *avec la plus grande distinction*; id.
26 Clerebaut, Joseph, de St-Pierre-Capelle; id.
27 Piessens, Edmond, de Ste-Renelde, *avec distinction*; id.
28 Robyns, Charles, de Thollembeek; id.
29 Vanderaa, Eugène, de Beeringen; id.
30 Thibaut, Octave, de Denderwindeke, *avec distinction*; id.
31 Bosmans, Jean Bernard, de Malines, *avec la plus grande distinction*; id.
32 Lange, Alphonse, de Bourlers; id.
33 Limbourg, Hippolyte, de Gammerages; id.

Examen de pharmacien.

1 Bourdeau, Henri, de Kain; 25 septembre.

2 **Roty**, Alfred, de Tournai; 13 octobre.
3 **Bouvez**, Emérend, de Ghislenghien, *avec distinction*; id.
4 **Vanden Ghyn**, Edouard, de Jemeppe; 18 octobre.
5 **Zels**, Pierre Jean, d'Exel (Limbourg); id.

Candidats en philosophie et lettres.

1 **Kenis**, Félix, de Calmpthout, *avec distinction*; 7 août.
2 **de Nieulandt**, Armand, d'Anvers; 8 août.
3 **De la Croix**, Armand, de Tirlemont, *avec distinction*; id.
4 **Descamps**, Gonzalès, de Carnières; id.
5 **De Schietere de Lophem**, Alphonse, de Sainte-Croix lez-Bruges; 9 août.
6 **Notelteirs**, François, de Lierre; id.
7 **Dassesse**, Félix, de Fontaine-l'Évêque, id.
8 **Glorie**, Cyrille, de Neuve-Église; id.
9 **de Ghellinck d'Elseghem**, Amaury, de Gand; 10 août.
10 **Jacobs**, Victor, d'Overboulaere, *avec distinction*; id.
11 **Ronflette**, Léon, de Mons; id.
12 **Deruelle**, Xavier, de Dinant; 11 août.
13 **Sibille**, Louis, de Nivelles; id.
14 **Witteveen**, Louis, d'Anvers; 12 août.
15 **Herouet**, Louis, de Soignies, *avec distinction*; id.

16 Lange, Henri, de Marchin; id.
17 Thorn, Scipion, de Braine-le-Comte; 16 août.
18 Herouet, Edmond, de Soignies, *avec distinction*; 17 août.
19 Hechtermans, Sylvain, de Hasselt; id.
20 Hubin, François, de Gembloux; id.
21 De Cocq, Edouard, de Malines; id.
22 Taymans, Emile, de Bruxelles; 18 août.
23 Stoop, Gustave, d'Anvers, *avec distinction*; id.
24 Jacqmin, Victor, de Géronville; id.
25 Van Kempen, Eugène, de Louvain, *avec distinction*; id.
26 Ruelle, Joseph, de Wavre; 19 août.
27 Van Hove, Edmond, de Moll; id.
28 Temmerman, Emmanuel, de Duffel, *avec distinction*; id.
29 De Smet, Ferdinand, d'Asselbrouck; id.
30 De Brouwer, Alphonse, de Bruges; 21 août.
31 Mathieu, Ernest, de Mons; id.
32 Barbier, Auguste, du Rœulx; id.
33 Courouble, Juste, de Wervicq; 22 août.
34 Rigidiotti, Jules, de Gand; id.
35 De Bruyn, Jean, de Louvain, *avec distinction*; id.
36 Lebleu, Jules, de Fleurus; id.
37 Deponthière, François, de Thuillies; id.
38 Soupart, Adrien, de Fleurus; 23 août.
39 Van Ryswyck, Jean, d'Anvers, *avec distinction*; id.

40 Noël, Ferdinand, de Piéton; 24 août.
41 De Riemaeker, Armand, de Berchem (Fl. orient.); id.
42 De Bal, Louis, de Jauchelette; 25 août.
43 Béthune, Jean-Baptiste, de Bruges, *avec distinction;* id.
44 Kokkelkoren, Modeste, de Charleroi; id.
45 Moeller, Henri, de Louvain, *avec distinction;* id.
46 Huveners, Charles, de Tongres; 26 août.
47 Maillet, Vital, de Louvain; id.
48 Straven, François, de St-Trond; 28 août.
49 Collard, François, de Nivelles, *avec distinction;* id.
50 Valentin, Godefroid, de Namur; id.
51 Bruyninx, Edmond, de St-Trond; id.
52 Sassen, Egbert, de Maestricht; 29 août.
53 Hubert, Eugène, de St-Josse-ten-Noode, *avec distinction;* id.
54 Bouttiau, Gustave, d'Harvengt, *avec distinction;* id.
55 Dombrez, Hyacinthe, de Tirlemont, *avec distinction;* id.
56 Destrait, Omer, de Soignies; id.

Candidats en sciences naturelles.

1 Vandermeulen, Jean Baptiste, de Perck; 27 juillet.
2 De Brabandere, Octave, de Caneghem, *avec distinction;* id.

3 Moors, Charles, de Maeseyck, *avec la plus grande distinction*; 28 juillet.
4 Verscheure, Stanislas, d'Oostcamp; id.
5 Constandt, Auguste, de Stuyvekenskerke; id.
6 Rogman, Albéric, de Seveneecken, *avec distinction;* id.
7 Haibe, Victor, de Jemeppe-sur-Sambre; 29 juillet.
8 Vanderlaat, Jules, d'Anvers, *avec distinction;* id.
9 Janssens, Pierre, de Bouchout, *avec distinction;* id.
10 Lecart, Emile, de Jalhay; id.
11 Herman, Théophile, de St-Trond; id.
12 Floren, Jules, de Wuestwezel; id.
13 Camus, Jules, d'Andenne; id.
14 Bertrand, Dieudonné, de Dinant; 31 juillet.
15 Colinez, Jean Eugène, de Bruxelles; id.
16 Stas, Constant, de Vilvorde; 1er août.
17 Gribomont, Édouard, de Respelt, *avec distinction;* id.
18 Thans, Lambert, de Kesselt, *avec distinction;* id.
19 Lahousse, Émile, d'Iseghem, *avec distinction;* id.
20 Clerx, Hubert, de Maestricht, *avec la plus grande distinction*; id.
21 Ryckmans, Édouard, de Malines; 2 août.
22 Ribbens, Alphonse, d'Anvers; id.
23 Truyts, Louis, de Bruxelles, *avec distinction;* id.

24 Vandemaele, François, d'Oudenhove-Ste-Marie; id.
25 Denreep, Aloïse, d'Ingoyghem; id.
26 Gilbert, Théodore, de Dour, *avec la plus grande distinction*; 3 août.
27 Venneman, Émile, de Zele, *avec la plus grande distinction*; id.
28 Boesmans, Jérôme, de Goyer; id.
29 Van Oudenhoven, Félicien, de Denderhautem; id.
30 Antheunis, Louis, d'Audenaerde; 4 août.
31 Van Bogaert, Félix, de Hamme; id.
32 Ghequière, Jules, de Huysse; id.
33 Delmarcel, Auguste, de Louvain; 5 août.
34 Despy, Jules, de Monceau-sur-Sambre; id.
35 Balot, Charles, d'Everberg, *avec distinction*; id.
36 Thienpont, Gustave, de Lokeren; 8 août.
37 Denis, Jules, de Morialmé, *avec la plus grande distinction*; id.
38 Delhalle, Victor, de Rienne, *avec la plus grande distinction*; id.
39 Van Steenwinckel, Pierre, de Muysen, *avec distinction*; 9 août.
40 Sooghen, Philibert, de Diest; 11 août.
41 Thys, Charles, de Boisschot; id.
42 Schutyser, Joseph, d'Appelterre, *avec distinction*; id.
43 Ouwercx, Jean, de Velm; id.
44 Billiau, Émile, d'Iseghem; id.

45 Nuyens, Jean François, de Malines; 12 août.
46 Heylen, Charles, d'Itegem; id.
47 Vanhoutte, Aloïse, de Desselghem; id.
48 Brosens, Joseph, de Hoogstraten; id.
49 Cuisenaire, Léon, de Nivelles; 16 août.
50 Vitry, Joseph, de Lobbes, *avec distinction*; 17 août.
51 Houyet, Paul, de Huy, *avec distinction*; id.
52 Aerts, Émile, de Louvain; id.
53 Van Parys, Edmond, de Hérent; id.
54 Eggers, François, de Lichtaert; 18 août.
55 Donners, Jules, d'Anvers; id.
56 Van Boeckhout, Edmond, de Sempst; id.
57 Meurice, Ursmar, de Montignies-St-Christophe, *avec distinction*; 19 août.
58 Le Compte, Aimé, de Pont-à-Celles; id.
59 Winant, Victor, de Bruxelles; id.
60 Bournonville, Émile, de Hanret; 21 août.
61 Charlier, Léon, de Marbais; id.
62 Bruylants, Arthur, de Louvain; id.
63 Leclaire, Edmond, de Givry; 22 août.
64 Rousseau, Eugène, de Grand-Hallet; id.
65 Malengreau, Fulgence, de St-Ghislain; 23 août.
66 Van Bleyenberghe, Benoît, de Meulenstede; id.
67 Delvaux, Émile, de Neerlinter; id.
68 De Champs, Jules, de Mont-sur-Marchienne, *avec la plus grande distinction*; id.
69 Michiels, Jules, d'Enghien; id.

Candidats en pharmacie.

1 Mottoule, Louis, d'Offus, *avec distinction*; 24 juillet.
2 Collin, Nicolas, de Bastogne, *avec distinction*; 4 août.
3 Bacq, Florent, de Besonrieux, *avec la plus grande distinction*; id.
4 Wauty, Victor, de Mons; 5 août.
5 Grade, Arthur, de Wavre; 7 août.
6 Marchal, Edmond, de Dinant, *avec distinction*; 8 août.
7 Tramasure, Gustave, de Tubize; id.
8 Lamal, Joseph, d'Opwyck; 10 août.
9 Roelandts, Jean, de Meulebeke; 17 août.
10 Delcourt, Charles, de Tournai; 21 août.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	«	«	«	«	«	7
1837	10	2	2	«	«	«	14
1838	8	4	4	1	«	«	17
1839	4	1	1	1	«	«	7
1840	1	«	1	«	«	«	2
1841	7	2	«	«	«	1	10
1842	6	1	1	3	«	«	11
1843	4	2	«	1	«	«	7
1844	3	«	2	«	«	«	5
1845	5	1	«	2	«	«	8
1846	8	«	2	1	«	«	11
1847	6	«	3	«	1	1	11
1848	4	3	«	«	«	1	8
1849	9	1	3	«	1	«	14
1850	3	«	2	«	«	«	5
1851	7	1	3	«	1	«	12
1852	4	1	«	1	«	«	6
1853	4	2	2	«	«	1	9
1854	5	3	1	«	«	«	9
1855	3	2	2	«	«	«	7
1856	9	1	4	3	«	«	17
1857	6	«	2	1	1	«	10
1858	3	3	2	«	«	«	8
1859	9	3	3	«	1	«	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	«	13
1861	3	«	2	2	«	1	8
1862	9	«	1	«	1	1	12
1863	8	3	1	1	«	1	14
1864	5	1	4	«	2	1	13
1865	6	1	3	«	1	«	11
1866	6	1	3	«	«	«	10
1867	7	4	2	1	1	«	15
1868	6	1	3	«	«	«	10
1869	5	2	2	2	1	«	12
1870	3	3	1	«	«	«	7
1871	8	3	2	«	1	«	14
Totaux	208	54	66	21	13	8	370

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas com prises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
Totaux	2886	2861	2135	1405	9287

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
Totaux	2306	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 164.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2306	765	446	147	3664
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) «	16	363
1859	216	92	«	17	325
1860	218	66	«	13	297
1861	247	93	«	16	356
1862	211	88	«	19	318
1863	234	93	«	22	349
1864	213	95	«	17	325
1865	232	102	«	31	365
1866	208	90	«	18	316
1867	198	93	«	23	314
1868	208	83	«	24	315
1869	216	97	«	31	344
1870	205	88	«	35	328
1871	260	125	«	39	424
Totaux	5984	2283	510	510	9287

(1) Voyez note 2°, p. 166.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1870—71.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 [1]	«	65	«	«	«	«	21	86
1835-36	«	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	«	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	«	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 [2]	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 223). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 169.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1870 - 71.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Ecoles spécial[es]	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	«	(1) 1932	1178	1109	1163	1883	778	8043
1850-51	«	«	132	113	112	202	56	615
1851-52	«	«	106	110	142	231	58	647
1852-53	«	«	91	127	134	222	55	629
1853-54	«	«	65	143	126	214	54	602
1854-55	«	«	49	144	150	204	53	600
1855-56	«	«	67	194	144	169	57	631
1856-57	«	«	96	186	145	200	66	693
1857-58	«	«	167	105	155	220	75	722
1858-59	«	«	161	92	192	227	82	754
1859-60	«	«	158	107	205	239	84	793
1860-61	«	«	179	113	215	257	79	843
1861-62	«	«	106	119	245	245	98	813
1862-63	«	«	91	128	246	218	111	794
1863-64	«	«	111	102	230	204	121	768
1864-65	«	«	133	100	213	206	112	764
1865-66 (2)	42	«	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	«	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	«	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	«	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	«	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	«	165	106	227	207	142	986
Totaux	559	1932	3703	3525	5086	6359	2679	23843

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 Juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complétement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Ecoles spéciales des arts et manufactures, du

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1870-71 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 986 élèves inscrits pendant l'année 1870-71 834 sont Belges, 152 sont étrangers.

Les 834 Belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

De la province d'Anvers.	99
« « de Brabant	195
« « de Flandre occidentale. .	88
« « de Flandre orientale . .	95
« « de Hainaut	171
« « de Liége	33
« « de Limbourg	32
« « de Luxembourg	30
« « de Namur	91
Total	834

Les 152 étrangers se classent comme suit :

D'Allemagne	34
D'Amérique	14
D'Angleterre	3

génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Ecoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

D'Australie	1
De France	13
D'Irlande	25
D'Italie	11
De Luxembourg (grand-duché)	6
Des Pays-Bas	30
De Pologne	5
De Portugal	6
De Suisse	2
De Norwège	1
De Turquie	1
Total	152

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 168.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	«

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1871-72 (1).

Théologie	109
Droit	241
Médecine	242
Philosophie et lettres	101
Sciences	174
Écoles spéciales	138
Total	1005

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 168-169 et 172-173 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch., XII, 46.

—

26 décembre 1870. *De Schinckel*, Remi, étudiant en médecine, né à Beirleghem le 1 août 1846, y décédé.

1 janvier 1871. *Carlier*, Auguste, étudiant en médecine, né à Villers-Notre-Dame le 5 mai 1847, décédé à Irchonwelz.

8 janvier. *Coemans*, Henri, Eugène, Lucien, Gaëtan, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, né à Gand le 1er novembre 1825, y décédé.

17 janvier. *Van Snick*, Louis, Marie, Maximin, étudiant en sciences (écoles spéciales), né à Ath le 5 septembre 1845, y décédé.

21 janvier. *Nackers*, Eugène, Auguste, étudiant en sciences (écoles spéciales), né à Moorsel le 26 mars 1853, décédé à Louvain.

4 février. *Lamal*, Léonce, Corneille, Salomon, étudiant en philosophie et lettres, né à Saint-Josse-ten-Noode le 22 février 1851, décédé à Louvain.

8 mars. *Van der Wee*, Pierre, Xavier, Charles, Amédée, étudiant en sciences (pharmacie), né à Lierre le 19 décembre 1849, décédé à Louvain.

18 mars. *Robert*, Auguste, François, étudiant en médecine, né à Sauvenière le 24 octobre 1847, y décédé.

5 avril. *Pierson*, Alphonse, étudiant en médecine, né à Wavre le 21 janvier 1848, décédé à Louvain.

11 avril. *De Moërs-Rulikowski*, Jean-Chrysostôme-Miecislas, étudiant en droit, né à Paszkowka, en Ukraine, le 8 février 1847, décédé à Louvain.

27 avril. *Dimanche*, Modeste, étudiant en médecine, né à Stave le 22 juin 1848, y décédé.

4 mai. *Ernst*, Lambert, Henri, Joseph, professeur ordinaire

à la Faculté de Droit, né à Aubel le 7 octobre 1798; décédé à Louvain.

14 juin. *O'Connor*, Jacques, étudiant en théologie, né à Clonganny (Irlande) le 15 août 1845, décédé à Louvain.

16 juin. *Staes*, Charles, Jean, receveur des Facultés, né à Louvain le 26 décembre 1789, y décédé.

19 juin. *Trebel*, Nazaire, étudiant en théologie, né à Trèves le 18 février 1850, décédé à Louvain.

16 août. *Vrancken*, Jean-Baptiste, professeur émérite de la Faculté de Médecine, né à Louvain le 18 février 1805, y décédé.

19 octobre. *Debouche*, Louis, Lambert, étudiant en notariat, né à Mehaigne le 17 septembre 1849, y décédé.

—

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

Art. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

Art. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

Art. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

Art. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

Art. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

Art. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Reeteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

11.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit ;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences et des Écoles spéciales.



ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;
4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur ;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la faculté ;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté ;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

Art. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

Art. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

Art. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

Art. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

11..

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Economie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et

---

(1) Cet article a été modifié et complété de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la médecine, 140 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à l'examen de pharmacien, 180 francs.



extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Candidature en Sciences naturelles préparatoire au doctorat, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines : cours de chacune des quatre années, 200 francs. Travaux de la salle de dessin, 20 francs par an ; travaux du laboratoire, 20 francs par an.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 80 francs, celle d'un cours semestriel de 40 francs.

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

---

demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 230 francs.

Premier examen de docteur, 208 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 208 francs.

Examen de pharmacien, première année, 110 francs.

Deuxième année, 40 francs.



Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante:

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre les cours de Droit naturel, d'Encyclopédie, d'Histoire du Droit romain et d'Histoire politique moderne, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec les cours de la Faculté de Droit qu'ils demandent à suivre.

l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Cours semestriel (ainsi que le cours d'Économie politique), 50 francs.

Cours annuel, 100 francs.

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250.

Épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives (y compris les cours de logique et de philosophie morale), 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 250 francs.

Examen de candidat-notaire, 250 francs.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent

en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire, chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux

qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances : l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

§ I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les Écoles spéciales annexées à l'Université catholique préparent des ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie ; elles comprennent cinq sections :

L'Exploitation des mines ;

La Métallurgie ;

La Chimie industrielle ;

La Construction des machines ;

Le Génie civil.

Ces écoles admettent deux catégories d'élèves :

Les *élèves réguliers*, qui reçoivent l'enseignement complet, subissent à la fin de chaque année un examen, et obtiennent, à leur sortie de l'école, le diplôme d'*Ingénieur des Arts et Manufactures, du Génie civil et des mines* ;

Les *élèves libres*, dont les études n'embrassent qu'un certain nombre de cours, choisis par eux avec l'approbation de la Faculté des Sciences. Ces élèves ne sont assujétis à aucun examen et ne reçoivent aucun diplôme. Toutefois, en se soumettant à une épreuve déterminée, ils peuvent obtenir de l'autorité académique un certificat, constatant qu'ils ont suivi les cours susdits

avec succès, *avec grand succès*, ou *avec le plus grand succès*.

La durée normale des études est de quatre années, et le titre d'ingénieur s'obtient moyennant cinq examens : un examen d'*admission* aux écoles, trois examens de *passage* d'une année d'études à la suivante, et un examen *final* ou examen de sortie.

Pendant les deux premières années d'études, que l'on peut appeler *préparatoires*, les leçons embrassent l'ensemble des connaissances théoriques nécessaires, pour que l'élève puisse aborder fructueusement l'étude des applications industrielles. L'enseignement est, autant que possible, condensé et approprié aux besoins de l'ingénieur.

Au début de la troisième année, les élèves se partagent en sections : chacun choisit, parmi les cinq spécialités énumérées ci-dessus, celle qu'il se propose particulièrement d'approfondir, et donne par écrit connaissance de son choix à la Faculté.

A partir de cet instant, ses études prennent un caractère moins général, sans que cependant la portée du titre conféré par le diplôme en soit restreinte : l'ingénieur sorti des Écoles spéciales de Louvain peut, sans difficulté, aborder une carrière industrielle différente de celle qu'il avait prise pour objectif dans ses études.

C'est là un avantage d'une importance capi-

tale; l'expérience prouve, en effet, que souvent les circonstances imposent aux ingénieurs de telles modifications dans l'emploi de leurs connaissances.

D'ailleurs, tout élève diplômé peut, s'il le désire, réunir plusieurs spécialités : il lui suffit de prolonger de six mois au moins son séjour à l'Université, en consacrant ce temps aux études et aux travaux pratiques exigés par le programme. Le résultat de l'examen supplémentaire est mentionné sur son diplôme.

Les sections se distinguent l'une de l'autre par l'importance relative des cours, et surtout par la direction imprimée aux travaux pratiques, en vue de la spécialité de chaque élève.

Toutes les leçons sont obligatoires, mais à l'examen, le cours caractéristique de la section à laquelle appartient le récipiendaire fait l'objet d'une interrogation plus longue et plus détaillée, et son influence dans l'évaluation numérique du résultat est plus grande. En outre, chacune des autres branches comporte un certain nombre de questions — d'une importance toujours secondaire,— sur lesquelles le récipiendaire n'est point examiné, à la condition qu'il ait, pendant la durée de l'année, satisfait régulièrement aux interrogations sur ces matières. Au point de vue de la répartition des points et des exigences du jury, ces autres cours sont donc moins favorisés que le cours spécial ou caractéristique.

L'enseignement industriel comprend les leçons proprement dites, les interrogations et les travaux pratiques.

1. Chaque cours comporte au moins trois heures de leçons par semaine pendant deux ans. L'assiduité aux leçons et la tenue des cahiers sont cotées aux examens : le professeur note les absences et veille à ce que tous les élèves tiennent, pour chacun des cours, un cahier où ils consignent avec soin les renseignements et les croquis recueillis pendant les leçons. Ces dessins, d'abord tracés au crayon, doivent être repassés à l'encre pendant les heures d'étude.

Après chaque leçon, le professeur met à la disposition des élèves les modèles des appareils qu'il vient d'expliquer et qui font partie de la collection des écoles.

2. Les *interrogations* sont faites par les professeurs aussi souvent qu'ils le jugent convenable, et pendant les heures de leçons. Celles qui peuvent avoir lieu en dehors de ces heures sont limitées, pour chaque élève et pour chaque cours, à trois séances de vingt minutes par an. Une de ces séances est consacrée à des examens sommaires, sur les matières que le professeur se propose de retrancher de l'examen de fin d'année, pour les élèves qui n'ont pas embrassé la spécialité qui fait l'objet de son enseignement. Cette épreuve a lieu, dans tous les cas, avant le 1er juin, et, autant que possible, à la rentrée des

vacances de Pâques. Les *programmes détaillés* des cours mentionnent les matières qui peuvent en faire l'objet.

3. *Travaux pratiques*. Sous ce nom sont compris :

a) Les excursions et les rapports;

b) Les travaux graphiques ou le dessin;

c) Les travaux de laboratoire;

d) Le projet final.

A) *Excursions et rapports.* — Les excursions sont destinées à faire passer sous les yeux des élèves les procédés et les appareils décrits dans les cours. Avec quelque soin qu'elle soit faite, la description d'un appareil, d'une fabrication, d'un travail quelconque, est toujours aride et laisse un certain vague dans l'esprit des auditeurs. Les excursions sont le complément indispensable de ces leçons descriptives ; elles en rendent l'étude facile et attrayante, précisent et rectifient les idées des élèves, développent en eux l'esprit d'observation qui leur est si nécessaire dans la pratique. Le jeune ingénieur exécute avec moins d'hésitation ce qu'il a vu de ses yeux; il acquiert rapidement l'assurance du praticien, qui toujours lui fait défaut au début de sa carrière.

Les excursions sont nombreuses et variées; elles se rapportent, tantôt à l'un, tantôt à l'autre des objets suivants :

La géologie de la Belgique;

Les exploitations minérales, principalement les mines de houille dans les divers bassins belges;

Les établissements métallurgiques situés en Belgique ou près de ses frontières;

Les fabriques de produits de toute nature qui rentrent dans le domaine de la chimie industrielle;

Les ateliers destinés à la construction de machines et du matériel des chemins de fer;

La construction et l'entretien des ouvrages dont se compose un chemin de fer, une voie navigable, ou qui sont destinés à l'assainissement d'une ville; la construction et la réparation des édifices; la disposition des chantiers de construction, etc.

Indépendamment de ces courses qui ont lieu à des époques indéterminées, les élèves ingénieurs-mécaniciens se rendent une fois par semaine dans un des principaux ateliers de construction de Louvain : ils y prennent, sur un album destiné à cet usage, le croquis des éléments des machines et appareils en usage dans l'industrie.

Toutes les courses qui se rapportent à l'enseignement d'une des sections sont obligatoires pour les élèves de celle-ci ; elles sont facultatives pour les élèves des autres catégories, à moins que le professeur n'ait spécifié le contraire.

Les excursions n'apportent, autant que possible, aucun trouble dans la régularité des leçons.

Elles se font pendant le second semestre, où un jour de chaque semaine leur est réservé. Celles qui demanderaient plusieurs jours n'ont lieu qu'aux époques de congé ou de vacances, et avec l'autorisation du Recteur.

Le professeur qui, pour un motif grave, est obligé de sortir des limites qui viennent d'être tracées, prévient ceux de ses collègues que la chose concerne, au moins quatre jours à l'avance; il restitue à ceux d'entr'eux qui en feraient la demande les heures de leçon qu'ils auraient perdues par suite de l'excursion.

B) *Travaux graphiques.* — Les leçons de dessin commencent en même temps que les cours.

Le professeur de dessin tient un registre d'ordre sur lequel il inscrit, en regard du nom de chaque élève, le titre du travail remis par lui à cet élève, la date de la remise et la date de l'achèvement.

Ce registre est communiqué à tout professeur qui en fait la demande écrite. Cette demande doit être renouvelée après deux jours, s'il y a lieu.

Les professeurs compétents se réunissent au moins une fois par mois pour traiter toutes les questions qui ont rapport aux travaux graphiques. Le Directeur de ces travaux communique son registre, et soumet à l'assemblée les observations qu'il croit devoir faire, tant sur les élèves que sur leur travail.

A la réunion du mois d'octobre, on arrête d'un

commun accord la liste des dessins qui seront exécutés pendant l'année par les élèves de toutes les sections.

Outre les indications et la légende que porte habituellement tout dessin, l'élève donne, dans une note détachée, des explications plus détaillées, qui permettent de s'assurer s'il a compris son travail.

En première année, les heures destinées à ces exercices sont consacrées au dessin linéaire, aux épures de géométrie descriptive et aux éléments du lavis.

Pendant la deuxième année, les élèves exécutent le dessin des teintes conventionnelles, — des épures de perspective, d'ombre, de coupe des pierres et de charpente, — un dessin lavé d'une machine à vapeur, d'une presse hydraulique, ou tout autre de même importance, — un dessin au trait, — et enfin des copies de modèles en relief qui sont mis à leur disposition.

Les 3e et 4e années sont exclusivement réservées à la composition des projets et aux croquis à main levée. Chaque élève doit être muni d'un album de croquis; sur le recto — en papier quadrillé — il trace le dessin, tandis que le verso reçoit les notes explicatives qu'il croit devoir y joindre pour l'intelligence du croquis. Chaque feuille est datée, et l'album intervient pour sa quote-part dans l'appréciation des travaux graphiques. Les croquis relevés pendant les excur-

sions seront tracés directement, ou reportés sur cet album.

La plupart des croquis sont pris en dehors des heures de dessin proprement dites. Quelques-uns d'entr'eux, notamment ceux qui sont relevés pendant les excursions, peuvent former la matière d'un dessin achevé, si le professeur le juge convenable. Toutefois il est de règle que les élèves exécutent leurs *projets* d'après les indications des professeurs, et sur des données exposées au cours ou recueillies sur le terrain. Les projets sont inégalement répartis sur les diverses branches de l'enseignement : les trois cinquièmes des dessins confiés à chaque élève ont trait à la spécialité qu'il a choisie, les deux cinquièmes restants étant réservés aux autres sections. Cette répartition est maintenue pendant les deux années, en sorte que, si l'on suppose même que le nombre des projets exécutés en une année soit réduit à cinq, l'élève aura fait au moins une application de chacun des cours en dehors de sa spécialité.

c) *Travaux du laboratoire.* — Les analyses, essais et recherches qui dépendent de la chimie occupent une large place dans les travaux des quatre années d'études. Tous les élèves sont exercés aux analyses générales, à l'essai des minerais, au dosage des matières premières et des produits de l'industrie, à la recherche de la composition chimique des matériaux et mélan-

ges employés dans les constructions. Le temps consacré aux travaux de laboratoire, pendant la 3me et la 4me année d'études, est déterminé d'après la spécialité de chaque élève.

D) *Projet final.* — Nous rangeons dans la série des travaux pratiques le *projet* exigé des aspirants-ingénieurs à la fin de leurs études. Il se distingue des projets de l'année par son étendue et par sa nature. A la salle de dessin, l'élève opère sous les yeux du professeur; les données, précises et détaillées, laissent peu de latitude pour l'agencement; le calcul s'applique à quelques dimensions seulement et l'exécution graphique seule conserve toute son importance. Le projet final, au contraire, repose sur des données beaucoup plus larges; exécuté pendant les vacances, il doit être détaillé autant que l'exige un projet d'exécution; tous les éléments en son déterminés par l'élève; et le tracé, au point de vue du temps qui doit y être consacré comme de la difficulté qu'il présente, ne constitue qu'une partie accessoire du travail.

Le Projet final relève exclusivement de la spécialité adoptée par l'élève.

§ II. PROGRAMME DES ÉTUDES ET RÉPARTITION DES COURS.

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES.

Distribution du temps par semaine.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Éléments d'algèbre supérieure et de géométrie analytique	3	1 1/2	4 1/2	»	»	»	
Géométrie descriptive	3	1	3	1	1	1	
Physique expérimentale	4	1 1/2	6	3	1 1/2	4 1/2	
Chimie générale	4	1	4	5	1	5	
Théorie des manipulations chimiques	1	1	1	»	»	»	Leçons finissant au mois de février.
Cours de religion	1	1	1	1	1	1	
Philosophie générale	»	»	»	3	1	3	
Travaux graphiques	2 1	2 1/2 2	7	2 1	2 1/2 2	7	
Travaux du laboratoire	2	3	6	2	3	6	

DEUXIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Calcul différentiel et calcul intégral	4	1	4	»	»	»	
Statique et mécanique analytique	4	1	4	4	1	4	
Géométrie descriptive appliquée	3	1	3	»	»	»	
Chimie analytique	3	1	3	3	1	3	
Minéralogie	4	1	4	»	»	»	
Physique industrielle	»	»	»	3	1 1/2	4 1/2	
Description générale des machines	»	»	»	2	1	2	
Travaux graphiques	{ 2 { 1	2 1/2 2	{ 7 { 6	{ 2 { 1	2 1/2 2	} 7	
Travaux du laboratoire	2	3		2	3	6	

TROISIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Géologie	4	1	4	»	»	»	(1)
Eléments de paléontologie	»	»	»	1	1	1	
Mécanique appliquée	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Exploitation des mines	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Métallurgie	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Chimie industrielle	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Construction des machines	2	1 1/2	3	2	1 1/2	3	
Constructions du génie civil et	2	1 1/2	4	3	1 1/2	4 1/2	
exploitation des chemins de fer	1	1					
Laboratoire: chimistes et métallurgistes	2	2 1/2	5	2	2 1/2	5	
Laboratoire: autres sections	1	3	3	1	3	3 (1)	
Dessin: chimistes et métallurgistes	1	3	3	1	3	3 (1)	
Dessin: autres sections	2	2 1/2	5	2	2 1/2	5	

(1) Réduits à une séance de 3 heures par semaine, les travaux pratiques seraient illusoires : ils ne figurent au programme ainsi répartis que pour la régularité. En réalité, chaque semestre est partagé en deux périodes, dont la durée est proportionnelle au temps affecté ici aux deux catégories de travaux pratiques, mais dans chacune desquelles les heures destinées à ces travaux sont attribuées exclusivement, soit au dessin, soit au

QUATRIÈME ANNÉE D'ÉTUDES.

MATIÈRES ENSEIGNÉES.	1er SEMESTRE.			2me SEMESTRE.			OBSERVATIONS.
	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	Nombre de leçons.	Durée des leçons.	Nombre total d'heures.	
Exploitation des mines	2	1 1|2	3	2	1 1|2	3	
Métallurgie.	2	1 1|2	3	2	1 1|2	3	
Chimie industrielle	2	1 1|2	3	2	1 1|2	3	
Construction des machines . . .	2	1 1|2	3	2	1 1|2	3	
Constructions du génie civil et exploitation des chemins de fer	(2 (1	1 1|2 1	} 4	3	1 1|2	4 1|2	
Législation, économie et administration industrielle	1	1	1	1	1	1	
Laboratoire — chimistes	(2 (1	3 1|2 3	} 10	2	3	6 (1)	(1) Même observation que pour la troisième année.
Laboratoire — métallurgistes. . .	2	3	6	2	3	6 (1)	
Laboratoire — autres sections . .	»	»	»	»	»	»	
Dessin — chimistes	»	»	»	2	3	6 (1)	
Dessin — métallurgistes	2	2	4	2	3	6 (1)	
Dessin — autres sections.	(2 (2	3 2	} 10	4	3	12	

§ III. EXAMENS.

Les Jurys d'examen sont composés de membres du corps enseignant, nommés par le Recteur ; ceux qui sont chargés de procéder à l'examen d'admission sont désignés chaque année. Aux examens de passage et de sortie, les professeurs sont chargés de l'examen sur les branches qu'ils enseignent respectivement.

Les examens comprennent une épreuve écrite et une épreuve orale ; pour cette dernière, le Jury peut se décomposer en groupes comprenant chacun deux membres au moins. Il est fait exception pour l'examen de sortie, qui a lieu en présence de tous les membres du Jury.

Chaque Jury nomme son président et son secrétaire, et exerce seul la surveillance des examens qui lui sont confiés.

Après l'examen, le Jury se réunit pour arrêter les cotes obtenues par les divers récipiendaires et apprécier la valeur de leurs réponses. Les dessins qu'ils ont exécutés durant l'année sont mis à la disposition du Jury, ainsi que la liste des cotes de mérite et d'assiduité dressée par le Directeur des travaux graphiques.

Les décisions du Jury sont prises à la majorité absolue des voix ; en cas de partage égal, l'opinion défavorable à l'élève prévaut ; ces décisions sont sans appel. Tout professeur peut provoquer l'ajournement des élèves qui ont mérité une cote nulle dans la branche qu'il enseigne.

Tout récipiendaire ajourné ne peut se représenter qu'après une année, à moins que le Jury n'en décide autrement. Nul ne peut être réinscrit comme élève régulier, après trois échecs successifs, s'il n'a des raisons majeures à faire valoir; il peut être autorisé, par la Faculté des Sciences, à suivre les cours en élève libre.

A l'examen d'admission, les élèves sont classés par numéro d'ordre sans grade. Le certificat que leur délivre l'Autorité académique porte qu'ils ont subi l'examen *avec succès*, et mentionne le nombre de points qu'ils ont obtenus ainsi que le rang qu'ils occupent en conséquence. Les ajournés peuvent être déclarés, par le Jury, admissibles à l'*Institut préparatoire.*

Aux examens de passage, les récipiendaires qui ont satisfait à toutes les exigences du programme sont déclarés admis à suivre les cours d'une année supérieure. Les certificats qui leur sont délivrés relatent aussi le nombre de points obtenus; mais en outre, au lieu d'indiquer l'ordre de mérite du récipiendaire, ils portent que l'examen a été subi :

Avec la plus grande distinction,	si l'élève	a obtenu	86	points	sur	100
Avec grande distinction,	»	»	78	»	»	»
Avec distinction,	»	»	68	»	»	»
D'une manière satisfaisante,	»	»	50	»	»	»

Le diplôme d'*Ingénieur des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines* est délivré

par l'Autorité académique à ceux qui subissent avec succès l'examen final ; ce diplôme mentionne le nombre des points obtenus par l'élève dans les examens des deux dernières années, le grade correspondant, et la spécialité à laquelle l'élève s'est attaché.

§ IV. PROGRAMMES DES EXAMENS.

1. *Examen d'admission.*

1. Langue française.

Les récipiendaires doivent faire une rédaction sur un sujet donné, et ils sont interrogés verbalement sur les préceptes littéraires enseignés dans les classes de seconde et de rhétorique.

Pour les jeunes gens étrangers qui ont été privés des moyens de se rendre familière la langue française, le Jury modifie l'examen de la manière qu'il juge le plus convenable. Néanmoins ces jeunes gens doivent être en état d'écrire couramment en français sous la dictée.

2. Géographie moderne.

L'examen se fait sur les divisions géographiques et les grandes divisions politiques des cinq parties du monde, les mers, les cours d'eau importants, les grandes chaînes de montagnes, les îles principales, les villes les plus remarquables (surtout au point de vue de l'industrie et du commerce), les productions principales des différentes contrées.

Chaque récipiendaire doit posséder des notions détaillées sur la géographie de son pays.

3. Histoire.

L'examen roule sur les points les plus saillants de l'histoire générale, à partir de la fondation de Rome; tels sont les suivants : l'institution et l'abolition de la monarchie romaine; le développement de la république; la création de l'empire; sa décadence; les invasions des Barbares; le règne de Charlemagne; les invasions normandes; le partage territorial de l'Europe; la féodalité considérée dans ses caractères généraux; la querelle des investitures; les croisades; les grandes guerres entre les Valois et les rois d'Angleterre pour la succession de la couronne de France; la découverte du Nouveau-Monde; celle de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance; etc. — Les questions portent plus spécialement sur l'histoire moderne, depuis le protestantisme et les guerres entre François I[er] et Charles Quint jusqu'à nos jours.

Chaque récipiendaire est interrogé plus en détail sur l'histoire de son pays.

4. Arithmétique complète (théories et applications).

5. Algèbre.

Algèbre jusqu'au second degré inclusivement. — Calcul des radicaux des degrés supérieurs, et des exposants de toute nature. — Fractions continues. — Équations exponentielles. — Loga-

rithmes. — Progressions. — Arrangements, permutations, combinaisons. — Binome de Newton, dans le cas de l'exposant entier et positif.

Les récipiendaires doivent particulièrement montrer de l'habileté et de la promptitude dans les calculs.

6. Géométrie ordinaire (les huit livres).

Les aspirants doivent être en état de reproduire les démonstrations et les solutions de problèmes qui sont développées dans les livres classiques, à l'exclusion de celles auxquelles les auteurs accordent manifestement une importance secondaire (par exemple celles qui, dans la géométrie de Legendre, sont imprimées en plus petit caractère).

7. Trigonométrie rectiligne.

Il est spécialement exigé des récipiendaires qu'ils connaissent de mémoire les formules usuelles; qu'ils soient en état d'effectuer facilement des transformations d'expressions trigonométriques, et en particulier de vérifier l'exactitude de formules proposées; qu'ils soient à même d'appliquer rapidement les logarithmes à la résolution des triangles.

8. Géométrie analytique à deux dimensions.

Définition des coordonnées rectilignes et des coordonnées polaires. — Comment on peut représenter les lieux géométriques par des équations : exemples. — Transformation des coordonnées. — Formes diverses de l'équation de la

ligne droite, et problèmes principaux relatifs à cette ligne. — Équations de la circonférence de cercle, et des autres lignes du second ordre; construction de ces dernières courbes. — Propriétés des foyers et des directrices. — Equations d'une tangente, d'une normale, d'un diamètre; propriétés principales qui ressortent de l'étude de ces droites.

9. Physique.

Propriétés générales des corps. Composition et décomposition des forces. Pesanteur, sa direction, son point d'application; détermination expérimentale du centre de gravité. — Condition d'équilibre du levier. Balance ordinaire : description et théorie. — Transmission des pressions dans les fluides. Pressions dans une masse liquide; pression contre les parois du vase qui la contient. Principe d'Archimède, sa démonstration expérimentale; conséquences. — Poids spécifique; une méthode de détermination du poids spécifique *a*) des solides, *b*) des liquides. — Baromètre ordinaire : construction, théorie, usages. — Loi de Mariotte, sa démonstration. — Diffusion des gaz confinés dans des espaces communiquants; force élastique du mélange. Dissolution des gaz dans les liquides; volume dissous d'un gaz ou d'un mélange gazeux en contact avec un liquide.

Calorique. Principe, construction, échelles du thermomètre à mercure. Diverses manières

de considérer la dilatation ; coefficients de dilatation. — Liquéfaction des solides par fusion, ses lois. Solidification des liquides ; lois ; particularités que présente l'eau qui se refroidit jusqu'à congélation. Formation des vapeurs dans le vide; tension des vapeurs à saturation, influence de la température. Tension, compressibilité et dilatabilité des vapeurs non saturées. Formation et tension des vapeurs dans les gaz. — Ebullition, ses lois. Causes qui modifient le point d'ébullition. — Calorie et calorique spécifique. — Chaleur latente *a*) de fusion, *b*) de vaporisation, faits qui la révèlent. Mélanges frigorifiques. — Loi de la réflexion du calorique rayonnant. Pouvoirs réflecteur, émissif, absorbant. Corps bons conducteurs du calorique.

ELECTRICITÉ.- Electrisation par frottement. Hypothèse de deux fluides électriques. Bons conducteurs de l'électricité. Electrisation par influence. Machine de Ramsden. Pile de Bunsen : description et théorie. Courant électrique. Electrolyse.

10. Latin, ou langue vivante autre que le français.

Chaque aspirant doit être à même de traduire à vue un auteur facile, de faire un thème sans le secours du dictionnaire, et de résoudre les questions de grammaire que ce double travail amène naturellement.

11. Dessin.

L'épreuve sur le dessin consiste à copier un modèle. C'est, au choix du récipiendaire, un ornement, un paysage, etc.

Répartition des points.

1° Langue française	14
2° Géographie moderne	6
3° Histoire	6
4° Arithmétique	14
5° Algèbre	13
6° Géométrie	13
7° Trigonométrie rectiligne	6
8° Géométrie analytique	13
9° Physique	5
10° Langue étrangère	7
11° Dessin	3
Total	100

Est déclaré avoir subi l'examen *avec succès* tout récipiendaire qui n'a négligé aucune des branches de l'examen, et a obtenu la moitié du nombre total de points assignés pour

l'ensemble des numéros 1, 2 et 3;
l'ensemble des numéros 4 et 5;
l'ensemble des numéros 6, 7 et 8;
l'ensemble de tous les numéros.

Les aspirants qui n'ont pas rempli ces conditions sont ou ajournés ou admis à l'*Institut préparatoire*, suivant l'appréciation du Jury.

L'Autorité académique délivre un certificat aux récipiendaires qui ont subi avec succès l'examen d'admission.

2. *Examen de passage à la 2e année d'études.*

Matières d'examen.	Maximum des points.
1. Éléments d'algèbre supérieure et de géométrie analytique dans l'espace	16
2. Géométrie descriptive	15
3. Physique expérimentale	23
4. Chimie générale	22
5. Philosophie générale	6
6. Travaux graphiques	8
7. Travaux du laboratoire	6
8. Assiduité	4
Total	100

La moyenne des points est exigée 1° sur l'ensemble des matières; 2° sur chacun des groupes suivants : n° 1; nos 2 et 6; n° 3; nos 4 et 7; n° 5.

3. *Examen de passage à la 3e année.*

Matières d'examen.	Maximum des points.
1. Calcul différentiel et calcul intégral	14
2. Mécanique rationnelle	13
3. Applications de la géométrie descriptive	11
4. Chimie analytique	13
5. Minéralogie	13

6. Physique industrielle	10
7. Description générale des machines . .	6
8. Travaux graphiques	8
9. Travaux du laboratoire	8
10. Assiduité	4
Total	100

La moyenne est exigée 1° sur l'ensemble; 2° sur chacun des groupes suivants : nos 1 et 2; nos 3 et 8; nos 4, 5 et 9; nos 6 et 7.

4. *Examen de passage à la 4e année.*

1. Géologie et paléontologie	9
2. Mécanique appliquée	10
3. Exploitation des mines	10
4. Métallurgie	10
5. Chimie industrielle.	10
6. Construction des machines	10
7. Constructions civiles et exploitation des chemins de fer.	10
8. Majoration en faveur du cours spécial.	4
9. Tenue des cahiers et assiduité. . . .	6
10. Rapports faits pendant l'année :	
Sur la branche spéciale. . . .	5
Sur les autres branches. . . .	5
11. Travaux graphiques et laboratoire . .	11
Total	100

Les onze points attribués aux travaux pra-

tiques se répartissent comme il suit, d'après les sections :

	MINES.	MÉTAL-LURGISTES.	CHIMISTES.	MÉCANI-CIENS.	GÉNIE CIVIL.
Dessin	7	5	3	8	8
Laboratoire	4	6	8	3	3

La moyenne est exigée sur l'ensemble des branches et sur chacun des cours du n° 1 au n° 7 ; sur le cours caractéristique de sa spécialité, le récipiendaire doit obtenir 60 points sur 100, — soit 8, 2 sur 14.

5. *Examen de sortie.*

1. Exploitation des mines.	12	68
2. Métallurgie	12	
3. Chimie industrielle	12	
4. Construction des machines . . .	12	
5. Génie civil — exploitation des chemins de fer	12	
6. Majoration en faveur du cours spécial	4	
7. Législation, économie et administration industrielle	4	

8. Tenue des cahiers et assiduité . .	6	32
9. Rapports de l'année — sur la branche spéciale	4	
— sur les autres branches	4	
10. Dessin et laboratoire.	11	
11. Projet final	7	

Les onze points attribués aux travaux du laboratoire et de la salle de dessin se répartissent comme il suit :

	MINES.	MÉTAL-LURGISTES.	CHIMISTES	MÉCANI-CIENS.	GÉNIE CIVIL.
Travaux graphiques	11	5	3	11	11
Travaux du laborat.	0	6	8	0	0

Le diplôme d'ingénieur n'est conféré qu'à l'élève qui dans cet examen final a obtenu au moins :

60 points sur 100 pour le cours spécial;

50 » » » pour chacun des cours du nº 1 au nº 5;

50 points sur 100 sur l'ensemble des matières de l'examen.

§ V. INSTITUT PRÉPARATOIRE.

Un *Institut préparatoire* est attaché aux écoles spéciales de Louvain. Il est destiné exclusivement à rendre ces écoles accessibles aux

jeunes gens qui, ayant terminé leurs études moyennes, ne possèdent pas les connaissances mathématiques et physiques nécessaires pour subir avec succès l'examen d'admission.

L'Institut est ouvert aux élèves munis d'un diplôme de gradué en lettres, ou d'un certificat constatant qu'ils ont terminé leurs études dans un collége, ou dans une école professionnelle, jusqu'à la classe de rhétorique ou de première *inclusivement*.

Aucun examen ne peut suppléer à l'absence de ce diplôme ou certificat.

Voici le programme des études de l'Institut préparatoire :

1. *Langue française; géographie moderne; histoire.* — Exercices de rédaction; interrogations sur les préceptes de littérature. — Interrogations sur la géographie moderne et l'histoire.

Quatre leçons d'une heure et demie par semaine.

2. *Mathématiques.* — Cours : l'algèbre à partir du second degré; les quatre derniers livres de la géométrie; la trigonométrie rectiligne; la géométrie analytique plane.

Exercices relatifs à toutes les branches de mathématiques sur lesquelles porte l'examen d'admission.

Deux heures par jour.

3. *Éléments de physique.* — Deux leçons d'une heure par semaine.

4. *Éléments de chimie inorganique.* — Une leçon d'une heure et demie par semaine.

5. *Dessin linéaire et dessin à main levée.* — Quatre heures par semaine.

§ VI. ÉPOQUES DES EXAMENS. — RÉTRIBUTIONS.

Les examens d'admission commencent le mercredi qui précède le premier dimanche d'octobre ; la date précise en est annoncée chaque année, dans le courant du mois de juillet, par la voie des journaux.

Les examens de passage ont lieu sur la fin du mois de juillet, ou au commencement du mois d'août.

La session du Jury chargé des examens de sortie s'ouvre le premier jeudi du mois d'octobre.

L'époque des examens des élèves libres est déterminée, chaque année, par la Faculté des Sciences.

Tous les examens sont publics.

Les récipiendaires doivent se faire inscrire pendant la quinzaine qui précède l'ouverture des examens; ils versent, lors de leur inscription, une somme de

20 francs pour l'examen d'admission;
25 » » un examen de passage;
50 » » l'examen de sortie;
20 » » un examen d'élève libre.

Le récipiendaire qui s'est déjà fait inscrire une

première fois pour le même examen ne paie que la moitié des frais.

Dans aucun cas, la somme versée ne peut être remboursée.

La rétribution des cours est fixée à 200 fr. pour chaque année d'études; chaque élève paie en outre 20 fr. pour les leçons de dessin et 20 fr. pour la fréquentation du laboratoire.

La rétribution à payer par les élèves libres est réglée d'après les cours qu'ils se proposent de suivre; elle est fixée à

80 francs pour un cours annuel;
40 » » » » semestriel;
30 » » les travaux graphiques;
30 » » » » du laboratoire,

si l'élève ne réunit pas au moins *trois* des inscriptions ci-dessus; dans le cas contraire, ces chiffres sont abaissés respectivement à 60, 30, 20 et 20 francs.

La rétribution des cours de l'Institut préparatoire est fixée à 200 francs; la rétribution des leçons de dessin est comprise dans cette somme.

§ VII. MOYENS D'ENCOURAGEMENT.

Les élèves des Écoles spéciales, comme élèves de l'Université, participent aux faveurs et aux avantages pécuniaires auxquels ceux-ci peuvent aspirer.

La Faculté des Sciences accorde aussi, chaque année, la remise d'une partie ou de la totalité

des rétributions des cours à un certain nombre de jeunes gens, dépourvus de fortune, et qui ont fait preuve d'une aptitude exceptionnelle aux études supérieures. Cette remise ne peut jamais s'appliquer aux rétributions exigées pour les travaux pratiques.

Enfin, le Recteur peut accorder des *bourses de voyage* de 250 à 300 francs aux élèves qui ont subi, avec un succès marqué, l'examen de passage de la 3me à la 4me année d'études. Ce voyage se fait d'après les indications du professeur dont l'enseignement porte sur la spécialité embrassée par l'élève favorisé; celui-ci est tenu de présenter un rapport détaillé sur les observations qu'il a pu faire pendant son voyage.

RÈGLEMENT POUR L'OBTENTION DES GRADES DANS LA FACULTÉ DES SCIENCES.

—

ART. I. Les sciences se divisent en trois groupes : le groupe des sciences mathématiques, celui des sciences physico-chimiques, et celui des sciences naturelles.

Le groupe des sciences physico-chimiques se subdivise en deux sections : la section des sciences physiques et celle des sciences chimiques.

Le groupe des sciences naturelles se subdivise en trois sections : la section des sciences minéralogiques et géologiques, celle des sciences botaniques et celle des sciences zoologiques.

ART. II. Il y a pour chaque section trois grades : le grade de candidat, celui de licencié et celui de docteur.

ART. III. Nul n'est admis à l'examen de licencié s'il n'a été reçu candidat dans la même section.

Nul n'est admis au doctorat s'il n'a été reçu licencié dans la même section.

ART. IV. Pour obtenir l'un ou l'autre grade, l'aspirant subira en général deux examens, un examen écrit et un examen oral.

Lorsque la science sur laquelle roule l'examen le comporte, il sera fait, outre l'examen *écrit et* l'examen oral, une épreuve ou examen pratique.

Les examens seront annoncés au moins trois jours à l'avance, *ad valvas academicas*, et par un avis inséré aux frais du récipiendaire dans le journal qui aura été désigné.

ART. V. L'examen écrit et l'épreuve pratique, quand elle a lieu, précèdent l'examen oral.

La lecture des réponses écrites se fait immédiatement avant l'examen oral.

ART. VI. Il est accordé au moins trois heures pour faire l'examen écrit.

La durée de l'épreuve pratique sera déterminée d'après les démonstrations à faire.

Un professeur au moins surveillera les récipiendaires pendant leur travail.

ART. VII. L'examen oral est public. Il dure, après la lecture des réponses écrites, une heure et demie au maximum pour une candidature, deux heures au maximum pour une licence ou un doctorat alors que, parmi les épreuves qui constituent ce doctorat, figure un examen sur une ou diverses branches.

Les professeurs de la Faculté se partagent les matières sur lesquelles le récipiendaire doit être interrogé.

ART. VIII. La Faculté prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet.

ART. IX. Les certificats et les diplômes portent que les examens ont été subis *sufficienter*, *cum laude*, *magna cum laude*, *summa cum laude*.

Art. X. Le programme des examens est réglé comme suit :

Premier groupe. — Sciences mathématiques.

Candidature.

Compléments d'algèbre. — Géométrie analytique à deux et à trois dimensions. — Géométrie descriptive. — Physique expérimentale. — Eléments de cristallographie. — Philosophie générale.

Licence.

Calcul différentiel, intégral, des variations. — Mécanique analytique. — Astronomie physique. — Eléments du calcul des probabilités.

Doctorat.

Le doctorat consiste en un examen sur l'une des quatre branches suivantes avec dissertation sur la même branche.

I. — Haute analyse (fonctions elliptiques, déterminants, etc.).

II. — Haute géométrie (coordonnées polyédriques, méthodes de Chasles et de Poncelet, courbures des surfaces).

III. — Mécanique céleste et astronomie mathématique.

IV. — Physique mathématique.

Deuxième groupe. — Sciences physico-chimiques.

1re *section. — Sciences physiques.*

Candidature.

Physique expérimentale. — Chimie générale élémentaire. — Compléments d'algèbre. — Eléments de géométrie analytique. — Philosophie générale. — Expériences relatives à la physique des corps.

Licence.

Physique expérimentale (questions spéciales). — Notions de cristallographie. — Météorologie. — Astronomie physique. — Eléments de calcul différentiel et de calcul intégral. — Expériences relatives aux agents impondérables.

Doctorat.

Physique mathématique (limitée). — Dissertation et thèses.

2e *section. — Sciences chimiques.*

Candidature.

Physique expérimentale. — Chimie générale élémentaire. — Eléments de botanique. — Eléments de zoologie. — Eléments de minéralogie. — Philosophie générale. — Exercices pratiques.

Licence.

Chimie générale (inorganique et organique).

— Chimie physique (thermochimie, chimie-optique, électro chimie). — Chimie analytique (qualitative et quantitative). — Cristallographie. — Chimie opératoire. — Exercices pratiques.

Doctorat.

Dissertation et thèses.

Troisième groupe. — Sciences naturelles proprement dites.

1re *section. — Sciences minéralogiques et géologiques.*

Candidature.

Même programme que celui de la candidature préparatoire au doctorat en sciences chimiques.

Licence.

Cristallographie. — Minéralogie. — Chimie analytique (dans ses rapports avec l'analyse des minéraux et des roches). — Géographie physique. — Géologie. — Paléontologie végétale et animale (dans ses rapports avec la géologie). — Exercices pratiques.

Doctorat.

Dissertation et thèses. Dressement d'une coupe géologique dans une région déterminée au choix du professeur.

2e section. — Sciences botaniques.

Candidature.

Comme les précédentes.

Licence.

Anatomie, morphologie et physiologie végétales. — Taxonomie. — Géographie et paléontologie végétales. — Eléments d'histologie, d'anatomie et de physiologie animales. — Exercices pratiques.

Doctorat.

Dissertation et thèses.

3e section. — Sciences zoologiques.

Candidature.

Même programme que pour la candidature préparatoire aux sciences chimiques et minéralogiques.

Licence.

Zoologie y compris la paléontologie. — Anatomie et physiologie. — Histologie. — Embryogénie. — Tératologie. — Exercices pratiques.

Doctorat.

Dissertation et thèses.

Art. XI. Le récipiendaire qui aura satisfait aux examens requis pour le doctorat, défendra publiquement une série de quatorze propositions

ou thèses qu'il fera imprimer à ses frais et qui seront affichées *ad valvas academicas*, au moins trois jours avant la défense.

Il fera précéder ces thèses d'une dissertation inaugurale.

Art. XII. Les thèses et la dissertation seront, avant l'impression, soumises à l'approbation du Recteur et de la Faculté.

La Faculté déterminera le nombre d'exemplaires à fournir par le récipiendaire.

Art. XIII. Les candidats et les licenciés reçoivent un certificat; les docteurs un diplôme.

Les diplômes sont signés par le Recteur, les Professeurs de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Art. XIV. La promotion solennelle au grade de Docteur est faite par le Recteur magnifique.

Art. XV. Il est versé dans la caisse de l'Université la somme de 50 francs pour les frais d'examen de candidat, et la même somme pour les frais d'examen de licencié et de docteur.

Art. XVI. L'élève ajourné ne pourra être admis à un nouvel examen que deux mois au plus tôt après le premier. L'élève rejeté ne pourra subir un nouvel examen qu'à l'époque fixée par la Faculté.

Art. XVII. Le récipiendaire ajourné ne paie plus aucuns frais d'examen; le récipiendaire rejeté est tenu de payer la moitié des frais.

Art. XVIII. Les élèves de l'Université qui ont

obtenu des grades devant les Jurys d'examen du gouvernement belge ou des gouvernements étrangers pourront recevoir des certificats ou des diplômes dans les diverses sections scientifiques, sans être astreints à subir des épreuves ou des examens nouveaux et complets sur toutes les branches.

Dispense de tout ou partie d'un examen ou d'une épreuve pourra être accordée par le Recteur après avoir pris l'avis de la Faculté.

ART. XIX. Celui qui veut obtenir le grade de candidat doit adresser au Recteur magnifique une demande indiquant ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance et domicile. Il joindra à sa demande son certificat d'inscription à l'Université.

La demande sera soumise à l'avis de la Faculté. Si l'avis est favorable, le Recteur en informera l'élève et lui fera connaître les jours et heures fixés pour les examens.

Pour le grade de licencié ou celui de docteur, l'élève devra remplir les mêmes formalités. Il produira en outre le certificat requis par l'article 3.

Fait et arrêté à Louvain, conformément à l'avis de la Faculté des Sciences, le 1[er] *mars* 1871.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
N. J. LAFORET.

L. † S. *Le Secrétaire*, DE JAER.

—

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

—

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

---

bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *mai* 1837.



ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain, le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

—

LISTE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires do 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de cette année.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870 et de cette année.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire*; 8 décembre 1839. — V. l'Annuaire de 1841.

26. *Statuts de la Basoche*, *société des étu-*

diants en droit; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines.* — V. l'Annuaire de cette année.

LE COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE DE ROME.

—

En 1844, Son Em. le Cardinal-Archevêque de Malines et NN. SS. les Évêques de Belgique ont institué à Rome le COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE, principalement destiné aux jeunes ecclésiastiques qui ont fait avec succès leurs cours de théologie ou de droit canon à l'Université catholique. Ceux qui y sont envoyés par leurs Évêques ou qui du moins ont obtenu l'autorisation de s'y rendre, sont seuls admis au Collége Belge. Ils y demeurent quelques années pour profiter des ressources nombreuses qu'on trouve à Rome pour les études ecclésiastiques (1).

On peut s'adresser pour les renseignements à Mgr ROELANTS, Président du Collége et bachelier en théologie, rue du Quirinal à Rome, ou en Belgique à Mgr AERTS, proviseur du Collége, docteur en droit canon, chanoine titulaire de l'église métropolitaine à Malines.

(1) Voyez dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1849, p. 193, la Notice sur le Collége ecclésiastique Belge de Rome, et dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863 le discours prononcé aux obsèques de M. le professeur Vanden Broeck.



LE SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE LOUVAIN.

—

En 1857, plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un séminaire Américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal-Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du Séminaire Américain de » l'Immaculée Conception dans la ville de Lou» vain, siége de cette ancienne et célèbre Uni» versité catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce séminaire,

» fondé avec le louable concours de quelques
» Évêques de notre province, a déjà envoyé
» onze missionnaires (1) pleins de zèle et de pru-
» dente activité. Son existence prospère nous est
» un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé
» à rendre à notre sainte Religion; c'est là le
» résultat que nous en attendions. Nous prions
» les Prélats belges de daigner lui continuer leur
» bienveillant appui. »

Les vastes bâtiments de l'ancien collége d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut (2), ont été acquis et appropriés pour le collége Américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collége, rue de Namur, nº 110.

---

(1) Ce chiffre monte aujourd'hui à plus de cent trente-sept.

(2) Voyez la notice sur ce collége dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863, p. 343.

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

INAUGURATION DU MONUMENT ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE DE MGR DE RAM.

—

Le 15 mai 1871, à onze heures, a été célébré, dans notre antique collégiale de St-Pierre, le service anniversaire de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique. On sait que le corps professoral, la famille du défunt et un certain nombre d'amis et d'anciens élèves de l'Université s'étaient unis dans une souscription commune pour ériger un monument à la mémoire du prélat savant et pieux qui présida à la fondation de l'Université catholique en 1834 et la dirigea pendant plus de trente années. L'inauguration de ce monument a eu lieu avec solennité, immédiatement après le service funèbre.

Le monument est placé vis-à-vis de l'autel dédié à la sainte Vierge qu'on invoque sous le nom de *Sedes sapientiae*, titre que lui donne l'Église dans les litanies. C'est à cet autel que Mgr de Ram, suivant la coutume de l'ancienne Université, venait s'agenouiller avec le nouveau docteur à chaque promotion solennelle d'un docteur en théologie ou en droit canon.

Ce monument, dû au ciseau habile de notre concitoyen M. de Fierlant, est mis en harmonie avec le style de notre ancienne collégiale et ajoute aux nombreux souvenirs artistiques qui

l'embellissent un travail qui prouve que le goût des arts s'est conservé à Louvain et que nous possédons des sculpteurs d'un vrai mérite et dignes de nos meilleures époques.

Mgr de Ram est représenté à genoux devant la Vierge et présenté par son patron, Saint-Pierre, au trône de la Sagesse divine. Il est revêtu du costume rectoral. La figure reproduit ses traits naturels. Tous ceux qui ont connu notre premier Recteur seront frappés de la ressemblance.

L'inauguration s'est faite en présence d'une nombreuse assistance. Outre la famille du défunt, le corps académique et les étudiants, on remarquait dans l'assistance Mgr Lauwers, vicaire général de l'archevêché de Malines; Mgr Aerts, prélat domestique de Sa Sainteté Pie IX; M. Smolders, bourgmestre de la ville avec plusieurs membres du conseil communal; M. Van Overloop, membre de la Chambre des représentants, le clergé et les notabilités de la ville.

Mgr Laforet a saisi cette occasion pour rendre un hommage mérité à son prédécesseur.

Voici le discours prononcé par Mgr Laforet, Recteur magnifique de l'Université :

MESSIEURS,

Ce monument qui vient de se découvrir à nos regards est né d'une pensée reconnaissante et

pieuse; en l'érigeant, les nombreux souscripteurs ont voulu élever un témoignage public et permanent de leur respectueuse gratitude pour les inappréciables services rendus à la Belgique et à l'Église par l'homme illustre dont il rappelle les nobles traits. J'ajoute tout de suite que l'artiste (1) au ciseau duquel nous avions confié la tâche d'exprimer notre pensée sur le marbre l'a traduite avec d'autant plus de vérité et de bonheur qu'il la partageait lui-même.

En honorant ainsi la mémoire du premier Recteur de la nouvelle Université catholique de Louvain, nous n'avons pas eu simplement en vue la glorification d'un homme dont la carrière fut remarquablement féconde pour le bien, cet acte a une signification plus large et plus haute. Vous le savez, Messieurs, le Souverain Ordonnateur des choses a dit à l'homme : *Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps.* Ce précepte, on l'oublie trop, est une grande loi sociale, la loi des institutions et des peuples comme des individus. C'est grâce à elle qu'un lien sérieux rattache les générations les unes aux autres et, en les unissant, produit la durée et fonde les traditions. Hélas! qu'est-ce qu'une vie d'homme, et que deviendraient les institutions et la société s'il n'y avait sur cette terre que des individus sans lien avec le passé et avec l'avenir? Com-

(1) M. Herman de Fierlant.

prend-on qu'un être intelligent, dont l'existence terrestre n'est qu'un point presque imperceptible dans le cours des âges, s'enferme fièrement en soi et dédaigne le nom et l'héritage moral des ancêtres? Et pourtant, que d'hommes de nos jours prônent cette coupable folie! L'individualisme, l'infatuation de soi, le mépris du passé : n'est-ce point là une des maladies les plus communes de notre temps ! On brise toute tradition, on désagrège et l'on dissout les éléments sociaux, on réduit tout à l'état de poussière, et l'on demande à cette poussière de porter l'édifice des institutions et de l'ordre entier de la société! Quelle peut être la solidité d'un édifice élevé sur une pareille base, une expérience douloureuse et déjà longue l'a démontré à nos contemporains ; et malgré cela beaucoup d'entre eux s'obstinent, avec une naïveté qui n'a d'égal que leur orgueil, à reprendre toujours ce système fatalement voué aux ruines. On refuse de voir qu'un peuple sans traditions est un arbre sans racines, que le premier coup de vent emportera.

Il est absolument nécessaire, Messieurs, que tous les hommes de sens protestent contre ces prétentions insensées et criminelles qui, en méconnaissant le passé, bouleversent le présent et compromettent l'avenir. Et quelle plus éloquente protestation que ce monument même que nous inaugurons aujourd'hui? Il honore la mémoire d'un père, et du père le plus attaché lui-même à

nos vieilles traditions religieuses, scientifiques et nationales; d'un homme qui ne cessa, durant une longue carrière, d'apporter un soin pieux à relier la jeune Université de Louvain à l'école antique et fameuse dont elle est l'héritière morale, et, en ravivant nos meilleurs souvenirs, à faire revivre les gloires séculaires de notre pays. Et ici, dans ce lieu choisi pour l'érection de ce mausolée, quelle merveilleuse harmonie des choses! Cette splendide basilique a été élevée au même siècle que notre antique Université brabançonne; elle avait un chapitre composé de membres de l'Université, et le corps académique, suivant un usage heureusement rétabli, y accompagnait à l'autel de la très-sainte Vierge, invoquée sous le titre de *Sedes sapientiae*, les nouveaux docteurs en théologie et en droit canon : que de fois notre vénéré prédécesseur est venu, dans ces circonstances solennelles, s'agenouiller là, à deux pas de cette place où ce marbre animé nous le montre à genoux encore en ce moment!

Mgr Pierre-François-Xavier de Ram, premier Recteur de l'Université catholique de Louvain, est assurément une des grandes figures de la Belgique contemporaine. Je n'essayerai point de retracer sa laborieuse et féconde carrière, je ne veux point refaire ce qui est fait et bien fait (1).

(1) Voir particulièrement l'Oraison funèbre de Mgr de Ram par Mgr Namèche, vice-recteur de l'Université catholique, et la *Notice* étendue que M. Thonissen a consacrée à l'illustre défunt.



Je ne parlerai pas de ses nombreux et solides écrits, la plupart consacrés à notre histoire religieuse et scientifique, tous marqués au coin vraiment national ; je ne rappellerai ni les obstacles que le Recteur dut vaincre pour organiser l'Université, ni les phases diverses et parfois très-difficiles de son administration. Je me bornerai à dire quelques mots sur la création de cette grande école, sur son caractère, sur les fruits qu'elle a déjà portés : le seul éloge vrai d'un homme est dans ses œuvres, et l'œuvre par excellence de Mgr de Ram c'est l'Université.

Inaugurée à Malines le 4 novembre 1834, l'Université catholique fut transférée et installée solennellement à Louvain le 1er décembre 1835. Cette création était une entreprise hardie, je dirai presque audacieuse. Notre antique *Alma Mater* avait péri quarante ans auparavant, emportée dans la tourmente qui avait détruit l'autonomie relative de nos provinces ; depuis cette époque néfaste, alors même qu'il avait paru retrouver une certaine indépendance, notre pays était demeuré dépourvu de tout centre catholique d'enseignement supérieur : les universités du royaume des Pays-Bas reposaient sur la base de l'indifférence en matière de religion, et le gouvernement en vint peu à peu à ne redouter, dans le domaine entier de l'enseignement, qu'un seul péril, l'expression rigoureuse et complète de la doctrine de l'Église. Aussi l'incrédulité

avait fait d'effrayants ravages au sein des classes instruites; elle menaçait d'altérer profondément, avec notre esprit national, la raison publique. Le tressaillement patriotique de 1830, en brisant des liens devenus odieux et en rendant la Belgique indépendante et libre, ouvrit des voies nouvelles à la religion et à l'enseignement.

Il est hors de doute, Messieurs, que cette forte génération de 1830, à qui notre patrie est redevable de son indépendance et de sa Loi fondamentale, caressa bien des illusions et ne fut pas à l'abri de rêves chimériques. C'est une chose inévitable dans les heures d'ébullition et de fièvre nationale. Il y a alors un entraînement universel auquel les plus fermes esprits ne résistent qu'à demi. Mais à part quelques taches, quel beau spectacle présente le mouvement qui travaille cette jeune nationalité! Comme on sent un peuple fier d'être enfin rentré en possession de soi et plein de confiance en son avenir! Quelle sève, quel élan, quelle activité généreuse! Quelle étonnante et pure floraison, surtout dans le champ de l'Église, heureuse, après un si long et si dur asservissement, de se retrouver libre et ne relevant plus que d'elle-même! Quelle vitalité puissante elle révèle dans le domaine de l'instruction et de l'éducation en particulier, le seul qui nous occupe en ce moment! Quel merveilleux parti elle sut tirer de la liberté commune de l'enseignement, consacrée par la Constitu-

tion ! Nos vénérés évêques déployèrent une énergie, une activité courageuse et persévérante dont l'histoire offre peu d'exemples. En même temps qu'ils créaient ou amélioraient partout des écoles primaires, ils fondaient de nombreux colléges pour les humanités, érigeaient ou reconstituaient des petits séminaires, ouvrant dans toutes nos provinces des sources abondantes et pures d'instruction. La Compagnie de Jésus, ayant recouvré, avec tous les autres ordres et congrégations religieux, sa pleine liberté, seconda puissamment nos évêques en reprenant ses glorieuses traditions dans l'œuvre de l'enseignement. Ce que l'épiscopat belge a fait, dans les premières années de notre indépendance, pour le développement de l'instruction primaire et moyenne suffirait pour lui mériter la reconnaissance et l'admiration de tout homme soucieux de l'honneur et du bien de la patrie.

Il ne s'en tint pas là. L'enseignement supérieur, désorganisé par le brusque renversement de l'ancien ordre de choses, demeurait toujours indifférent ou hostile à l'endroit de nos croyances religieuses, et les idées dominantes ne permettaient pas d'espérer d'une réorganisation officielle une amélioration fondamentale. Il fallait donc s'attendre encore à voir cette chère jeunesse, dont la première éducation chrétienne avait coûté tant de sacrifices, condamnée, par le milieu où elle serait obligée de vivre, par les

doctrines qu'elle serait souvent forcée d'entendre, au péril de ternir la pureté de sa foi ou même de la perdre entièrement. Cette pensée était navrante pour nos évêques, pour le clergé tout entier, pour toutes les familles catholiques. C'est à elle que l'on doit l'Université de Louvain. Il était absolument nécessaire de couronner l'œuvre si courageusement ébauchée des écoles catholiques; on ne recula point devant cette tâche, et tous les obstacles s'applanirent promptement devant ce grand acte de foi chrétienne.

L'annonce d'une telle création éveilla sur bien des lèvres un sourire d'étonnement dédaigneux. L'incroyance dominait parmi les classes lettrées, et beaucoup de gens se plaisaient à railler avec une pointe voltairienne cette audacieuse résurrection de l'antique alliance de la science et de la foi. Que le catholicisme exerçât un certain empire sur l'enfance et sur la première adolescense, qu'il se montrât dans les écoles primaires et secondaires, on n'y contredisait pas trop; mais qu'il prétendît à discipliner et à régler, au grand jour de la publicité et en face du monde savant, l'ensemble des sciences humaines, quelle inexplicable témérité! Ces railleries puériles n'émurent point les catholiques belges.

Ils ne s'arrêtèrent pas davantage devant un autre obstacle plus sérieux. Autrefois il ne serait venu à l'esprit de personne de créer une grande institution scientifique sans pouvoir en assurer

l'existence par une dotation matérielle certaine; notre ancienne Université de Louvain était très richement dotée, mais ses richesses avaient été jetées à tous les vents de la révolution, et notre Église, totalement dépouillée elle-même, n'avait rien à offrir à l'Université nouvelle. Où donc lui trouver une dotation suffisante? Eh! Messieurs, vous le savez, mais il est bon de le redire à la gloire de la foi des fondateurs de ce magnifique établissement, nos évêques le dotèrent uniquement sur la charité du clergé et des catholiques belges, sur le dévouement chrétien dans la plénitude de sa liberté. La Belgique a répondu noblement à une si généreuse confiance, elle l'a fait avec une constance que le temps n'est point parvenu à lasser; et nous sommes convaincu que cette charité, qui est toujours l'unique budget de l'Université catholique, loin de s'affaiblir, ira grandissant avec les besoins nouveaux qu'amènent les progrès manifestement providentiels d'une si belle institution.

Les ressources matérielles sont nécessaires à toutes les œuvres, elles ne suffisent à aucune: elles ne sont que le vêtement ou tout au plus le corps, il faut une âme qui donne la vie et imprime la forme en élevant et en transfigurant la matière elle-même. A qui est-il besoin d'apprendre qui fut l'âme de l'Université naissante? Dieu avait préparé dans la personne d'un tout jeune prêtre l'homme le mieux fait pour organiser

cette œuvre difficile et lui communiquer ce souffle puissant qui est la condition de la vitalité et de la durée. L'abbé de Ram n'avait pas trente ans lorsqu'une si haute mission lui fut confiée. Déjà il s'était révélé au public par des travaux littéraires qui annonçaient à la fois une intelligence singulièrement curieuse de la science et très éprise de nos vieilles gloires nationales. Le chef si profondément judicieux de l'épiscopat belge, Mgr Sterckx, qui le voyait grandir à ses côtés, appréciait les rares qualités du jeune professeur de son séminaire; celui-ci était lié d'amitié avec Mgr Van Bommel, évêque de Liége, esprit d'élite, homme d'initiative et de progrès, caractère élevé, confiant, généreux, prélat éminent, dont la Belgique n'honorera jamais assez la mémoire pour les services qu'il a rendus à la cause de l'enseignement. Le choix des évêques fut donc promptement fixé. Et aussi, comme l'a dit un orateur aimé qui a vu l'abbé de Ram à l'œuvre dès la première heure, « où trouver ailleurs ce rare assemblage de savoir, de talent, de tact, de fermeté, de douceur, d'une maturité précoce jointe à toute l'ardeur et à toute la vigueur de la jeunesse (1)? » Ce jeune prêtre possédait à un haut degré la qualité maîtresse pour le gouvernement des hommes et

(1) Mgr Namèche, vice-recteur de l'Université catholique, dans l'Oraison funèbre de Mgr de Ram.

qui est par-dessus tout nécessaire au fondateur d'une grande institution, la patience, une patience intelligente et ferme. Il comprenait combien il importe de savoir attendre et de songer beaucoup plus à semer qu'à recueillir soi-même; il n'ignorait pas non plus que bien des choses en ce monde ne s'obtiennent point d'une façon directe et absolue : « Il y a en effet, suivant la parole d'une femme d'un sens exquis, plus de gens atteints par ricochet qu'à bout portant, et ce qui est lancé dans l'espace finit toujours par rencontrer quelqu'un (1). »

Les commencements de l'Université furent modestes, mais ses progrès furent rapides, et elle garda fidèlement le double cachet religieux et national que la main de son organisateur lui avait imprimé à l'origine. Le jour où elle fut solennellement inaugurée à Malines, il avait tracé, dans un discours très nourri d'idées et de faits, le programme général qu'elle devait réaliser. Sa pensée se reportait dès lors avec amour sur notre antique école de Louvain, et, en en rappelant la splendeur et les bienfaits, il en crayonnait le caractère et l'action patriotique, qu'il devait peindre plus tard dans un autre discours dont je veux détacher les lignes suivantes : « A Louvain, les professeurs de toutes les facultés se donnaient la main pour faire fleurir les

(1) Mme Swetchine.

études à l'ombre d'une discipline sage et sévère. Tout y concourait pour former des hommes laborieux et instruits attachés au pays et à ses institutions : l'ancienne *Alma Mater* savait inspirer à ses enfants, avec l'amour de la science et de la foi et avec le respect dû à l'autorité, les sentiments énergiques du patriotisme. — C'est ainsi que par l'action lente, mais continue, d'un enseignement homogène de près de quatre siècles s'est formé parmi nous un esprit public et s'est conservée l'unité et la force du sentiment national, qu'aucune domination étrangère n'est parvenue à étouffer. Nous avons reconnu tour à tour pour nos maîtres l'Espagne et l'Autriche, et néanmoins le clergé, comme la magistrature administrative et judicaire, formés à une école commune avec les autres sommités sociales, faisaient marcher de pair avec leur respect pour l'autorité souveraine leur attachement aux vieilles franchises du pays. Cet attachement se montra si vif et si ardent quelquefois que, dans certaines circonstances, on vit se manifester les nobles et patriotiques espérances que 1830 a réalisées pour nous (1). » Oui, Messieurs, notre ancienne Université fut un foyer toujours ardent de religion, de science, de patriotisme; elle

(1) *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain. Discours prononcé à la séance publique de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, le* 10 *mai* 1854.

devint un lien précieux entre des provinces que séparait la diversité des institutions politiques et administratives, et contribua puissamment à préparer notre unité nationale, qu'elle marqua d'un cachet propre. Le rêve de Mgr de Ram était que la fille imitât la mère, eu égard aux changements survenus dans les institutions politiques et sociales. Et ce rêve, on nous permettra de le dire, grâce à son infatigable et persévérante activité, grâce au concours dévoué d'auxiliaires dignes de lui, est devenu une splendide réalité. Dieu lui fit la faveur de jouir de ce spectacle avant de quitter cette terre. Dans les dernières années de son long Rectorat, l'Université avait donné des fruits dont la Belgique reconnaissante était justement fière; elle fixait les regards sympathiques et affectueux de l'univers catholique, et de toutes parts déjà il lui arrivait des fils désireux de s'abreuver aux sources pures qui jaillissaient de son sein.

Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette grande œuvre, en fournissant une occasion solennelle de constater la fécondité de son action scientifique et sociale, fut pour son illustre chef la plus douce des récompenses. Tout l'épiscopat belge s'empressa d'adresser à Mgr de Ram et à ses vaillants collaborateurs les plus chaleureuses félicitations pour les services rendus, pendant ce quart de siècle, à la science, à la religion et à la patrie par l'Université catho-

lique. « A mes yeux, écrivait le savant évêque de Bruges, Mgr Malou, l'Université catholique est une des gloires de l'Église en Belgique; elle est le fruit de la liberté d'enseignement conquise en 1830 sur un odieux monopole; elle est, parmi nous, le foyer de cette véritable science qui sait ajouter aux lumières bornées de la raison humaine les lumières beaucoup plus sûres et plus abondantes de la raison divine; elle fournit un préservatif efficace contre la fausse science qui, tout en se couvrant du faux nom de progrès, en est réduite, comme l'a remarqué saint Paul, à chercher toujours et à ne trouver jamais; elle inspire à ses élèves l'amour de la patrie avec l'amour de la religion, deux sentiments inséparables dans le cœur de nos pères et naturellement unis dans le cœur de leurs enfants; elle représente les traditions nationales de la Belgique; elle est le palladium de nos espérances pour l'avenir (1). »

Oui, Messieurs, nous pouvons le redire très haut avec Mgr Malou, l'Université de Louvain représente les vraies traditions nationales de la Belgique, elle est la plus pure expression du caractère historique qui constitue la physionomie propre du peuple belge : elle joint à un amour profond et filial de l'Église et de son Chef le plus vif attachement à la patrie, au Roi, à nos

---

(1) Lettre du 6 décembre 1859.

vraies libertés publiques : Foi, Science, Patriotisme, voilà, comme je le disais en recueillant la glorieuse mais redoutable succession de Mgr de Ram, les trois couleurs de son drapeau.

Il ne siérait point d'entrer ici dans aucun détail pour rappeler ce que l'Université catholique, en restaurant avec éclat l'antique et naturelle alliance de la religion et de la science et aussi en devenant un commun rendez-vous pour le clergé et les laïques, a fait pour le rapprochement des diverses classes élevées de la société, pour l'union du sacerdoce et de toutes les professions libérales; je ne parlerai point davantage de ces générations de jeunes gens et d'hommes instruits et religieux sortis de son sein, de ces fermes chrétiens que nulle tentation n'a pu séduire, qui peuplent nos cités et jusqu'à nos campagnes et qui sont tout ensemble, dans notre heureuse Belgique, le meilleur boulevard du catholicisme et de la patrie. Tout cela d'ailleurs est parfaitement connu; et, il y a peu de jours, une voix plus autorisée que la mienne n'hésitait pas à proclamer que l'avenir de la Belgique était assuré, grâce à ses nombreux colléges catholiques et à l'Université de Louvain qui en est le couronnement (1).

---

(1) Son Exc. Mgr Cattani, Nonce du Saint Siége, dans sa belle allocution prononcée à la réunion générale des catholiques belges à Louvain, le 30 avril 1871.

Depuis la mort de Mgr de Ram, notre Université a notablement agrandi le cercle de son enseignement par la création des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines; mais elle se fera toujours gloire de garder les traditions dont il était si jaloux, elle restera scrupuleusement fidèle à la pensée qui a présidé à sa fondation, au vœu de nos vénérés évêques et du Saint-Siége. Nous avons la ferme confiance que cette intelligente jeunesse, chaque année plus nombreuse (1), qui vient nous demander la science et une direction dans la vie, se groupera de plus en plus étroitement sous les nobles plis du drapeau de l'*Alma Mater* et s'honorera de le défendre avec une indéfectible vaillance dans toutes les situations.

---

(1) L'Université compte actuellement 978 élèves.

—

NOTICE SUR MONSIEUR L. J. H. ERNST, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PAR M. E. DE JAER, PROFESSEUR A LA MÊME FACULTÉ.

—

Le 3 mai 1871, est décédé, à Louvain, dans sa 73e année, M. Lambert-Joseph-Henri Ernst, professeur de droit civil à l'Université catholique. Depuis vingt-sept ans déjà un état d'épuisement, qui lui rendait impossible tout travail sérieux quelque peu assidu, l'avait contraint d'abandonner une chaire qu'il a occupée cinq ans à peine et où il s'était, dès le début, acquis un nom remarquable et justement mérité.

Avec lui disparaît le dernier membre de ce savant et glorieux triumvirat des frères Ernst, — Gérard, Antoine et Lambert (1), — qui a rendu de si éminents services à notre pays dans la réorganisation des études universitaires et jeté un si vif éclat sur l'enseignement du droit d'abord à l'Université de Liége et plus tard à celle de Louvain.

Lambert Ernst naquit à Aubel, province de

(1) Un quatrième frère, Ulric Ernst, le second par l'âge, s'était également distingué dans la carrière juridique. Reçu docteur en 1817, à l'École de droit de Bruxelles, il se fixa au pays natal, où il est mort notaire, à Montzen, en 1844.



Liége, le 7 octobre 1798, d'une famille honorable et profondément catholique. Un vénérable prêtre, ami de la famille, dirigea ses premières études au foyer domestique, sous l'œil d'une pieuse mère.

L. Ernst avait eu le malheur de perdre son père dès l'âge de dix ans; mais la Providence lui réservait dans le digne Gérard, l'aîné de la famille, de seize ans plus âgé que lui, un guide et un soutien en qui lui et ses frères retrouvèrent l'affection et le dévouement d'un père, en même temps que les lumières, le talent et le zèle d'un maître incomparable. Ernst aîné, dès cette époque déjà l'un des professeurs les plus distingués de l'École de droit de Bruxelles, décida sa mère à lui confier ses jeunes frères, qui tous trois vinrent le rejoindre à Bruxelles.

Le jeune Lambert acheva brillamment ses humanités au lycée impérial de cette ville, pour entrer bientôt après à l'École de droit, où il ne tarda pas à prendre rang parmi les meilleurs élèves. Le 24 juin 1817, il subit avec la plus grande distinction le premier examen de baccalauréat en droit, qui lui valut un diplôme conçu dans les termes les plus flatteurs.

Sur ces entrefaites, l'arrêté royal du 25 septembre 1816, organique de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du Royaume, avait décrété l'institution des trois Universités de l'État de Louvain, de Gand et de

Liége. Un arrêté du 19 août 1817, qui fixait l'ouverture des nouveaux cours au mois de novembre suivant, prononça en conséquence la suppression des Facultés de droit, des sciences et des lettres de l'Académie de Bruxelles. Dans cette réorganisation des hautes études, une chaire de droit avait naturellement été réservée à l'éminent professeur de Bruxelles. Ernst aîné, à qui l'on avait laissé l'option, se décida pour Liége, où ses frères le suivirent.

Obligé de recommencer ses cours de droit à l'Université de Liége conformément au nouveau régime établi, Lambert trouva dans les épreuves de la candidature et du doctorat qu'il eut à subir autant d'occasions de cueillir de nouvelles palmes, aux applaudissements unanimes de ses maîtres et de ses condisciples.

Le 6 août 1819, il défendit publiquement avec grande distinction le *specimen inaugurale* requis pour la promotion au doctorat en droit romain et moderne.

Il avait pris pour sujet de sa dissertation, écrite en latin, pieusement dédiée à sa mère et placée religieusement par l'auteur sous l'invocation du secours divin, les droits et les obligations des époux sous le régime de la communauté légale (1).

(1) *Dissertatio inauguralis juridica de juribus et obligationibus legatis inter conjuges communionis secundum jus civile hodiernum, adjunctâ de jure criminali novissimo quæstione* (Liége, 1819, 42 p. in-4°).



Dans ce premier essai du jeune docteur se dessinent déjà la plupart des qualités qui devaient bientôt distinguer le talent du magistrat et former plus tard le trait caractéristique de l'enseignement du professeur : ordre et méthode dans la distribution des matières, grande clarté dans l'exposition, mesure et fermeté dans la discussion, rectitude et sûreté de jugement dans la discussion, le tout exprimé dans un style simple et concis, si bien en harmonie avec le caractère essentiellement modeste du lauréat.

A cette dissertation sur une matière importante et pratique du droit civil, il avait joint une thèse de droit criminel, à l'occasion de laquelle se présenta un incident qui mérite d'être recueilli (1).

Il défendait le droit absolu pour le prêtre catholique de se refuser à révéler à la justice tout crime ou délit dont il n'aurait eu connaissance que sous le sceau du secret de la confession, alors même que la confidence lui aurait été faite par le coupable en dehors du tribunal de la pénitence, et sans en excepter le crime de lèse-majesté ou tous autres complots contre la sûreté de l'État prévus par les art. 103 et suiv. du Code

(1) Ce détail ainsi que plusieurs autres renseignements ont été empruntés à la notice consacrée à L. Ernst par M. Alphonse Le Roy, professeur à l'Université de Liége, dans son Compte-rendu des fêtes jubilaires de cet établissement. (3 novembre 1867.)



pénal de 1810. Le choix même du sujet, aussi bien que les considérations élevées à l'aide desquelles il le développait, témoignent assez de la vivacité du sentiment religieux qui animait le jeune étudiant ; et cette profession solennelle de la foi catholique, à son entrée dans la carrière, nous donne la mesure de cette noblesse et de cette fermeté de caractère qui ne se démentirent jamais un instant pendant tout le cours de sa belle existence.

L'autorité universitaire, tenant compte de l'intérêt tout exceptionnel que devait soulever la discussion publique sur un pareil sujet, crut devoir accorder au récipiendaire la faveur spéciale de présenter sa défense en français à l'effet de laisser la plus grande latitude au débat. Cette dérogation aux usages toujours suivis jusqu'alors se trouva justifiée par un succès tellement complet qu'il ne contribua pas peu à porter un coup fatal à l'emploi du latin dans les luttes académiques.

Cette dernière épreuve fut un nouveau triomphe qui venait dignement couronner la brillante carrière de l'étudiant. Nous n'en voulons pour preuve que l'attestation délivrée solennellement au jeune docteur par le Doyen de la Faculté de droit. Elle déclare que dans la défense publique de sa thèse il avait montré « une force » de raisonnement et une étendue de connaissan- » ces que l'on pourrait admirer, même dans un » jurisconsulte formé par de longs travaux. »

L. Ernst, dont la santé se trouvait altérée par l'excès de travail, dut aller chercher au pays natal un repos trop justement mérité, en attendant d'être fixé sur le choix d'une carrière. Barreau, magistrature, enseignement, tout s'offrait à lui sous les plus riantes perspectives. Doué comme il l'était, préparé par de fortes et saines études, entouré d'estime et de considération, il pouvait, sans présomption aucune, prétendre arriver partout à un rang distingué.

Il se décida pour la magistrature. Après avoir pratiqué pendant quelque temps comme avocat devant la justice de paix, il fut nommé, le 17 janvier 1824, substitut du procureur du Roi à Na ur, où il resta en cette qualité jusqu'à sa nomination de substitut du procureur général près la Cour d'appel de Liége, le 29 juin 1834. Dès 1832, lors de la réorganisation de l'ordre judiciaire, le gouvernement, appréciant le mérite et les services rendus par le premier substitut du procureur du Roi de Namur, lui avait offert la même place à Liége; mais celui-ci crut devoir décliner cette offre, ne voulant quitter Namur que pour un poste supérieur à celui qu'il y occupait.

Le jeune magistrat tint toutes les promesses du brillant étudiant. Travailleur infatigable, il suffisait à tout et menait avec un égal succès toutes les affaires qu'il avait à traiter tant devant la juridiction civile que répressive. Esprit

lucide et droit, il savait avec un rare talent démêler la question la plus compliquée, mettre en pleine lumière le point saillant du débat, et faire toucher du doigt le fort et le faible des prétentions adverses. Caractère intègre et loyal, il présentait, d'un ton calme mais ferme, modeste mais convaincu, des conclusions toujours frappées au coin d'une équitable justice, d'une intelligente modération et de la plus rigoureuse impartialité.

Aussi jouissait-il, auprès des corps judiciaires auxquels il fut attaché, d'une haute autorité, aussi flatteuse pour son âge que parfaitement justifiée par ses heureuses qualités de l'esprit et du cœur. Le souvenir de L. Ernst est resté vivant et honoré au Tribunal de Namur comme à la Cour de Liége, où, cependant, il n'a guère passé qu'une année, pour aborder bientôt après la carrière de l'enseignement.

Avant de le suivre dans cette seconde phase de sa vie, nous manquerions à la justice due à sa mémoire, si nous ne rappelions les services nombreux et variés qu'il a rendus dans les différentes situations où l'appelèrent tantôt la confiance du pouvoir, tantôt le choix du corps électoral.

C'est ainsi qu'à Namur nous le voyons successivement appelé à faire partie de la Commission de surveillance de l'Athénée, à exercer les fonctions d'Auditeur près la Garde communale, à

siéger au Conseil d'inspection et de surveillance du dépôt de mendicité. Il n'était pas d'une année à Liége, qu'il recevait du Roi une marque toute particulière de confiance et d'estime : un arrêté du 8 juin 1835 le nommait Commissaire royal pour administrer, de commun accord avec le Commissaire du Roi de Prusse, la partie restée neutre du territoire de Moresnet.

Plus tard, de 1836 à 1839, nous trouvons L. Ernst au Conseil provincial de Liége, appelé à y représenter le canton d'Aubel, dans deux élections successives où il réunît la presque unanimité des suffrages.

Est-il nécessaire de faire remarquer que ces diverses fonctions étaient toutes gratuites, et, qu'en acceptant ce surcroît de travail, il n'écouta jamais que le dévouement au devoir et le désir d'être utile à ses concitoyens?

L. Ernst possédait, d'ailleurs, à un rare degré les qualités qui font le bon administrateur : connaissances étendues et variées, grande rectitude de jugement, fermeté et modération de caractère, sens pratique des affaires et, par-dessus tout, conscience inébranlablement attachée au devoir et au bon droit. C'est assez dire que chez lui l'administrateur fut en toute circonstance à la hauteur du magistrat.

Mais nous avons hâte de le suivre sur un dernier terrain plus particulièrement propre à mettre en relief et à faire briller sous un jour

nouveau la trempe spéciale de son esprit, la profondeur et la sagacité de son jugement et son aptitude exceptionnelle à scruter l'idée juridique et à pénétrer le sens intime des lois.

La loi du 27 septembre 1835 venait de réorganiser l'enseignement supérieur dans notre pays. Différentes causes avaient amené de nombreux vides dans le personnel enseignant des Universités de l'État. La Faculté de droit de Liége, notamment, avait vu s'éloigner deux de ses membres les plus distingués. Antoine Ernst, élu Représentant par la ville de Liége, lors de la dissolution de la Chambre en 1833, avait dû, bien à regret, interrompre son enseignement; depuis le 4 août 1834, il siégeait au Ministère de la justice. Un an plus tard, Ernst aîné avait accepté la chaire de droit civil approfondi et celle de droit naturel à l'Université catholique de Louvain. Cette double perte, grâce à l'auréole glorieuse qui entourait dès lors le nom d'Ernst, était particulièrement ressentie à l'Université de Liége. Il fallait y pourvoir, et y pourvoir dignement.

Un troisième Ernst restait, frère des deux précédents non-seulement par le sang et par le cœur, mais aussi par le talent, par la capacité, par la réputation acquise, le digne émule en un mot de ses illustres frères. Tout attaché qu'il fût à la carrière qu'il parcourait depuis de longues années déjà avec tant de distinction et de suc-

cès ; malgré l'hésitation bien naturelle qu'il éprouvait à aborder, à son âge, une carrière nouvelle, L. Ernst ne put résister aux pressantes instances du gouvernement, et, le 5 décembre 1835, il ouvrait à l'Université de Liége le cours de droit civil élémentaire dont il venait d'être chargé.

Son début fut une véritable victoire. Le départ d'Ernst aîné pour Louvain avait vivement froissé les étudiants de Liége. Une cabale avait été montée parmi eux en vue de protester contre la nomination du frère de leur ancien maître. L. Ernst, sans rien connaître des dispositions fâcheuses de l'auditoire auquel il va s'adresser, monte en chaire, expose ses idées sur l'enseignement qu'il inaugure, et termine son discours au milieu des applaudissements enthousiastes de cette généreuse jeunesse qu'il venait de captiver.

Indépendamment du cours de droit civil, il avait été également chargé du cours de droit naturel ; mais, au bout de deux années, des motifs de santé l'obligèrent à abandonner celui-ci, pour ne conserver que le premier de ces deux cours.

Deux ans plus tard encore, en 1839, L. Ernst renonçait à la chaire de droit civil élémentaire à l'Université de Liége et acceptait la même chaire à l'Université catholique, où il venait, en même temps que son frère Antoine, rejoindre

une troisième fois le vénérable et bien-aimé Gérard, qui avait guidé avec tant de sollicitude leurs premiers pas dans la carrière des études juridiques et qui en recevait en ce moment une récompense si chère à son cœur.

Ce n'est pas un des moindres titres de Mgr de Ram, d'illustre et vénérée mémoire, à la reconnaissance de l'*Alma Mater*, que d'avoir su associer à ses travaux le brillant ministre de la justice et le savant professeur de Liége. Nous comprenons avec quel sentiment de complaisante satisfaction, contenu par la douleur, il a pu dire, en prononçant l'éloge funèbre d'Ant. Ernst : « Sa nomination à l'Université catholique ajouta un nouveau lustre à notre Faculté de droit devenue légitimement fière de réunir dans son sein trois frères dont les noms formaient un triple gage de gloire et de succès. »

Hélas ! ni ce bonheur des frères, ni cette fière et légitime satisfaction de l'Université ne devaient être d'une bien longue durée. En l'espace de moins de trois années, ces trois voix sœurs, qu'une même destinée semblait devoir toujours réunir, avaient cessé de charmer leurs auditoires et de former la jeunesse universitaire à leurs doctes leçons.

Le 10 juillet 1841, Ant. Ernst était frappé de mort à Boppard, sur les bords du Rhin, à la suite d'une aggravation subite du mal dont il allait chercher à l'étranger la guérison; quinze

mois plus tard, Ernst aîné succombait à Louvain à une affection grave des poumons; et dès le commencement de l'été de 1844, L. Ernst, d'une santé déjà compromise et que la mort de ses frères et d'autres deuils de famille avaient contribué à altérer plus gravement encore, se voyait contraint de suspendre son cours, qu'il n'a plus jamais repris.

Jetons un rapide coup d'œil sur cet enseignement ainsi brusquement interrompu et dont le souvenir, déjà si loin de nous, est resté présent à l'esprit et au cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de le recueillir.

On se ferait une fausse idée du cours de droit civil élémentaire de L. Ernst si l'on prenait ce mot *élémentaire* dans son sens littéral et tel qu'on l'entend généralement aujourd'hui. En créant ce cours, — qu'il se plaisait à qualifier plutôt de *semi-approfondi*, — L. Ernst avait eu en vue de l'approprier à l'ordre de choses créé par la loi de 1835, au point de vue des exigences de l'examen.

Cette loi prescrivait, d'une manière générale et sans restriction, les éléments du droit civil pour l'examen de candidat, et le droit civil approfondi pour l'examen de docteur. Le cours de droit véritablement approfondi ne pouvait guère comprendre et ne comprenait en fait qu'une minime partie du Code civil, l'explication d'un ou deux Titres du Code par année, tandis que,

aux termes de la loi rigoureusement interprétée, l'examen de doctorat pouvait porter sur l'ensemble du Code. On avait dû dès lors chercher à rémédier à ce défaut de concordance entre l'état réel de l'enseignement et les exigences de la loi en forçant en quelque sorte la portée naturelle du cours de droit civil élémentaire, lequel se trouvait ainsi destiné tout à la fois et aux élèves de la candidature et à ceux du doctorat.

Il s'agissait donc d'exposer, dans un cadre relativement restreint, — en deux années de temps, — les principes raisonnés du droit civil sur toutes les matières du Code; de les coordonner dans un ordre systématique et naturel qui en fit sentir l'enchainement rationnel; de grouper autour de chacun d'eux les principales conséquences, les exceptions, les dérogations, en les rattachant constamment au principe lui-même, de façon à en assurer de plus en plus l'intelligence nette et la solide possession.

Nul mieux que L. Ernst ne pouvait tenter de réaliser ce programme; nul n'y a mieux réussi que lui.

Esprit éminemment méthodique, il excellait dans l'art de distribuer et de coordonner les divers éléments d'une matière, en assignant sa juste proportion à chacune de ses parties. Doué d'une grande puissance de synthèse, il savait merveilleusement condenser la substance d'une doctrine, et il arrivait, sans le moindre effort, à

la formuler avec une rare concision, qui n'enlevait rien à sa netteté ni à sa clarté. Toujours le mot propre; jamais un mot de trop; et cependant, dans cet exposé en apparence si élémentaire des principes, l'élève attentif découvrait sans peine les jalons qui devaient le guider plus tard dans la solution des principales difficultés d'application.

La parole de L. Ernst était simple et correcte; son débit généralement calme, modeste et d'une grande égalité, ce qui imprimait à son cours certain cachet d'austère sévérité. Mais ce maintien quelque peu sévère laissait facilement deviner tant de distinction et de consciencieuse dignité, tant de bonté et de sympathique dévouement, que son auditoire recueillait avec une sorte de religieux respect cet enseignement substantiel et nourri, qui lui faisait aimer la science en même temps que l'homme éminent qui le lui dispensait.

Nous avons dit comment ce précieux enseignement se trouva tout-à-coup interrompu, pour ne plus recommencer.

Lorsque L. Ernst quitta Liége, en 1839, pour rejoindre ses frères à Louvain, il venait de contracter une union qui lui donnait de légitimes espérances de bonheur. Une année après, il perdait celle qu'il avait associée à sa destinée. Déjà commençait pour lui cette longue suite de douleurs qui ne devait pas avoir de terme en ce

monde. Il vit successivement mourir ses frères, sa mère, ses sœurs. Sa fille unique elle-même, qui faisait sa consolation et qui était le digne objet de son légitime orgueil, fut prématurément ravie à sa paternelle tendresse.

Si ces malheurs incessamment répétés brisèrent sa santé déjà faible, son âme du moins n'en fut point abattue. Chrétien convaincu, soumis en tout à la volonté de Dieu, il bénit, comme Job, la main qui le frappait; et, n'ayant pas trouvé le bonheur ici-bas pour lui-même, il voulut répandre autour de lui les trésors de son excellent cœur.

Ceux que la mort de ses frères avaient laissés orphelins trouvèrent en lui un second père. Il ne voyait en cela, lui pour qui chaque noble action devenait un devoir, que l'acquit de sa dette de reconnaissance envers les enfants de ce frère aîné à la mémoire de qui il avait lui-même voué un culte filial.

Ses bienfaits, d'ailleurs, ne se bornaient pas à sa famille. Il accueillait tous les malheureux avec une égale bonté. Sa généreuse libéralité était inépuisable, et, fidèle au précepte du Maître, sa main droite ignorait ce que donnait la main gauche.

Bienveillant envers chacun, dans toute l'acception chrétienne du mot, d'une douce égalité d'âme et d'une exquise sensibilité, d'une droiture scrupuleuse et d'une loyauté à toute épreuve,

d'une franchise enfin et d'une fermeté incapable de la moindre capitulation de conscience, il commandait la sympathie, l'estime et la considération.

Aussi, parmi ses collègues, ne comptait-il que des amis. Pendant ces longues années de souffrance pendant lesquelles il se survécut en quelque sorte à lui-même, obligé de renoncer à tout travail à l'âge où d'autres sont dans toute la maturité du talent, une de ses plus douces consolations était de s'entretenir de cette grande école catholique à laquelle il eût voulu consacrer une existence entière; de s'enquérir de ses progrès; de s'intéresser aux succès de ses élèves. L'Université, de son côté, a tenu à honneur de laisser figurer, pendant toute sa vie, le nom de L. Ernst au programme des cours, rendant ainsi un dernier et reconnaissant hommage à ce nom glorieux dans la science, et qui avait si puissamment contribué à fonder la réputation de la Faculté de droit de Louvain, en l'entourant du prestige de son illustration.

Tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre dans l'intimité de cet excellent homme, d'apprécier ce cœur d'élite, savent avec quelle fermeté d'âme, quelle patience et quel inaltérable courage il a soutenu, sans jamais défaillir, cette longue et douloureuse épreuve qui embrassa la moitié de sa carrière.

Animé de cette tendre et sincère piété qu'il

avait nourrie dès son plus jeune âge, il attendait sa dernière heure dans un religieux abandon à la Providence. Il la vit venir avec le calme et la sérénité de l'homme de bien. Le 3 mai 1871, paisiblement et sans souffrance, il s'endormit du sommeil du juste, laissant à tous l'exemple d'une vie bien simple et silencieuse au jugement du monde, mais remplie d'œuvres et de mérite devant Dieu.

—

NOTICE SUR FEU MONSIEUR J. B. VRANCKEN, PROFESSEUR ÉMÉRITE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE, PAR LE D[r] LEFEBVRE, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA MÊME FACULTÉ.

—

L'Université catholique a l'habitude de réserver une place d'honneur dans ses Annuaires à la biographie des professeurs que la mort lui enlève. C'est un monument de reconnaissance qu'elle érige à ceux qui meurent à son service.

Je suis chargé de ce soin pieux à l'égard de feu M. Jean-Baptiste Vrancken, professeur émérite à la faculté de médecine.

Le professeur Vrancken était un ouvrier de la première heure. Il avait été appelé à l'honneur de l'enseignement aux premiers jours de l'installation de l'Université catholique à Louvain. Il lui a consacré sa vie entière ; on pourrait donc s'attendre à trouver ici une longue histoire de cette carrière de travail et de dévouement. Toutefois le laconisme de cette biographie n'étonnera pas les amis de Vrancken — et en parlant d'amis, j'entends désigner tous ceux qui l'ont connu, car personne n'a pu connaître cet excellent homme sans l'aimer. Il y a des vies, parmi les mieux remplies, qui peuvent tenir en quelques lignes; il y a des hommes — variété rare à

la vérité dans l'espèce humaine — qui ont la passion de l'obscurité et du silence. Ils accomplissent vaillamment la tâche que Dieu leur a confiée en ce monde, mais ils ne veulent d'autre témoin et d'autre rémunérateur que Dieu lui-même.

Vrancken était un de ces hommes rares.

Je me propose de retracer rapidement les diverses phases de cette vie sereine et d'apprécier ensuite le savant et l'homme.

I.

Jean-Baptiste Vrancken naquit à Louvain, le 18 février 1805, d'une famille modeste mais aisée. Elle appartenait à cette vieille bourgeoisie de notre ville, où les traditions de religion, de travail et d'honneur se transmettent fidèlement d'âge en âge. Son père, marguillier de la collégiale de St-Pierre, partageait son temps entre les bonnes œuvres et son tranquille commerce.

Jean-Baptiste Vrancken était fils unique, mais il avait une sœur un peu plus âgée que lui. Ils passèrent ensemble leurs jeunes années, vivant de la même vie, recevant les mêmes leçons et cimentant ainsi cette fraternelle affection qui ne fut pas le moindre charme de leur existence.

Les heureuses dispositions de Vrancken se révélèrent de bonne heure : lorsque, en 1816, il fit sa première communion à l'église de St-Pierre, il fut proclamé premier. Il avait pour concurrent un autre enfant de Louvain, un ami d'en-

fance, qui resta l'ami de la vie entière; le jeune rival de Vrancken, qui n'arriva alors qu'au second rang, devait s'élever plus tard aux sommets de la science et des honneurs.

Peu de temps après, Vrancken commença ses humanités au collége de sa ville natale; il y remporta invariablement les premiers prix jusqu'à la fin de ses études.

Les mêmes succès l'attendaient sur un théâtre plus élevé. Inscrit au mois d'octobre 1823 sur la liste des étudiants de l'Université de Louvain, il parcourut avec honneur toutes les étapes académiques, et, le 15 juin 1829, il était proclamé docteur en médecine avec la plus grande distinction. Nous aurons l'occasion de revenir sur la remarquable dissertation inaugurale qu'il produisit à cette occasion.

Le jeune docteur s'établit dans sa ville natale, au milieu des siens. Les malades de toutes les classes apprirent bientôt le chemin de sa maison, mais il réserva toujours la meilleure partie de son temps et de ses soins pour d'anciens amis qu'il se plaisait déjà à secourir pendant les loisirs de sa vie d'étudiant, les pauvres. Au reste il ne se laissa pas absorber par la pratique : il avait un goût très-vif pour les sciences naturelles, et la familiarité du professeur Van Mons, ce savant aux vues si originales et si profondes, était singulièrement propre à l'entretenir et à l'attiser. Dès l'année 1829, Vrancken était admis

en qualité de membre de la société des sciences médicales de Louvain, que présidait, alors déjà, son jeune ami le docteur Craninx. Il se préparait ainsi dans le recueillement du cabinet et dans l'exercice pratique de son art à une position plus élevée, et j'ajoute qu'il s'y préparait à son insu, car sa modestie ne lui permettait pas de porter ses regards et ses désirs si haut. Le 13 février 1835, la nomination de lecteur à la faculté de médecine vint le surprendre dans sa solitude studieuse. Les vénérables fondateurs de l'Université catholique le chargeaient du cours de pharmacologie et de matière médicale.

Avant d'aborder la chaire qui lui était confiée, Vrancken s'imposa une sorte de stage : il alla, pendant quelques mois, s'asseoir comme un simple étudiant sur les bancs de l'école de Paris qu'illustraient alors les Louis, les Marjolin, les Chomel, les Alibert, les Cruveilher, les Dupuytren.

En rentrant de ce pèlerinage scientifique, Vrancken commença immédiatement ses leçons. La promotion au titre de professeur extraordinaire ne tarda pas à constater le succès de son enseignement (1).

Désormais la vocation de Vrancken est fixée et ma tâche devient facile. Son temps sera par-

---

(1) 2 août 1838. Le 2 août 1849, Vrancken reçut le titre de professeur ordinaire.

tagé entre l'étude, l'enseignement, des relations affectueuses avec ses élèves et ses collègues, et les exigences toujours sacrées pour lui de la piété et des bonnes œuvres. Sa vie s'écoule ainsi laborieuse et sereine. S'il était permis à un médecin de commettre quelque réminiscence littéraire, je la comparerais volontiers à un de ces ruisseaux limpides qui coulent doucement à travers nos prés, en fécondant de tranquilles rivages. Ils n'ont pas de ces crues subites qui viennent, aux jours d'orage, jeter l'émoi parmi les riverains. On ne leur connaît pas de cascades; à peine un murmure, mais si léger qu'il n'éveille pas même les échos d'alentour.

Au reste c'était une vie très-remplie. Vers 1839, la Commission des hospices avait nommé Vrancken médecin de ses deux établissements d'aliénés (1). L'éminent Recteur de l'Université, Mgr de Ram, saisit avec empressement cette occasion pour organiser à Louvain l'enseignement des maladies mentales, généralement négligé en Belgique à cette époque. Vrancken fut chargé de donner un cours théorique et des leçons cliniques sur cette branche importante des sciences médicales. A ces charges nouvelles

(1) L'etablissement des Sœurs-Noires destiné au traitement des femmes aliénées, et l'établissement des Alexiens, ancienne fondation ou les aliénés reçoivent depuis plus de cinq siècles les soins dévoués du même ordre religieux, les Alexiens ou Frères Célites.

s'ajouta bientôt un autre surcroît. Les progrès incessants de la science amenèrent la nécessité de partager en deux branches distinctes le cours de pharmacologie et de matière médicale dont Vrancken était chargé : l'une, désignée sous le nom de pharmacologie, a pour objet la connaissance des médicaments considérés en eux-mêmes, c'est-à-dire de leurs propriétés physiques et chimiques, des moyens de reconnaître leur pureté et leurs sophistications, de leurs préparations diverses etc.; l'autre, connue sous la double dénomination de pharmacodynamie et de thérapeutique, étudie l'action des médicaments sur l'organisme humain et leurs applications au traitement des maladies. Vrancken resta titulaire des deux cours.

Après avoir satisfait à toutes les exigences de l'enseignement, Vrancken, grâce à l'admirable régularité de sa vie, trouvait encore du temps de reste pour les œuvres de charité et de dévouement. En 1865, il fut nommé membre du conseil de fabrique de l'église de St-Pierre, en remplacement d'un grand citoyen dont Louvain conserve l'impérissable souvenir, M. Van Bockel. Désigné comme président de ce collége, il a attaché son nom à la restauration de notre vieille collégiale, qu'il poursuivit avec un zèle infatigable.

La santé de Vrancken, sans être robuste, suffit longtemps à l'accomplissement de ces devoirs

multipliés. Toutefois elle s'affaiblissait peu à peu. En 1854, il fut déchargé, sur sa demande, des fonctions de médecin des établissements d'aliénés et des leçons qui y étaient attachées. Quelques années plus tard, il résigna également le cours de pharmacodynamie et de thérapeutique. Il consacra le reste de ses forces et de son ardeur au cours de pharmacologie, pour lequel il avait toujours éprouvé une préférence marquée. Enfin ce dernier fardeau finit par devenir trop lourd pour ses forces épuisées, et à la fin de l'année académique 1869-1870, il se retira dans le repos de l'éméritat.

En le voyant persister dans la tranquille régularité de ses habitudes, en lui retrouvant toujours sa bonne et souriante figure des meilleurs jours, nous nous faisions volontiers l'illusion qu'il avait encore de longues années à passer parmi nous. Vrancken lui-même devait croire que ses forces allaient se retremper dans le repos; j'ajoute qu'il devait l'espérer. En effet, il n'était encore qu'au seuil de la vieillesse ; il se retirait entouré de la vénération publique, de la reconnaissance de l'*Alma Mater* et de la sympathie de ses collègues. Il était du reste attaché à ce monde par l'affection de sa sœur, qui, en vieillissant, avait fini par le chérir comme un fils, après l'avoir aimé comme un frère. La vie lui était douce, et dans le secret de ses pensées, il disait sans doute à Dieu, comme le mélancolique

Ozanam : « Faut-il quitter tous ces biens que vous-même, mon Dieu, m'avez donnés? ne voulez-vous pas vous contenter d'une partie du sacrifice? laquelle voulez-vous que je vous immole de mes affections? Peut-être, mon Dieu ne le voulez-vous point. Vous n'acceptez point mes offrandes intéressées; vous rejetez mes holocaustes et mes sacrifices, c'est moi que vous demandez. Il est écrit, au commencement du livre, que je dois faire votre volonté, et j'ai dit : je viens, Seigneur (1). » En sentant sa vie défaillir de plus en plus, Vrancken comprit qu'il était arrivé au terme de sa course terrestre; que Dieu lui accordait une halte avant le voyage de l'éterternité, mais que ce n'était qu'une halte. Il lui offrit pleinement le sacrifice de sa vie et il se hâta de mettre à profit ces jours de grâce pour se préparer au jour solennel qui n'aura plus de lendemain. Il commença par se débarrasser de ses biens comme d'un fardeau qui n'était plus propre qu'à arrêter l'essor de l'âme. A côté de la part de sa famille, il fit la part des bonnes œuvres et surtout la part des pauvres. Ainsi dégagé des attaches de ce monde, il se recueillit de plus en plus dans la prière et les œuvres de piété. Pendant ses derniers jours, il demanda et reçut les derniers sacrements avec la plus grande

(1) Ozanam. Le livre des malades, XIX.

ferveur, et le 16 août 1871, il remit doucement son âme entre les mains de son créateur.

La ville entière assista à ses funérailles.

II.

Essayons maintenant d'apprécier le savant. Vrancken avait une intelligence nette, un jugement droit, une mémoire sûre. Rien de brillant, sans doute; même une certaine lenteur dans ses élaborations intellectuelles, lenteur qu'accentuait encore une défiance native de lui-même. Mais quelle lucidité d'idées! quelle fermeté de jugement! quel classement méthodique de ses richesses intellectuelles! Avec de pareils dons, une grande obstination au travail et une régularité monacale, Vrancken aurait produit plus d'œuvres extérieures s'il n'avait été absorbé par les devoirs du professorat. Quoi d'étonnant? Il était chargé d'initier ses jeunes auditeurs à la connaissance de ces maladies pleines d'obscurité et de mystère qu'on appelle les maladies mentales; mais ce n'était là que la moindre partie de sa tâche : le cours de thérapeutique lui imposait plus de labeur encore. D'une part cette branche de notre science s'enrichit chaque année de ressources nouvelles qu'il faut apprendre à connaître et à apprécier; d'autre part elle est entrée dans une phase plus scientifique mais plus difficile : on ne se borne plus aujourd'hui à des notions empiriques sur l'usage des médi-

caments; on s'attache à saisir l'action de chacun d'eux sur les différents organes de l'économie humaine, et à déduire de cette étude les indications qu'ils peuvent remplir dans les maladies et les lois de leur administration.

Avec quel zèle et quel succès Vrancken suivait les évolutions successives de la science, les deux volumes manuscrits qu'il nous a laissés en sont l'irrécusable témoignage; c'est son œuvre principale. Les acquisitions définitives de la thérapeutique y sont consignées avec cette rare lucidité qui était le cachet particulier de son esprit; les *desiderata* de la science y sont indiqués d'une manière précise, avec les premiers jalons qu'on a déjà plantés pour diriger les travailleurs de l'avenir.

Vrancken, comme la plupart des hommes d'étude, avait ses questions favorites, et celles-là surtout sont traitées de main de maître. Je me borne à rappeler sa dissertation sur l'usage hygiénique et thérapeutique des bières (1). C'est une œuvre magistrale, à laquelle tous les auteurs qui depuis se sont occupés de la question ont puisé largement, et trop souvent sans en citer le modeste auteur. Traduite en hollandais, elle fut couronnée par la Société des sciences naturelles de Rotterdam, qui décerna au jeune docteur de

(1) Specimen inaugurale medicum de usu hygienico et therapeutico cerevisiarum. — Lovanii, typis Peeters et Lameer.

Louvain une médaille d'or de grand module et le titre de membre honoraire.

Il nous a été impossible de retrouver un autre mémoire que Vrancken avait présenté à l'Académie royale de médecine de Belgique, et que ce Corps savant jugea assez important pour mériter à son auteur le titre de membre correspondant (1). Vrancken, toujours défiant de lui-même, avait retiré ce travail pour y mettre la dernière main et il a disparu sans laisser de traces.

III.

Tel était le savant. Il nous reste à dire quelques mots de l'homme. Je n'ai pas à rappeler ses traits : tous nous l'avons encore devant les yeux, avec sa haute stature, son grand profil, son regard calme et un peu voilé, et cette bouche qui ne riait presque jamais, mais qui souriait si souvent.

Je veux me borner à une esquisse morale.

Vrancken était bon. Je sais qu'on abuse souvent de cette épithète, surtout dans les panégyriques, mais je ne suis ici que l'écho de la voix publique. Tout le monde sait que, de son vivant déjà, on ne l'appelait que le bon Vrancken; aujourd'hui que sa place est vacante, le meilleur d'entre nous se croirait honoré, si on disait de lui : il est bon comme Vrancken.

(1) Le 20 octobre 1842.



Il était d'une modestie profonde, peut-être un peu excessive. Le bruit et l'éclat le trouvaient parfaitement indifférent pour lui-même, mais en revanche nul n'était plus touché des succès de ses collègues ou des distinctions qui leur étaient décernées.

Sa vie était digne, frugale, mesurée. Il avait la passion de l'ordre : le cours des astres n'est pas plus régulier que ne l'était le cours de ses tranquilles journées. Mais ce n'était là en quelque sorte que la vie extérieure de Vrancken. Il était d'une grande piété; la grâce divine avait transfiguré ces qualités naturelles et en avait fait des vertus : sa bonté était devenue la charité et sa modestie l'humilité. C'était un saint.

Et maintenant que j'ai évoqué, pour lui rendre un dernier hommage, cette figure chère et vénérée, il me semble, en la voyant passer devant mes souvenirs, retrouver, égaré dans le monde laïc, un de ces moines dont Montalembert s'est fait l'éloquent historien; un de ces moines laborieux et obscurs, austères pour eux-mêmes, doux pour tous, vouant leur vie tout entière à la gloire de Dieu, au culte de la science et au service des hommes.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

Correspondance des ères anciennes, etc. V
Calendrier. X
Planètes principales. XXXV

PREMIÈRE PARTIE.

Corps épiscopal de Belgique. 3
Prière à la très-sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université. 4
Personnel de l'Université. 5
Colléges et établissements académiques. 18
Programme des cours de l'année académique 1871-1872. 24
Société Littéraire de l'Université catholique de Louvain. 49
Rapport sur les travaux de la Société Littéraire de l'Université catholique pendant l'année académique 1870-1871, *présenté, au nom de la commission directrice, par M. Alphonse Harmignie, secrétaire.* 61
Société de Saint Vincent de Paul. 82
Rapport présenté au nom du Conseil sur

les travaux des Conférences pendant l'année 1870-1871. 86
Société Médicale de l'Université catholique de Louvain (*année* 1870-1871). 108
Rapport sur les travaux de la société de Médecine de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année 1870-71, *fait au nom de la Commission directrice, et lu en séance du* 9 *novembre* 1871, *par M. Monjoie, secrétaire.* 113
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1870-1871. 131
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. 134
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les jurys d'examen, pendant l'année 1871. 140
Statistique des admissions en théologie et en droit canon. 162
Statistique des admissions par les jurys d'examen. 164
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen. 16
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 *à* 1870-1871. 16
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1870-1871 *et répartis d'après leur pays d'origine.* 17
Tableau des inscriptions des deux pre-

miers mois comparées avec le total de chaque année académique. 172
Inscriptions par Facultés, prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1871-1872. 174
Nécrologe. . 175

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université. 181
Règlement des écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. 200
Règlement pour l'obtention des grades dans la faculté des sciences. 230
Règlement pour le service de la bibliothèque. 238
Liste des règlements publiés dans les Annuaires. 243
Le collége ecclésiastique belge de Rome. 247
Le séminaire américain de Louvain. 248

APPENDICE.

Inauguration du monument érigé à la mémoire de feu Mgr de Ram. 253
Notice sur Monsieur L. J. H. Ernst, professeur ordinaire à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, par M. E. De Jaer, professeur à la même Faculté. 270

Notice sur feu Monsieur J. B. Vrancken, professeur émérite à la Faculté de Médecine de l'Université catholique, par le Dr Lefebvre, professeur ordinaire à la même Faculté. 287



